



Selon un sondage de Sorecom pour CBC

La souveraineté-association rallie 32.4% des Québécois

par Lise Bissonnette

OTTAWA — Près du tiers (32.4%) des Québécois ne craignent pas d'appuyer la formule de la souveraineté-association pour l'avenir politique du Québec si on la leur proposait maintenant par référendum, mais la proportion tomberait à 11.5% si l'association économique paraissait irréalisable avec le reste du Canada.

Depuis l'élection du Parti québécois, la

satisfaction de la population à l'égard du gouvernement provincial a grimpé en flèche, passant de son taux dépressif de 25% l'automne dernier à 48.5%, une bonne humeur qui ne s'était pas vue depuis octobre 1973.

Enfin le premier ministre canadien, M. Pierre Elliott Trudeau, et son homologue québécois, M. René Lévesque, restent les stars incontestables du firmament politique de la province, mais ils divisent leurs admirateurs dans des bassins relative-

ment différents.

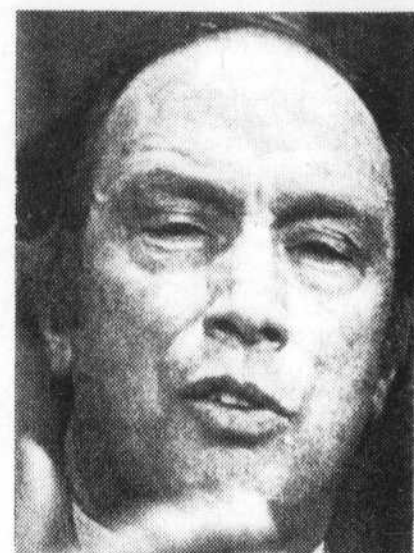
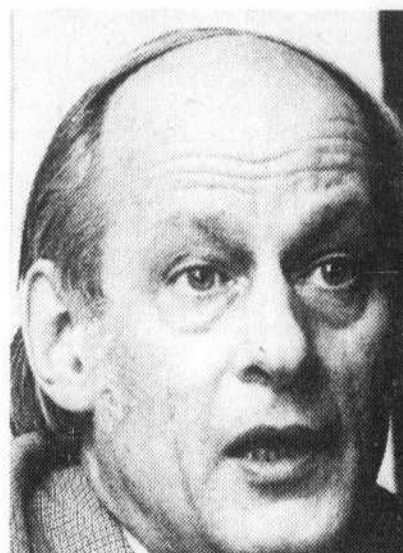
C'est une image complexe, ici indécise, là contradictoire, que fournit le dernier instantané de l'opinion publique québécoise, livré hier matin à l'émission Sunday Morning du réseau anglais de Radio-Canada, qui a commandité ce sondage placé sous la direction du professeur Maurice Pinard, de l'Université McGill.

L'opinion y apparaît surtout divisée, polarisée selon l'appartenance linguistique, les anglophones se montrant

beaucoup moins heureux que les francophones de la tournure des événements, plus pessimistes pour l'avenir, moins confiants à l'égard de René Lévesque, plus irréductibles vis-à-vis des possibilités de changements, qu'ils soient majeurs ou qu'il s'agisse plus modérément de retouches à la constitution actuelle.

Fait par téléphone entre le 24 février et le 2 mars dernier, soit immédiatement après le discours de M. Trudeau devant le

Voir page 6: Sondage



Même s'ils recrutent des clientèles politiques différentes, MM. René Lévesque et Pierre Elliott Trudeau demeurent les grandes vedettes de la politique au Québec. Les chiffres d'un sondage publié hier par le réseau anglais de Radio-Canada laissent voir une certaine préférence, très légère, des Québécois pour M. Trudeau.

au sommaire

■ Laurin: la mise en oeuvre de la politique linguistique sera délicate et difficile — page 2

■ Joe Clark souhaite que le Québec reste tolérant — page 3

■ Livre blanc et langue d'enseignement: un éditorial de Michel Roy

■ Des chiffres tronqués, des exemples mal choisis: un commentaire de Claude Ryan — page 4

Au Conseil pour l'unité canadienne

La Charte du français sème l'angoisse

OTTAWA (par Lise Bissonnette) — Livre blanc à Québec, la Charte québécoise de la langue française vire déjà au livre noir à Ottawa, où les manchettes de samedi ont semé l'angoisse, sinon l'hostilité ouverte, durant les dernières heures de la réunion annuelle du Conseil pour l'Unité canadienne (CUC).

Durant le débat qui suivait un panel, samedi matin, nombreux étaient les participants qui en parlaient presque comme d'une loi accomplie, ou qui invitaient au combat sur la foi des textes des journaux. A tel point que l'ex-leader du Nouveau Parti démocratique, M. David Lewis, in-

capable à prononcer le discours de clôture de ces assises, a cru utile de mettre toute sa proverbiale sagesse à l'oeuvre pour calmer les esprits.

"Il faut garder notre sang-froid, dit-il. Il semble déjà évident que cette Charte contient, dans certaines de ses parties, un défi délibéré à la constitution canadienne, et qu'on a sans doute voulu par là provoquer une confrontation axée sur une question constitutionnelle. Si nous nous précipitons vraiment d'unité canadienne, nous devons d'abord nous demander si nous voulons nous laisser mener ainsi à une confrontation sur une obscure affaire constitutionnelle."

Adeptes de la douche froide peut-être, M. Lewis allait ensuite jusqu'à rappeler que les minorités francophones hors du Québec n'ont jamais possédé les droits auxquels la minorité anglophone du Québec a été habitué. "Et rien ne dit, à son avis, que cette tradition favorable aux Anglo-québécois leur garantirait formellement pour l'avenir de posséder ces droits "de la même façon que par le passé." Il devait cependant déclarer un peu plus tard à un reporter de radio qu'il ne souhaitait tout de même pas qu'on

tente, au Québec, "de réparer l'injustice par l'injustice."

Malgré tout, les premières impressions étaient mauvaises, et le panel du matin a fourni l'occasion de prendre les abois. Le réputé "columnist" du Toronto Star, Richard Gwynn, a posé un décor de tragédie en avouant qu'il avait la veille détruit son texte préparé pour ce panel, en prenant connaissance des grandes lignes du Livre blanc, qui l'a plongé dans un sentiment de crise.

Il en craint "l'ethnocentrisme bourgeois" qui mettrait le pays en marche arrière vers "un concept de nation datant du 19ème siècle" et l'éloignerait dramatiquement d'un univers devenu pluraliste auquel le Canada, entre tous, devrait accorder son "fédéralisme pluraliste" aussi.

La discussion fut terne, encore marquée par la surprise même un peu atténuée. On se demandait comment répliquer, que faire d'ici le référendum: s'engager ou laisser MM. Trudeau et Lévesque monopoliser les microphones.

Confusément, on applaudissait autant un représentant de l'Association canadienne-française de l'Ontario dressant un tableau accusateur de la situation

des minorités francophones au Canada, qu'un francophone montréalais qui distillait (en anglais malgré les services d'interprétation simultanée) un douteux venin à l'égard de René Lévesque, de son ministre de la Consommation et inévitablement, des journalistes fauteurs de tous les maux.

Un autre paneliste, M. Jean Pellerin, éditorialiste au quotidien montréalais La Presse, finit par tenter de les rassurer en affirmant que le Parti québécois n'aurait pas 70 sièges lors de la prochaine élection car les Québécois auront vite fait de revenir à leur "goût des choses tranquilles et modérées". M. Pellerin est allé jusqu'à "supplier les anglophones de ne pas quitter le Québec, de patienter quatre ans même si ce n'est pas drôle, car s'ils quittent ils nous font perdre leurs votes."

Dans ce cadre plutôt sombre, la parole lumineuse et pacifiante de David Lewis parut un bon antidote, à l'heure de clore les assises.

M. Lewis croit qu'il y a au moins deux obstacles majeurs au développement d'une conscience canadienne plus vive: le maintien des inégalités sociales et régionales, la mauvaise grâce à accepter définitivement le "caractère distinctif"

du Québec, au plan culturel et linguistique.

L'ex-leader néo-démocrate n'a pas manqué d'insister sur le premier volet. Dressant un portrait assez difficile des problèmes des régions, il rend ces "injustices économiques et sociales" responsables de la création d'un "climat propice aux mouvements de dissidence" ou encore "à l'exacerbation des sentiments nationalistes et à l'intolérance culturelle et linguistique."

S'adressant nommément à son hôte, le président du CUC, M. Louis R. Desmarais, président de la Canada Steamship Lines, très représentatif des milieux d'affaires qui fournissent au Conseil la très forte majorité de ses membres, il n'hésite pas à accuser "les sociétés qui régissent notre développement économique aux dépens des droits des autochtones, de l'environnement et aussi de notre indépendance économique."

Assez fidèle, à quelque nuances près, à la position que défend son parti, M. Lewis ne croit pas que la solution au problème canadien passe nécessairement par des amendements à la constitution, mais qu'il faudrait sans doute revoir les relations fédérales-provinciales en matière de communications, d'immigration, d'application des programmes à frais partagés et de coordination de la planification économique.

Il ne croit pas que les hommes politiques doivent monopoliser les discussions et suggère de "mettre au point un certain nombre de véhicules collectifs de pensée".

La Conseil se veut évidemment déjà l'un de ces véhicules d'autant qu'il possède désormais de solides assises chez l'élite d'affaires de toutes les provinces, que son fichier compte 15,000 membres, et que son budget, aidé par ce type de membership, est en 1977 de \$850,000.

De racines fortement libérales depuis sa fondation, en 1964, le Conseil a récemment donné un coup de barre et réussi à faire très bonne pêche en eaux conservatrices: il en espère une audience plus large que celle d'un groupe comme "Québec-Canada", fondé par le député libéral Michel Gratton et largement identifié au Parti libéral du Québec.

Un neophyte du CUC, d'allégeance conservatrice, nous confiait samedi son bon espoir de voir le Conseil prendre bientôt le leadership des groupes de ce genre, malgré le décaissement des débats de vendredi et samedi, et l'impression de désarroi qui s'en dégageait parfois. "C'est le résidu de l'ancien Comité Canada (devenu plus tard le CUC) qui s'empare des micros ici, et ce bavardage ne compte guère. Les gens les plus "pesants", ceux qui brassent de grandes affaires et qui ont décidé de s'engager, se taisent dans des réunions comme celle-ci et agissent quand viendra le moment."

Le Livre blanc

Une manoeuvre de provocation (Bégin)

par Guy Deshaies

Mlle Monique Bégin, ministre fédéral du Revenu, n'écarte pas l'hypothèse que la Charte du français du gouvernement du Québec contienne des éléments volontairement provocateurs qui obligeraient Ottawa à prendre des mesures impopulaires au Québec en vertu de la constitution canadienne.

Une violation possible de l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique dans les principes du Livre blanc déposé vendredi par le gouvernement du Québec serait un exemple de cette stratégie du gouvernement péquiste face au fédéral.

Mlle Bégin, qui confiait ses impressions à l'issue d'une rencontre des militants libéraux fédéraux de sa circonscription de Saint-Michel, hier, a précisé néanmoins qu'elle ne voulait pas commenter les aspects juridiques des politiques linguistiques énoncées par Québec, mais elle a qualifié "d'affolant sur le plan humain" ce document en vertu duquel, pense-t-elle, des milliers de Québécois se sentent d'ores et déjà indésirés au Québec.

Les propos du ministre faisaient suite à une assemblée plénière des quelque 300 militants qui ont demandé que le gouvernement fédéral intervienne en faveur des minorités du Québec et prenne justement les mesures qui s'imposent pour contrer les effets d'une loi jugée arbitraire.

Mais dans l'ensemble, selon ce qui a été rapporté par les chefs des cinq ateliers de travail, les militants libéraux — dont une bonne proportion était d'origine

italienne, hier pensent qu'il importe d'abord et avant tout de "vendre le Canada" en faisant plus de publicité sur les réalisations et investissements fédéraux au Québec, en retournant aux comptes nationaux publiés par le gouvernement péquiste et en prenant des mesures pour garantir les droits individuels de tous les Canadiens.

A ce chapitre, on a décidé à l'unanimité que le libre choix de la langue devrait faire l'objet d'une loi fédérale et que le Livre blanc québécois ne pouvait d'aucune façon précéder le référendum.

Mais face à ces attitudes relatives à la situation au Québec, le ministre fédéral des Pêches, M. Roméo LeBlanc, qui était invité à prendre la parole à la clôture de l'assemblée, a soutenu que la question de l'avenir du Canada ne devait pas être posée seulement au Québec mais à travers le pays, tout entier.

Parlant de l'expérience historique des Acadiens au Nouveau-Brunswick, dont il est originaire, M. LeBlanc a exprimé ses inquiétudes face à l'expression de plus en plus ouverte au pays des "extrémismes des deux cotés."

Selon lui, on risque de voir ces voix extrêmes être amplifiées d'un bout à l'autre du pays par les médias qui en feront "le foyer des débats", au détriment de l'unité et de tous ceux qui veulent se rapprocher.

Le ministre, évoquant la réforme entreprise par le premier ministre du Nouveau-Brunswick en 1960 pour créer l'égalité sociale et culturelle entre les Acadiens et la majorité anglophone de sa

Voir page 6: Bégin

De l'autre capitale

Les dessous du budget

par Lise Bissonnette

Ottawa n'est pas une ville pour rigolos et quand le Commissaire aux langues officielles, M. Keith Spicer, a décidé de publier chaque année un rapport déridant, il s'est acquis des gratitudeux non seulement bilingues mais éternelles. Aussi a-t-on vu des fonctionnaires verser une larme discrète, la semaine dernière, sur son ultime ouvrage. Le style Spicer, croyaient-ils, s'éteindrait avec son départ et les jours ouvrables retrouveraient sans exception leur grisaille.

On s'est outrageusement fourvoyé. Le lendemain même, jour de budget fédéral, le ministre des Finances, M. Donald Macdonald, prenait la succession avec un brio ignoré par la presse à préjugés. Tandis que quelque 200 journalistes enfermés pendant six heures à décortiquer les documents budgétaires ne trouvaient rien d'autre à faire, avec leur esprit grégaire, que de rédiger les mêmes nouvelles à propos des mêmes

futurs bonheurs ou avatars de l'impôt des sociétés et des particuliers, aucun ne signalait les véritables perles d'humour surgies abondamment sous la plume du ministre, et plus probablement de ses scribes attitrés.

Cette inconscience professionnelle est non seulement angoissante pour le patrimoine littéraire du pays, mais elle témoigne aussi d'une courte vue à l'égard de l'intérêt du citoyen moyen dont on imagine qu'il n'est touché que par la déduction d'impôt pour enfant à charge ou pour frais encourus dans un emploi.

Qui lui a dit par exemple qu'il pouvait désormais profiter d'une exemption de la taxe fédérale de vente s'il achetait un poêle et une fournaise à bois, ou qu'il était autorisé à ramener de voyage, en prenant avantage d'un meilleur tarif douanier, des "exosquelettes calcaires et chitineux d'animaux marins, teints ou autrement préparés ou non, importés uniquement pour usages décoratifs."

Ce n'est là qu'une des merveilles de

ce budget et selon les goûts, le chapitre douanier contient d'autres largesses qui non seulement feront économiser les astucieux, mais encore, comme dans les exercices du Reader's Digest, les aideront à améliorer leur vocabulaire. Le gallon d'esprit-peuve d'amers d'anguille peut en certains cas pénétrer au Canada sous de meilleurs tarifs, de même que la balata brute, à condition qu'elle soit non ouvrée comme la gutta-percha, par exemple.

D'autres trouveront plus utile de profiter des nouvelles conditions faites à l'importation du "crêpe de semelles, en feuilles ou en rouleaux réguliers, faite par la lamellation d'un certain nombre de plis de crêpe pâle mince, devant servir à la fabrication de talons et de semelles de chaussures" ou aux cerueils, ainsi que leurs pièces en métal, de même qu'à la laine d'acier, "y compris la laine d'acier imprégnée de savon empaquetée pour le commerce de détail avec

Voir page 6: Capitale

Le Sud-Liban s'embrase à nouveau

BEYROUTH (d'après Reuter et AFP) Des affrontements de grande envergure se sont déroulés durant toute la fin de semaine dans le sud du Liban, où des miliciens chrétiens, soutenus semble-t-il par l'artillerie israélienne, ont lancé une grande offensive pour capturer toute la région le long de la frontière israélienne.

Selon des voyageurs arrivés dans le port de Saida en provenance de la zone des combats, les forces chrétiennes concentrent leurs tirs sur le dernier réduit palestinien-progressiste dans la région Ainata-Aytaroun-Bint Jbeil, ainsi que sur le village de Houla.

Sept cents hommes de la brigade palestinienne "Ain Jallout" habituellement stationnée en Egypte, seraient arrivés au Liban-sud pour venir en aide aux forces palestino-progressistes, a déclaré hier soir M. Camille Chamoun, président du parti national libéral (PNL).

"Si cette information était confirmée, a ajouté M. Chamoun, il faudrait s'attendre à de graves répercussions non seulement sur le plan local mais également international. Une telle initiative irait, en effet, à l'encontre des accords de Ryad et du Caire (réglementant la présence palestinienne au Liban) et en

rendrait impossible l'application", a ajouté M. Chamoun.

Plus de cent familles fuyant le sud sont arrivées à Saida et aux alentours. Selon certaines d'entre elles, des villages de la région de Bint Jbeil, à l'ouest d'Aytaroun, ont essuyé des tirs en provenance des villages aux mains des chrétiens, qui jouissent de l'appui des canons israéliens.

Selon d'autres informations émanant de sources dans le sud et à Beyrouth, les forces chrétiennes et les palestino-progressistes s'affrontent également à Taybeh, à 16 km au nord d'Aytaroun.

Vendredi, la radio du parti phalangiste avait annoncé que les éléments chrétiens s'étaient rendus maîtres de quatre emplacements palestiniens retranchés, dont trois sur la route qui longe les barbelés disposés à la frontière. L'information avait été démentie de source palestinienne.

En outre, de violents duels d'artillerie se sont déroulés de part et d'autre du fleuve Litani près de Marjayoun et Kleya, déclarait-on de source palestinienne à Beyrouth. Le Litani est généralement considéré comme la "ligne

Voir page 6: Sud-Liban

INTER-LOTO

TIRAGE 186 1er avril 1977
1,536,860 12,739 \$1,214,600
billets vendus gagnants en prix

1er NUMERO COMPLET	2 2 5 9	8 4 1	GAGNE \$250,000
15 BILLETS SE TERMINANT PAR	5 9	8 4 1	GAGNENT \$1,000
1581 BILLETS SE TERMINANT PAR		8 4 1	GAGNENT \$50
2e NUMERO COMPLET	2 2 9 5	8 9 2	GAGNE \$100,000
15 BILLETS SE TERMINANT PAR	9 5	8 9 2	GAGNENT \$1,000
BILLETS SE TERMINANT PAR		8 9 2	GAGNENT \$50

3e NUMERO COMPLET	2 3 8 3 5 0 7	GAGNE \$50,000
15 BILLETS SE TERMINANT PAR	8 3 5 0 7	GAGNENT \$1,000
1571 BILLETS SE TERMINANT PAR		5 0 7 GAGNENT \$50
4e NUMERO COMPLET	2 5 7 5 1 2 1	GAGNE \$25,000
16 BILLETS SE TERMINANT PAR	7 5 1 2 1	GAGNENT \$1,000
1587 BILLETS SE TERMINANT PAR		1 2 1 GAGNENT \$50
5e NUMERO COMPLET	2 8 0 8 4 4 3	GAGNE \$25,000
15 BILLETS SE TERMINANT PAR	0 8 4 4 3	GAGNENT \$1,000
1570 BILLETS SE TERMINANT PAR		4 4 3 GAGNENT \$50

6e NUMERO COMPLET	2 5 7 4 3 8 3	GAGNE \$5,000
14 BILLETS SE TERMINANT PAR	7 4 3 8 3	GAGNENT \$1,000
1578 BILLETS SE TERMINANT PAR		3 8 3 GAGNENT \$50
7e NUMERO COMPLET	2 6 1 1 6 1 7	GAGNE \$5,000
14 BILLETS SE TERMINANT PAR	1 1 6 1 7	GAGNENT \$1,000
1586 BILLETS SE TERMINANT PAR		6 1 7 GAGNENT \$50
8e NUMERO COMPLET	1 0 9 8 1 8 1	GAGNE \$5,000
15 BILLETS SE TERMINANT PAR	9 8 1 8 1	GAGNENT \$1,000
1574 BILLETS SE TERMINANT PAR		1 8 1 GAGNENT \$50

elysée
35 MILTON / 842-6053



AHÔ
au coeur
du monde
primitif

diffusé par
LE NOUVEAU RESEAU

La politique linguistique

La mise en oeuvre sera délicate et difficile (Laurin)

par Bernard Descôteaux

QUÉBEC — Convaincus de l'appui de la grande majorité des Québécois francophones à la politique linguistique que vient de déposer le gouvernement québécois, le premier ministre, M. René Lévesque, comme le ministre responsable de cette politique, M. Camille Laurin, n'en croient pas moins que la mise en oeuvre de cette politique sera délicate et difficile.

M. Lévesque note pour sa part que la politique linguistique est un sujet forcément viscéral et rappelle que deux gouvernements déjà se sont brisés là-dessus. De son côté, M. Laurin signale que le gouvernement devra faire face à un certain nombre de détracteurs issus des rangs de la majorité francophone, tout en cherchant à convaincre la minorité anglophone, une fois passé le choc initial, de la nécessité de changements difficiles.

Tous deux participaient samedi à la réunion du Conseil national du Parti québécois qui s'est tenue dans la vieille capitale. Au cours de cette réunion, le ministre d'Etat au développement culturel devait recevoir une longue ovation.

M. Laurin a demandé aux délégués de ne pas "adopter l'attitude triomphaliste de la personne longtemps persécutée", tout en rappelant à propos de cette politique que les Québécois auront dans leurs propres rangs des ennemis et des détracteurs tandis que certaines des aliénations des Québécois auront tendance à refaire surface.

M. Laurin, sous l'autorité de qui a été préparée cette politique et qui aura à défendre en Chambre le projet de Charte de la langue française qui sera déposé d'ici la fin du mois, est cependant plus préoccupé par les réactions de la communauté anglophone du Québec.

Commentant en conférence de presse la réaction de celle-ci, il a affirmé que le choc initial douloureux et profond qu'ont traduit au cours du week-end les médias

anglophones était inévitable après les conflits des 10 dernières années. Aussi croit-il que ce choc initial est temporaire, et qu'une fois passé, il sera alors possible de cerner les malentendus et d'établir un dialogue qui sera de nature à apaiser des attitudes qu'il croit non fondées.

Parlant de ce dialogue, il affirme que le gouvernement le souhaite vivement même s'il doit être sévère. A son avis, on ne peut préparer la nouvelle réalité québécoise

que sous le signe de la raison. Ce dialogue, que ce soit avec la communauté anglophone, les autres groupes minoritaires ou la majorité francophone, M. Laurin a l'intention de l'engager dès aujourd'hui. Il entreprend en effet une tournée qui l'amènera dans toutes les régions du Québec, en commençant par celle de Hull.

Tout en soulignant le sens démocratique des deux quotidiens anglophones de Montréal qui ont publié in-

tégralement le texte du Livre blanc déposé vendredi, le ministre d'Etat au développement culturel se dit d'avis que les opinions exprimées par les éditorialistes de ces journaux ou par d'autres représentants de la communauté anglophone ne représentent pas l'opinion de l'ensemble de cette communauté. Si les autres ne s'expriment pas encore, il croit que c'est en raison du choc qu'a produit dans un premier temps la publication de la nouvelle politique linguisti-

que. Il souligne que les changements que le gouvernement propose à la minorité anglophone sont difficiles à accepter, ne serait-ce que du fait que ce qui à l'origine était senti comme un privilège est vite devenu un droit pour les anglophones du Québec. Il croit aussi que ceux-ci n'ont peut-être pas encore prêté attention à la conception que se fait le gouvernement des groupes minoritaires dans le tissu collectif. A cet égard, il sou-

haite pouvoir établir un consensus où tous les Québécois à part entière travailleront à l'établissement d'une société démocratique.

Quant à la réaction des milieux francophones et des groupes minoritaires non-anglophones, M. Laurin se montre dans l'ensemble satisfait. Ainsi il s'est dit frappé par la compréhension de l'esprit de la politique proposée dans les milieux francophones et "l'appui presque national qui s'est traduit même dans les éditoriaux des journaux". M. Lévesque de son côté dit avoir noté une réaction positive envers l'architecture de la politique. Il note cependant que ces premières retombées ne sont pas tout puisque la politique linguistique est un sujet forcément viscéral.

A propos des réactions des autres groupes minoritaires, M. Laurin dit croire que ceux-ci ont bien compris le sens des propositions du gouvernement, notamment celles qui visent à revaloriser leur rôle dans la société québécoise, à les intégrer à la majorité sans leur enlever leur appartenance culturelle et leur identité linguistique.

Interrogé pour sa part à propos du droit de désaveu

du Parlement fédéral à l'égard des lois adoptées par des législatures provinciales, désaveu dont la menace a été brandie par certains, le premier ministre a affirmé que la Charte de la langue française affirmera les droits absolument indiscutables d'une société majoritaire. A son avis, l'affirmation de la langue française comme langue officielle de l'Assemblée nationale ou des tribunaux ne va pas contre une interprétation légitime de l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique qui garantit l'usage de l'anglais et du français devant les tribunaux et à l'Assemblée nationale. Cet article a été mis de côté par les autres provinces sans que cela soulève d'opposition, dit-il, laissant entendre qu'il ne voit pas comment le gouvernement fédéral pourrait s'y opposer dans le cas du Québec.

Enfin M. Lévesque, qui prévoit que le projet de charte sera déposé d'ici la fin d'avril, espère qu'il pourra être adopté d'ici la fin du mois de juin. Il indique qu'en même temps que le projet de loi sera déposé, le gouvernement pourrait rendre public le texte des règlements qui devront être édictés une fois la loi adoptée.

Lévesque exhorte les militants du PQ à "mastiquer" les comptes nationaux

QUÉBEC (par Bernard Descôteaux) — Chacun des faits et gestes du gouvernement québécois et du Parti québécois, que ce soit la publication des comptes économiques nationaux, l'adoption de mesures législatives, ou le prochain congrès du parti, seront autant d'arguments que le PQ devra utiliser dans sa campagne en vue du référendum sur l'indépendance du Québec.

C'est ainsi que devant les délégués au Conseil national du PQ réuni à Québec samedi, M. René Lévesque a exhorté les militants de son parti à "mastiquer, mâcher et digérer" les comptes nationaux en vue du référendum.

De même, en parlant du

prochain congrès du parti qui aura lieu au mois de mai à Montréal, il a dit espérer que l'on prouvera alors que le PQ était digne d'arriver au pouvoir et qu'il est digne de gagner le référendum.

Parlant aussi de divers projets de loi, de la réunion commune qu'ont tenue à Québec les pays francophones et les pays membres du Commonwealth, des résultats du sondage diffusés hier à l'émission Sunday Morning, M. Lévesque a affirmé que c'était là autant de choses que les militants péquistes doivent faire savoir à la population du Québec avant le référendum.

Si la préparation de ce référendum semble ainsi être une préoccupation constante du premier ministre et chef du PQ, elle est aussi partagée par les militants du parti qui de leur côté ont profité de cette réunion du Conseil national pour poursuivre la mise sur pied de la structure sur laquelle reposera la campagne du référendum.

Ainsi, alors qu'un comité de stratégie nationale avait été créé lors de la réunion de février du Conseil national, un deuxième comité, chargé celui-là plus spécifiquement de travailler avec les comités, a été créé.

On y retrouve cinq

représentants des comités urbains, soit MM. André D'Allemagne, Robert Barberis, Roger Desrosiers, J. Arthur Bédard, et Mme Francine Vachon, et cinq représentants des comités ruraux, soit MM. Marcel Clavet, Marcel Rocheleau, Gérard Pinsonneault, Bernard Larouche et Lucien Coudé. Ce comité devrait voir plus spécifiquement à l'application dans les comités de la stratégie élaborée par le premier comité.

Outre l'élection de ce comité et le discours de M. Lévesque, cette réunion de samedi du Conseil national fut surtout une réunion de routine, destinée plus spécialement à préparer le congrès national des 27, 28 et 29 mai. La seule proposition importante, soumettant un nouveau protocole des relations entre le parti et le gouvernement, fut renvoyée au comité du congrès.

Le Conseil national a par ailleurs adopté une résolution demandant qu'il n'y ait pas de recensement électoral en 1977, du moins tant que la réforme de la carte électorale n'aura pas été adoptée. Par contre une résolution demandant que les réunions du Conseil national se tiennent comme avant les élections dans des

salles publiques, écoles ou collèges plutôt qu'hôtels, fut rejetée.

De son côté, M. Lévesque devait passer en revue les divers projets tant du gouvernement que du Parti québécois.

C'est ainsi qu'à propos du projet de loi sur le financement des partis politiques, il a souligné que celui-ci est aussi important que le projet de loi sur la langue et qu'il mérite tout autant le qualificatif d'historique. Il était nécessaire que ce projet soit présenté rapidement, a-t-il dit, expliquant que "les gouvernements ramolissent toujours avec le temps".

Événements d'octobre

Lévesque se montre réticent quant à la forme de l'enquête

QUÉBEC (par B.D.) — D'accord avec le principe d'une enquête sur les événements d'octobre 1970, le premier ministre du Québec M. René Lévesque, ne sait pas pour autant s'il entérinera la résolution du Conseil national du Parti québécois, qui demande que cette enquête soit publique, et qu'elle ait lieu avant le référendum sur l'indépendance du Québec.

Interrogé à propos de cette résolution que venaient d'adopter les délégués à la réunion du Conseil national qui se tenait samedi à Québec, M. Lévesque s'est montré réticent quant à la forme que pourra prendre cette enquête. Ainsi, il se demande si une enquête publique ajouterait plus de lumière ou plus de confusion aux faits déjà connus.

M. Lévesque estime également que le gouvernement doit se préoccuper davantage de l'avenir que du passé. Cette réserve faite, il n'en croit pas moins qu'il restera toujours quelque chose de malsain et de morbide tant que n'auront pas été élucidés les événements entourant la crise d'octobre. Déjà le ministre de la Justice, M. Marc-André Beaudet, a annoncé qu'on avait entrepris à son ministère de reconstituer ce dossier qui n'existait qu'en pièces détachées.

Une fois ce dossier reconstitué, le gouvernement décidera

de la tenue d'une enquête. S'il y a une enquête, M. Lévesque doute cependant de la collaboration des autorités fédérales, et rappelle qu'une partie des événements d'octobre s'est déroulée dans les "bosquets fédéraux".

Les vents ont causé plusieurs pannes

Des rafales qui ont pu atteindre 90 kilomètres-heure tôt dimanche matin ont privé d'électricité près de 57,000 abonnés de l'Hydro-Québec sur l'île de Montréal et l'île Jésus.

Sur la seule île de Montréal, près de 42,000 abonnés ont été privés de courant électrique pendant une bonne partie de la matinée. En fin de journée, les employés de l'Hydro-Québec travaillaient encore à rétablir le courant pour 5,000 abonnés des secteurs de Pointe-Saint-Charles, Bordeaux et Baie d'Urfé.

Dans l'île Jésus, 15,000 abonnés de Laval ont été privés d'électricité pendant quelques heures.

MISES EN CANDIDATURES PAR LES GROUPES SOCIO-ÉCONOMIQUES

Conformément à l'article 53, Chapitre 48 de la Loi 65, le Centre de Réadaptation Lethbridge, sis au 7005 ouest, boulevard de Maisonneuve, Montréal, invite par la présente les groupes socio-économiques de la région de Montréal Métropolitain à soumettre les candidatures pour la nomination par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil de deux (2) représentants de ces groupes au Conseil d'Administration du Centre.

Les personnes intéressées pourront se procurer les formulaires requis à cette fin au Centre de Réadaptation Lethbridge.

PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RIVE GAUCHE

Ne nous demandez pas
n'importe quoi !
nous n'avons que
de la qualité...

vue la transformation prochaine
tous nos articles sont réduits

de 30% à 70%

LIQUIDATION TOTALE

1254 ouest, rue Sainte-Catherine

Acceptons Charge et Master Charge et les importantes cartes de crédit

Vancouver

A 7h30, prenez notre vol
Montréal-Toronto, et là, profitez de
notre excellente correspondance
747 sans escale vers Vancouver.
3 autres vols directs par jour de Montréal.

C'est l'Orange qui nous mène en haut
CP Air

BONJOUR
PRINTEMPS

GAGNEZ
\$400
de crédit chez Ogilvy
pendant notre
VENTE DE
PRINTEMPS

- Chaque jour, un nouveau gagnant.
- Avec chaque achat, une nouvelle chance de gagner!
- Renseignez-vous auprès de notre personnel Ogilvy

OGILVY

Joe Clark souhaite que le Québec reste tolérant

QUÉBEC (PC) — "Les Québécois n'ont pas de leçon à recevoir de qui que ce soit" en ce qui a trait au respect de leurs minorités.

C'est ce qu'a affirmé dimanche le chef conservateur canadien, M. Joe Clark, qui commentait pour la première fois le Livre blanc sur la langue rendu public vendredi par le gouvernement québécois.

M. Clark a néanmoins souhaité "que soit maintenue cette tradition bien québécoise de respect et de tolérance à l'endroit des minorités."

"Les Québécois ont toujours fait preuve de bonne volonté à l'endroit des groupes moins nombreux, a-t-il poursuivi. Ce sentiment de tolérance est à l'origine du renouveau de bonne volonté que l'on perçoit de plus en plus dans l'ensemble du pays à l'endroit des revendications des francophones."

M. Clark prenait la parole devant quelque 300 partisans venus appuyer M. Maurice Hamel, choisi sans opposition comme candidat progressiste-conservateur pour la prochaine élection dans la circonscription urbaine de Langelier. Celle-ci est sans député depuis la démission, en octobre dernier, de M. Jean Marchand, devenu depuis sénateur.

"Un climat de bonne volonté existe au Canada et il serait dommage de le voir se dissiper si jamais les Canadiens des autres provinces avaient l'impression que les mesures mises de l'avant dans le Livre blanc sont injustes à l'endroit de la minorité anglophone vivant au Québec", a affirmé le chef conservateur.

Invité par les journalistes à dire si le Livre blanc du ministre Laurin allait réellement à l'encontre des droits des Anglo-Québécois, M. Clark s'est montré d'une prudence peu commune.

Après avoir reconnu qu'il s'agissait d'une question qui concernait d'abord les Québécois, il a ajouté: "Un des principaux problèmes posé par le Livre blanc concerne les droits de la minorité anglophone au Québec. Ces droits doivent être respectés et protégés. Si un doute quelconque se présente à ce sujet, les tribunaux devront en être saisis et toute équivoque devra être dissipée."

M. Clark a ensuite noté qu'il "serait dommage que le Livre blanc soit perçu comme trop contraignant par les nouveaux investisseurs, et qu'il ait pour effet de les effrayer."

"Sur ce plan, on devra faire montre de la plus grande prudence, d'autant plus que l'économie du Québec est plutôt faible à l'heure actuelle," a-t-il dit.

Le chef conservateur, député de Rocky Mountain (Alberta), a néanmoins reconnu "la nécessité d'adopter un certain nombre de mesures, tant pour protéger la langue française au Québec que pour assurer son épanouissement".

Il a félicité le gouvernement péquiste d'avoir choisi de procéder par voie de présentation d'un livre blanc plutôt que de déposer immédiatement avec un projet de loi.

"Je vois là le signe d'un gouvernement qui veut favoriser la discussion et l'expression de tous les points de vue, et qui, éventuellement, pourra en tenir compte

pour la rédaction finale du projet de loi", a dit le chef conservateur.

M. Clark a également déploré, devant les électeurs de Langelier, le peu d'importance que le gouvernement Trudeau semble attacher au chômage et aux façon l'enrayer.

"L'attitude affichée par le gouvernement à l'endroit du chômage est tout simplement révoltante", a-t-il dit.

Le discours du budget présenté jeudi dernier par le gouvernement fédéral a cruellement déçu le chef conservateur.

"Le gouvernement prévoit au total 150.000 nouveaux emplois cette année. A l'inverse, la population active augmentera de 225.000 personnes, ce qui nous donnera au bas mot 75.000 nouveaux chômeurs, a dit M. Clark. Ceux-ci viendront s'ajouter aux 932.000 qui sont déjà en attente."

Après avoir souligné que le total des chômeurs atteindra plus d'un million, M. Clark a ajouté: "Ce n'est certainement pas dans le dernier discours du budget que ces hommes et ces femmes ont pu trouver un peu de réconfort et encore

moins d'espoir."

Le député de Rocky Mountain a suggéré une série de mesures que le gouvernement Trudeau aurait pu adopter afin d'enrayer ce qu'il a appelé "ce fleau social".

Il a notamment proposé une réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers gagnant \$16.000 ou moins par année.

De plus, il a recommandé des mesures fiscales spéciales pour la petite et moyenne entreprise, afin de l'inciter à se

développer. M. Clark a invité les électeurs de Langelier à donner au gouvernement Trudeau, à la première occasion, une leçon "dont il a besoin."

Pour se faire, il les a incités à voter pour M. Maurice Hamel, qui défendra les couleurs conservatrices contre le libéral Gilles Lamontagne, maire de Québec.

M. Hamel, un commerçant de 40 ans qui habite depuis toujours la circonscription de Langelier, a été choisi sans opposition, son seul adversaire s'étant rallié à lui avant le scrutin.

Libéraux: le Livre blanc viole la Charte des droits et libertés

par Guy Deshaies

Tout en se gardant de préjuger de la loi qui découlera prochainement du Livre blanc sur la langue déposé vendredi par le gouvernement du Québec, le chef de l'Opposition libérale, M. Gérard D. Lévesque, estime que les énoncés de principes du Livre blanc constituent déjà des accrocs sérieux à la Charte des droits et libertés individuelles du Québec.

A l'issue d'une réunion du Conseil de direction de son parti en fin de semaine,

M. Lévesque a employé les mots totalitarisme, autoritarisme, dirigisme d'État et intolérance en parlant de la Charte du français déposée par le gouvernement péquiste.

Il a affirmé que la loi qui sera inspirée de ce document devra être conforme à la Charte des droits et libertés de la personne adoptée à l'Assemblée nationale au printemps dernier et que l'Opposition veillera à ce qu'elle ne soit pas en violation avec cette Charte des droits qui doit

primer sur les lois adoptées après elle.

Le leader libéral a toutefois indiqué qu'il entretenait "un certain espoir" que la loi serait moins draconienne et plus fidèle à l'esprit de tolérance qui a caractérisé les rapports entre les citoyens du Québec et du Canada depuis toujours.

Le Conseil de direction du Parti libéral soutient que la langue française connaît depuis maintenant quelques années une évolution continue au Québec sans qu'il ait été nécessaire de créer des mesures coercitives.

Selon M. Gérard D. Lévesque, la loi 22, déjà vigoureuse, garantissait à la langue française une priorité qu'il a qualifiée d'essentielle et elle a été le reflet de la prise de conscience de l'ancien gouvernement libéral de l'insécurité culturelle des francophones du Québec.

Toutefois M. Lévesque a rappelé qu'il y avait autant d'anglophones au Québec qu'il y en avait à Terre-Neuve, au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard et que le fait de mettre les anglophones du Québec dans la même position que les anglophones ou autres nationalités étrangères constituait de l'intolérance.

"Le gouvernement agit, dit-il, comme si le Québec était déjà séparé alors qu'il n'a pas eu ce mandat. Il crée des inégalités entre des citoyens qui jusqu'à présent vivent dans un même pays."

Le leader de l'Opposition libérale a fait valoir que la satisfaction exprimée par ce qu'il a appelé "l'aile radicale du PQ" relativement au Livre blanc constituait un pas dangereux vers le totalitarisme.

Au surplus, M. Lévesque s'est dit inquiet non seulement par la nature même des principes du Livre blanc qui vise à

l'unilinguisme français au Québec mais du fait que ce document est présenté quinze jours seulement avant que la loi soit déposée. Selon lui, le Livre blanc, d'ordinaire, est un document de travail qui indique la philosophie générale du gouvernement et qui permet à l'Opposition et aux corps intermédiaires de faire valoir leurs vues bien avant que la loi soit déposée. Ce court délai entre la publication de la Charte et le dépôt du projet de loi démontre, selon le leader libéral, que le gouvernement péquiste n'entend pas modifier ses principes.

Au chapitre constitutionnel, les libéraux estiment que le gouvernement actuel n'entend pas davantage négocier avec Ottawa, ce qui crée chez eux une double inquiétude.

"Le gouvernement de M. Bourassa, dit M. Lévesque, avait rassemblé toutes les provinces dans l'idée d'un front commun constitutionnel mais le présent gouvernement québécois vient d'affirmer qu'il vise l'indépendance absolue." Ainsi, poursuit M. Gérard D. Lévesque, Québec est actuellement plus préoccupé de faire la preuve de l'échec du fédéralisme que de négocier avec les autres provinces des nouveaux partages de compétences dans une conférence fédérale-provinciale, malgré le mandat que lui a donné le peuple du Québec le 15 novembre dernier.

Si, selon M. Lévesque, le gouvernement actuel ne veut pas négocier avec Ottawa, il a le devoir de faire au plus vite le référendum sur l'indépendance et l'Opposition mènera une lutte en ce sens à l'Assemblée nationale.

Dans l'ensemble, les remarques du chef de l'Opposition indiquent que les libéraux

Voir page 6: Libéraux

Deux grandes tendances s'affrontent au congrès de la FTQ-Construction

par Louis-Gilles Francoeur

Deux ans après la commission Cliche, la FTQ-Construction vivra aujourd'hui et demain son heure de vérité, à l'occasion de son congrès d'orientation qui se tient à huis clos dans la métropole.

Deux tendances s'affrontent. Elles donneront raison soit aux éléments corporatistes, appuyés par les Building Trade américains, ou aux réformistes, qui veulent accroître les pouvoirs de l'organisme central, dont les mandats, les pouvoirs et même les finances ont subi jusqu'ici les contrecoups de la jalouse autonomie des syndicats de métier.

Plusieurs facteurs expliquent la prise de conscience des éléments réformistes et des dirigeants de la FTQ eux-mêmes. Les tutelles syndicales, mises sur pied pendant l'enquête de la commission Cliche, ont permis au tuteur, M. Fernand Daoust, d'accoucher d'un intéressant projet de réforme générale qui est cependant demeuré sur les tablettes, faute de pouvoirs réels aux mains du Conseil provincial, l'organe de coordination des 38 unions affiliées.

De plus, certains syndicats visés par la tutelle syndicale sont demeurés carrément réfractaires aux réformes proposées. À titre d'exemple, les 6.000 plombiers de la section 144 sont toujours dominés par une assemblée générale montréalaise, où quelque 200 fidèles d'André Desjardins décident des politiques et des services pour tous les membres de la province.

Par ailleurs, les tutelles gouvernementales, qui, par leur nature même n'ont pas pu créer une vie syndicale nouvelle, ont limité par la force, des choses, leur action à des actes administratifs dans des sections réfractaires à leur autorité, comme chez les plombiers.

Les cotisations illégales et non conformes à la constitution syndicale de la section 144, les échanges de coups en pleine assemblée chez les plombiers la semaine dernière, le retour en force chez les opérateurs de machinerie lourde de la "bande à Meloche", sont autant de signes inquiétants de l'omniprésence au sein de la FTQ-Construction de ce que la commission Cliche avait désigné comme des "corps étrangers au syndicalisme".

Si l'on ajoute à cela que les différents corps de métier se sont très souvent déchirés entre eux pour obtenir le monopole de certains travaux sur les chantiers en pleine négociation, on se rend compte que la FTQ-Construction a intérêt à faire son autocritique, ce qui est commencé depuis quelques mois.

De plus, les finances de cet organisme sont en mauvaise santé. La campagne de maraudages de 1975 a coûté plusieurs centaines de milliers de dollars, que le Conseil provincial doit aujourd'hui rembourser à ses affiliés.

L'absence de leadership de la FTQ-Construction, ressentie par les travailleurs au cours des dernières négociations, pourrait inciter de nombreux membres à passer à la CSN au prochain maraudage. Cette constatation préoccupe de nombreux stratèges de la FTQ, peu intéressés, d'autre part, à se retrouver avec une nouvelle commission d'enquête, qui pourrait devenir rapidement nécessaire au rythme où vont les choses dans certains secteurs. Le projet de création d'une centrale indépendante, caressé par le clan d'André Desjardins, ex-roi de la construction, inquiète la FTQ même s'il paraît moins vraisemblable depuis la défaite de Roger Perreault, le père spirituel et ami de Desjardins, à l'occasion des récentes élections chez les journaliers. Mais, connaissant la souplesse et la puissance de récupération du groupe de "Dé-dé", plusieurs dirigeants de la FTQ-Construction continuent d'appréhender une scission.

La réforme mise de l'avant par la FTQ et son président, M. Louis Laberge, ainsi que par les leaders réformistes, vise à assouplir la prise de décision au sein de la FTQ-Construction et à doter cet

organisme de finances solides.

Jusqu'ici, les différents corps de métier ont toujours retenu leurs cotisations chaque fois qu'ils se sentaient lésés par une décision ou l'absence de décision de la FTQ-Construction. Si cette situation persiste, le Conseil provincial ne pourra jamais, selon ses dirigeants, remplir de façon cohérente et efficace les différentes missions de coordination qu'on lui confie dans le domaine des services généraux.

Il faudrait donc que les cotisations, désormais perçues par l'Office de la construction auprès des employeurs, aillent d'abord à la FTQ-Construction comme le prévoit la loi 47. S'étant réservé sa part en premier lieu, la FTQ-Construction redistribuerait ensuite le reste à ses affiliés, obtenant ainsi non seulement la stabilité financière qui lui fait défaut mais un moyen de pression efficace, voire essentiel, pour mettre au pas les syndicats qui ne s'aligneraient pas sur les politiques de l'ensemble, ou qui refuseraient de se conformer à des critères précis de moralité.

Les maisons-mères des différents syndicats de la construction voient ces réformes d'un très mauvais oeil. Il y a quelques années, André Desjardins avait rapatrié au Québec le pouvoir de négociation détenu jusqu'alors par les états-majors internationaux en obtenant que le Conseil provincial soit désigné dans la loi comme agent négociateur. Les internationales, qui perdraient aujourd'hui le pouvoir de couper à leur gré les fonds d'une FTQ-Construction trop autonome, font des pieds et des mains pour que les dirigeants de leurs sections québécoises n'adhèrent pas au projet à l'étude aujourd'hui et demain.

La véritable révolution de mentalité, qui est aujourd'hui exigée des délégués syndicaux de la FTQ-Construction sera le facteur déterminant de cette bataille qui peut changer la face du syndicalisme dans la construction.

Après avoir puisé sa force dans le regroupement par métiers, la FTQ-Construction est aujourd'hui ébranlée par les intérêts divers de ses 38 syndicats, qui n'ont d'autres préoccupations que de tirer leur épingle du jeu sans se préoc-

cuper du voisin syndical. La dernière négociation est d'ailleurs fort éloquent à ce sujet.

Avec le nouveau projet de centralisation des fonds et de certains services, les syndicats se placeraient dans une situation où les compromis deviendraient nécessaires puisque le "chantage" des cotisations retenues ne serait plus possible. Ce nouvel esprit de groupe, qui de l'avis des réformistes n'empêche pas l'action syndicale sur la base des métiers, est de toute évidence la pierre angulaire de ce projet syndical.

Le sort est désormais jeté. La FTQ a mis tout son poids dans la balance ainsi que les syndicats réformistes, comme ceux des journaliers et des électriciens, pour ne mentionner que les principaux.

Les plombiers, qui représentent le point de vue du clan Desjardins, ne seront pas présents au congrès à cause des retards de plusieurs mois accumulés dans le domaine des cotisations. Les solutions syndicales mises aujourd'hui de l'avant pourraient bien être ressenties comme un carcan invivable par les syndicats qui, comme celui des plombiers, ressemblent actuellement davantage à des fiefs personnels. On peut même imaginer que certains de ces syndicats pourraient refuser de se plier aux nouvelles politiques et s'engager dans la voie de la désaffiliation.

Ce risque, qui est d'autant plus ressenti que la FTQ-Construction a toujours visé l'accroissement de son quasi-monopole, constitue de toute évidence le prix d'une vraie réforme, qui dépassera enfin le simple changement d'"image" recherché par la FTQ depuis la commission Cliche.

aujourd'hui

A 8 h, M. Sinclair Stevens, critique financier du PC prendra la parole à un petit-déjeuner d'un groupe d'hommes d'affaires au restaurant Ruby Foo's, 7655 Decarie.

A 12 h, M. Judd Buchanan, ministre fédéral des Travaux publics, et M. Dennis Dawson participent à un débat avec les étudiants du St-Lawrence College, 1195, rue Jean Dequen.

A 12 h, M. Allan Blakeney, premier ministre de Saskatchewan, prend la parole au Cercle canadien de Montréal (Canadian Club), à l'hôtel Windsor.

A 12 h 15, une cérémonie du lever du drapeau aura lieu au 1.000 ouest, rue Sherbrooke pour marquer le trentième anniversaire de l'Organisation de l'aviation civile internationale.

A 13 h 15, M. Denis Lazure ministre des Affaires sociales prendra la parole lors du colloque annuel de l'Institut de recherche en dons et affaires publiques, au club Saint-Jacques, rue Union à Montréal.

A 18 h 30, M. Rodrigue Biron fera connaître la position de l'Union nationale sur le transport par camion au Québec, au grand salon B de l'hôtel Méridien.

A 19 h 30, M. Jean Noël Lavoie leader parlementaire du parti Libéral, prendra la parole au dîner du club Optimiste Vimont-Auteuil, au restaurant Sainte-Rose, 25, Boul. Labelle, Laval.

A 19 h 30, conférence du père Marcel Marcotte, S.J., sur le thème "mourir avec dignité", au pavillon Lalemant du Collège Brébeuf, 5625, rue Decelles.

Clinique de sang de la Croix-Rouge, au Cégep Édouard Montpetit, 945, chemin Chamby, à Longueuil, de 10 h à 16 h.

La dernière d'une série de cinq conférences intitulées "DIEU ?" et présentées par la section des études bibliques de la Faculté de théologie de l'Université de Montréal.

CE SOIR
DIEU: À "LA FIN"?
Léonard Audet
Salle Notre-Dame-des-Neiges: 5320, Côte-des-Neiges
• Renseignements: 343-7024 • Entrée \$1.00

ASSURANCE-AUTOMOBILE
SI PAS PLUS D'UNE RÉCLAMATION DEPUIS 3 ANS
POSSIBILITÉ D'ÉCONOMISER ENTRE \$50 ET \$200
André G. Guérin : 282-1415

Certificats de dépôts garantis de 5 ans

9 1/4 %

Intérêts payables annuellement
Dépôt minimum: \$1.000.
Autres dépôts disponibles à taux variés
Pour de plus amples renseignements appelez votre courtier ou—

La Compagnie de Fiducie Morgan
au service des Canadiens depuis 1916

Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec
Montréal—1 Place Ville Marie, Suite 1440
Carl Fecteau, Richard Martin—878-3861

La Chambre de commerce de Montréal

Déjeuner-causerie hebdomadaire
LE MARDI, 5 AVRIL 1977

M. OSCAR MERCURE
Président de l'Assurance-Vie Desjardins

Sujet: Les compagnies d'assurance-vie: des agents de progrès économique et social.

Hôtel Sheraton
Mont-Royal
12h30

Le public est admis
Billets à l'entrée \$8.
Pour les membres, des livrets d'abonnement sont disponibles à prix réduit.
Renseignements: 866-2861

telbec

LA MAISON DES COMMUNICATIONS

- * Transmission de vos messages et communiqués aux médias du Québec et du Canada.
- * Service de traduction.
- * Service-hebdo: vos communiqués par courrier aux hebdomadaires régionaux du Québec.
- * Service sonore: vos déclarations offertes aux stations radiophoniques.
- * CLIP: service de coupures de presse.
- * Location de téléimprimeur Telbec: vous recevez tous les communiqués de nos clients.

Pour recevoir notre documentation, postez votre carte d'affaires à:

Jean Lecompte,
TELBECC INC.,
1440 ouest, rue Sainte-Catherine,
suite 720, Montréal, Qué.

Au téléphone: (514) 871-9881

PERFECTA 6/36

GROS LOT MINIMUM \$100,000⁰⁰ VENDREDI

NUMÉROS GAGNANTS PEU IMPORTE L'ORDRE					
2	12	17	19	24	35
6 SUR 6	NOMBRE DE GAGNANTS 1	PRIX \$100,000 ⁰⁰		NO COMPLÉMENTAIRE S'APPLIQUANT SEULEMENT AU 5 SUR 6 + 6 Ventes totales: \$1,026,986.00	
5 SUR 6	69	\$1,285 ⁹⁰			
4 SUR 6	3053	\$80 ⁷⁰			
5 SUR 6+	3	\$19,718 ¹⁰			

Mini-loto				TIRAGE: 701 VENDREDI: 1er AVRIL 77		
				Séries émises-90.000 chacune		
NO	SÉRIE	NUMÉRO	PRIX	GAGNANTS POSSIBLES	NUMÉROS SANS SÉRIE	PRIX
1 ^{er}	23	49649	\$50,000	164	49649	\$1,000
2 ^e	16	58808	\$50,000		58808	
3 ^e	7	81925	\$50,000		81925	
4 ^e	17	88428	\$50,000		88428	
				14592	649 808 925 428	\$25

éditorial

Livre blanc et langue d'enseignement

Le Livre blanc, au chapitre de la langue d'enseignement, est d'une grande clarté. Les ambiguïtés nombreuses et l'imprécision congénitale de la Loi 22 dans ce secteur particulier, source d'arbitraire, d'irréalisme et d'injustice, sont enfin dissipées. On a vu du reste au cours du week-end: les réactions des milieux anglophones à l'égard du projet relatif à la langue scolaire sont, sinon positives, en tout cas moins négatives qu'envers les autres parties du document.

Mais la clarté et l'apparente logique des dispositions proposées ne suffisent pas à en garantir la qualité et l'équité.

Ainsi que le reconnaissent les auteurs du Livre blanc, l'enseignement en langue anglaise existe au Québec depuis le dernier tiers du 18e siècle, peut se réclamer d'une tradition enracinée dans notre histoire, dispose d'un personnel nombreux et d'équipements importants. On ne cherche donc pas à en nier l'existence, ni à l'abolir, ni encore à récusar la tradition culturelle qui l'inspire. Théoriquement, le Livre blanc n'accorde pas un statut particulier, encore moins juridique à la minorité anglophone. Dans la pratique toutefois, l'histoire et la réalité amènent le gouvernement à lui faire un régime spécial. Ainsi, il est précisé que l'école anglaise constitue "un système d'exception accordé à la minorité actuelle". Elle doit cesser d'être "assimilatrice" et ne sera réservée qu'à ceux pour qui elle a été créée. Sans avoir de caractère rétroactif, la future Charte doit "préserver l'avenir".

Qu'elle doive cesser d'être assimilatrice, nul ne songe à le nier. Mais faut-il pour cela que l'accès en soit désormais interdit à ceux qui, des autres provinces canadiennes et de pays anglophones, viendront s'établir au Québec après l'adoption de la Charte? La rétroactivité, que le gouvernement veut pourtant éviter, est manifeste ici.

Il est vrai, comme le soulignent les auteurs du document, que le critère de la langue maternelle soulève, à l'application, de graves difficultés. Les avis et conseils qu'a reçus le gouvernement à ce sujet ne permettent pas de les surmonter facilement. C'est pourtant le critère, ainsi que le signale le Livre blanc, "qui vient le plus naturellement à l'esprit" et dont on ne pourra jamais faire complètement abstraction, quels que soient les modes de contrôles que retiendra le législateur en fin de compte.

Dans cette perspective, on peut soutenir que la méthode proposée par le gouvernement — celle de la fréquentation par l'un des parents de l'école anglaise — n'est en définitive qu'un essai d'application du critère

de la langue maternelle. Ce qui est implicitement reconnu par l'auteur du document qui écrit: "On peut légitimement penser que les parents qui ont étudié dans les écoles de langue anglaise au Québec appartiennent à la communauté linguistique qui a créé et maintenu cet enseignement."

Par souci d'équité, le gouvernement ajoute deux autres catégories: auront accès à l'école anglaise les enfants qui reçoivent déjà l'enseignement en anglais, ainsi que leurs frères et sœurs cadets; de même que les enfants dont un des parents a fréquenté l'école primaire anglaise hors du Québec pourvu que ce parent soit domicilié au Québec au moment de l'adoption de la Charte.

Mais comme le critère proposé est de nature plutôt mécanique, son application ne garantira pas que les enfants de langue maternelle anglaise seront tous admissibles à l'école anglophone. Songeons, par exemple, aux parents de la minorité anglophone qui auraient fait leurs études élémentaires en français ou en espagnol et leurs études secondaires en anglais; songeons aussi à ceux qui, ayant fait des études élémentaires en anglais dans un pays étranger, ne sont pas en mesure d'en faire la preuve aujourd'hui et qui, manifestement, ne sont pas de langue maternelle anglaise; songeons aux francophones qui auraient fait une partie de leurs études primaires en anglais et qui, de ce fait, obtiennent le droit d'y inscrire leurs enfants de langue maternelle française. Bref, on pourrait multiplier les hypothèses de ce genre dont la somme démontrerait que le critère proposé est ou bien trop étroit ou bien trop large: dans beaucoup de cas, des enfants qui ne sont pas de langue maternelle anglaise auront accès à l'école anglaise; dans d'autres cas, des enfants authentiquement anglophones n'y seront pas admissibles.

Les risques d'incongruité ou d'illogisme que peut comporter ce critère apparaîtront plus évidents lorsque, après l'adoption de la Charte, de véritables anglophones venant de l'Ontario ou de Nouvelle-Zélande, se verront refuser l'accès à l'école anglaise au Québec tandis que leurs voisins, d'autres origines, y auront trouvé leur place.

En conséquence, tout en reconnaissant qu'il est difficile de mettre au point des normes satisfaisantes, le législateur pourrait adopter d'autres méthodes qui, ajoutées à celle de la fréquentation de l'école élémentaire par un des parents, permettraient d'appliquer d'une manière plus équitable, moins hasardeuse, le critère de la langue maternelle.

Les normes proposées en matière de langue

d'enseignement suscitent des problèmes d'un autre ordre. En considérant les provinces canadiennes comme n'importe quel pays étranger, le gouvernement se comporte comme si le Québec avait déjà accédé à la souveraineté. Pensons, par exemple, aux milliers de fonctionnaires canadiens qui sont appelés, de plus en plus, à travailler dans des immeubles fédéraux établis à Hull ou ailleurs au Québec. Selon qu'ils auront été mutés avant ou après l'adoption de la Charte, leurs enfants seront inscrits à l'école anglaise ou s'en verront refuser l'accès. Le gouvernement du Québec peut-il de la sorte éliminer un droit jusqu'ici reconnu aux enfants de cette province? Créer une injustice envers les anglophones canadiens que leurs fonctions fédérales appellent à s'établir ici ne contribue en rien à réparer les injustices que les francophones ont longtemps subies dans le reste du pays. Il est vrai qu'une exception est prévue pour les anglophones ne séjournant pas plus de trois ans au Québec, mais ce régime spécial ne pourra s'appliquer à la majorité d'entre eux qui devront séjourner ici plus longtemps.

Enfin, quelques arguments au moins militent en faveur d'une extension aux futurs citoyens du Québec de langue maternelle anglophone des privilèges reconnus par la Charte à ceux qui sont déjà domiciliés au Québec.

C'est d'abord le souci d'éviter la création de diverses catégories de citoyens: ceux qui ont accès à l'école anglaise et ceux qui, bien qu'ils soient tout aussi anglophones, n'y ont pas accès. Le danger d'assimilation que le gouvernement veut éviter pour l'avenir cessera de menacer la majorité dès lors que la Charte exigera des élèves fréquentant l'école anglaise qu'ils passent avec succès, à la fin de leurs études secondaires, un examen de français écrit et parlé. La Loi étant conçue pour intégrer les anglophones à la majorité, il n'y a plus à redouter que la majorité soit "assimilée" par la minorité.

De même, l'assimilation redoutée devient tout à fait illusoire dans la mesure où la future Charte impose massivement le français dans tous les autres secteurs de la vie en commun, notamment dans l'entreprise et l'administration publique.

Enfin, puisque le Livre blanc reconnaît à la minorité anglophone sa place, sa culture, sa langue et son héritage historique, il serait paradoxal que la loi tente de l'atrophier progressivement en lui refusant tout apport de l'extérieur.

Michel ROY

Le Livre blanc sur la langue

Des chiffres tronqués, des exemples mal choisis

par Claude RYAN

Nous avons vu la semaine dernière, à propos des Comptes économiques québécois, combien peut être forte chez des gouvernants qui veulent à tout prix prouver une thèse, la tentation de déformer les chiffres pour leur faire dire non pas ce qu'ils contiennent, mais plutôt ce qu'on voudrait qu'ils contiennent.

A partir d'une comptabilité "interne" certes intéressante mais fort incomplète, MM. René Lévesque et Rodrigue Tremblay auraient voulu nous faire croire que le Québec, en l'espace de quinze ans, s'est vu dépouiller de plus de quatre milliards de dollars au profit du gouvernement fédéral et du reste du pays. Or, non seulement cette affirmation était-elle démentie par des études antérieures du gouvernement québécois qui n'ont jamais été répudiées, mais elle procédait d'une interprétation si abusive des données mêmes que les deux ministres avaient sous les yeux que seule une arrogance très poussée explique qu'ils n'aient pas daigné, devant les interrogations qui ont surgi, fournir des explications ou des excuses.

En lisant le Livre blanc sur la langue, on est hélas conduit à des constatations de même nature. Le premier chapitre de ce document est excessivement pessimiste. Il est parfois noir au point de n'avoir guère de ressemblance avec la réalité. Mais ce trait de la pensée nationaliste est si familier qu'on n'est pas tenté de s'y arrêter. Les milieux nationalistes ont prédit si souvent la mort de la communauté francophone que le refrain est devenu quelque peu usé. Au surplus, la démonstration du caractère abusif de certaines affirmations a été faite si souvent qu'on finit par se lasser d'y revenir sans cesse.

Cette fois, cependant, il s'agit d'un document officiel du gouvernement, d'un document rédigé sur un ton presque solennel, d'un document appelé à avoir de profondes répercussions dans la vie quotidienne de six millions de Québécois. Or, même dans ce document, on doit relever nombre d'assertions qui ne résistent pas à l'examen des faits. À force de vouloir démontrer que la situation des francophones est désespérée dans leur pays même du Québec, on a fini par prendre ses visions pour la réalité. Fort heureusement, il existe toutefois des sources publiques qui permettent de rétablir la vérité.

"L'anglais, langue des affaires"

L'anglais est la langue des affaires, proclame après bien d'autres le Livre blanc. "Cette affirmation, poursuit-on, est admise sans examen et sans discussion par tous les Canadiens anglais et par un grand nombre de francophones". Après avoir cité à l'appui de cette affirmation un témoin invité à se faire entendre devant la Commission Laurendeau-Dunton, les auteurs

invoquent en ces termes l'autorité de la Commission Gendron:

"L'ensemble des études menées à l'instigation de la Commission Gendron ainsi que le tome premier du rapport qui en présente une certaine synthèse ont démontré le bien-fondé de ce que tous les observateurs pressentaient. L'anglais domine nettement dans les communications générales de travail: 82% du total des communications se font en anglais dans l'ensemble du Québec, 84% à Montréal et 70% en province. L'anglais est aussi prépondérant dans des modes plus spécifiques de communication".

L'affirmation est générale. Elle est censée embrasser et résumer fidèlement l'ensemble de l'activité économique. Or, elle est contredite par les descriptions autrement plus sobres et plus nuancées qu'on peut trouver dans les rapports mêmes de la Commission sur les travaux de laquelle prétendent s'appuyer les auteurs du Livre blanc. Le Commission Gendron avait commandé, on le sait, bon nombre de travaux de recherche sur la langue de travail. Dans un document intitulé "Synthèse 7", le directeur des recherches de la Commission, Pierre E. Laporte, en a résumé les principales constatations et conclusions. Voici comment il s'exprime au début de son rapport:

"64% des travailleurs francophones ont répondu qu'ils utilisent uniquement le français, alors que 32% disent utiliser le français et l'anglais, et 3% uniquement l'anglais. 1% ont déclaré utiliser une autre langue que le français ou l'anglais. Les réponses nous fournissent une mesure globale de l'usage que les francophones font des langues au travail. Mais elles nous laissent dans l'ignorance au sujet de la signification du bilinguisme qui serait la situation linguistique de 32% des travailleurs. Qu'en est-il de ce bilinguisme? Nos données nous permettent d'affirmer qu'il s'agit d'un bilinguisme où domine toujours l'usage de la langue maternelle. C'est en tout cas l'impression qui découle de l'observation selon laquelle, en moyenne, les francophones qui déclarent travailler dans les deux langues déclarent par ailleurs employer le français au travail dans 71% de leurs rapports. Donc la pratique du bilinguisme chez les francophones est loin de signifier l'abandon de leur langue maternelle comme langue de travail. Il y a bien sûr des francophones dont c'est la condition. Mais ils devraient constituer une minorité de la population active de langue française".

Poussant leurs recherches plus loin, les enquêteurs de la Commission Gendron ont voulu établir la proportion de leur temps de travail qui était vécue en français par les Québécois francophones. Voici à ce sujet quelques données révélatrices dont prennent bien garde de faire état les

auteurs du Livre blanc:

- 1) dans l'ensemble, les travailleurs francophones utilisent leur langue maternelle dans 87% de leur temps de travail;
- 2) dans l'ensemble, le français est utilisé au travail 19,4 jours sur 20 pendant un mois; l'anglais est utilisé 6,4 jours par mois.

Il y a certes des domaines où les possibilités de gagner sa vie en français sont limitées, au dire des chercheurs de la Commission Gendron. Il s'agit notamment des postes de direction dans l'industrie manufacturière, de la finance, des transports et des entreprises d'utilité publique. Et il y a dans ces secteurs matière à une action vigoureuse de la part des intéressés et des autorités compétentes. Mais le tableau général que brosse la Commission Gendron pour l'ensemble du Québec est loin d'être celui sur lequel voudrait nous braquer le Livre blanc. Les pourcentages qu'on trouve à la page neuf du Livre blanc sont même carrément faux. Ils témoignent d'une lecture très tendancieuse de l'abondante documentation issue du travail de la Commission Gendron.

Les exemples étrangers

Les parents du Québec veulent dans une très forte majorité que l'école offre à leurs enfants la possibilité d'acquiescer une connaissance sérieuse de l'anglais langue seconde. Ils le veulent parce qu'un instinct très sûr leur dit que, nonobstant toute législation et toute forme de coercition, ces enfants devront faire leur vie en Amérique du nord et que le prix de leur fidélité à leur propre culture, ce devra être en quelque sorte une double loi d'excellence qui leur permettra de rivaliser aussi avec leurs futurs voisins et collègues du continent.

Le gouvernement, si on comprend bien de Livre blanc, voudrait tempérer ce désir des parents par l'institution d'un régime diversifié d'enseignement des langues secondes, où l'anglais, langue de l'une des minorités québécoises, serait enseigné à côté du portugais, de l'italien, de l'allemand, de l'espagnol, et que sais-je encore. Ici encore, on déforme la réalité en refusant de l'accepter comme elle est. La réalité concrète de Montréal, en tout cas, c'est qu'il y a deux communautés linguistiques possédant chacune une vie propre. À côté de celles-là, les autres communautés ne sont pas négligeables, loin de là. Mais prétendre ramener la communauté anglophone à l'une de celles-ci, c'est prendre ses rêves pour la réalité et poser le germe de coûteuses injustices.

Avant de mettre son projet de multilinguisme à exécution, le gouvernement aura profité à consulter l'expérience française. Il y découvrira, ainsi que le signalait un article paru dans Le Monde du 26 mars, que même en France, le réalisme des parents sait

très bien résister aux visées des bureaucrates du gouvernement. Dans ce pays, on a tout fait pour diversifier davantage l'étude des langues secondes dans le système d'enseignement. Au cours des dix dernières années, la proportion des élèves inscrits aux cours d'anglais n'en est pas moins passée de 74% à 84%. "La diversification, écrit l'auteur de l'article, est la doctrine officielle du ministère de l'Éducation. Sept ans après, l'échec est patent: l'anglais progresse partout et écrase tout sur son passage".

Dans le chapitre final du Livre blanc, les auteurs font enfin appel aux employeurs pour les inviter à pratiquer une politique dite de "francophonisation" de leurs cadres. "Pour ne point se perdre dans des querelles de mots, les entreprises pourraient, écrivait-ils, se fixer clairement les objectifs suivants: refléter dans leur personnel, et à tous les niveaux et dans toutes les fonctions la composition ethnique dans la population québécoise. Rien là de révolutionnaire. Il s'agit d'un principe de justice sociale si élémentaire que les États-Unis, paradis de l'entreprise privée, l'ont adopté pour fonder leur politique sociale d'embauche".

Un Américain bien connu, Joseph A. Califano, secrétaire à l'Éducation, à la Santé et au Bien-Être dans le cabinet Carter, avait cru lui aussi qu'il s'agissait là d'un principe admis aux États-Unis. Il en avait fait l'objet d'une déclaration faite au New York Times le 18 mars dernier. Or, dans le Times du 1er avril, Califano était forcé de faire machine arrière. Un groupe de 44 universitaires américains, dans une lettre collective adressée à Califano, lui faisaient en effet comprendre qu'on ne saurait éliminer une forme de discrimination en instituant une autre. M. Califano, dans son interview au Times, avait employé des arguments très voisins de ceux qu'emploient ici les avocats de la "francophonisation" des cadres supérieurs des entreprises. Des universitaires avertis des dangers de ces formules ambiguës l'ont heureusement ramenée à une vision plus éclairée de la réalité.

Dans tout ce domaine de l'expérience étrangère, les auteurs du Livre blanc auraient d'ailleurs eu profit à consulter attentivement les études importantes faites pour la Commission Gendron par des experts tant québécois qu'étrangers. Ils y auraient découvert un esprit de respect de l'autre, un souci de prudence et de mesure, qu'on cherche hélas en vain dans leur document. Le style du document est en effet souvent mielleux. Mais la pensée y est rigide, monolithique, possessive. Elle n'hésite point à s'annexer au besoin même certains faits, examinés en eux-mêmes, tiennent pourtant un tout autre langage.

Le mot du silencieux

Le dictionnaire du marginal (suite)

par ALBERT BRIE

PESSIMISTE — Homme confiant que ça ira mal.

ENFER — Lieu où les âmes damnées connaissent le supplice du feu. Les flammes de cet éternel brasier sont alimentées par la chaleur humaine qui n'a pas servi.

HOT-DOG — L'infect à l'état pur.

OUI — Ultime et fatale métamorphose du non.

SIEGE — Dans le langage parlementaire, tout fauteuil destiné à recevoir la carcasse d'un homme pliant.

ACADÉMIE — Centre de gravités.

VICE — Nom que la vertu donne à un plaisir qu'elle se refuse par impuissance.

DÉTOUR — Opération d'un esprit grossier qui s'essaie à des manœuvres délicates. Ainsi, au lieu d'enfoncer un clou dans le crâne ou le cœur de quelqu'un, il trouvera moins cruel d'y faire pénétrer un tire-bouchon.

FIDÉLITÉ — Attachement sans faiblesse et sans relâche qu'un homme exige de sa femme et qu'il obtient de son chien.

SOMMEIL — Pour un individu actif, la B.A. de sa journée.

HYPOCRISIE — Tour d'acrobatie qui consiste à se cacher derrière soi.

ÉTERNITÉ — Espace de temps dont la durée est inconcevable. La meilleure image qui puisse en donner une idée se trouve dans l'expression: "J'en ai pour une minute."

CAPITALISTE — Homme de biens.

ÉGOÏSTE — Individu qui fait profiter ses proches du spectacle des bontés qu'il a pour sa personne.

VIDE — Ce dont nous sommes tous pleins.

FÉDÉRALISME — Esprit provincial multiplié par dix.

PAUPÉRISME — État d'un pays, d'une société où la pauvreté est monnaie courante et acceptée comme argent comptant.

HUMANITÉ — Ce que l'on trouvait en tous lieux avant que l'homme n'y mette le pied.

SOUFFRIR — Mûrir à feu lent.

PRIORITÉ — Dans une bureaucratie, feu vert accordé à une situation d'urgence de circuler sur papier.

PSYCHANALYSTE — L'homme de ses rêves.

VOYAGE — Va-et-vient incessant et sans but, avec l'intention de s'arrêter, et n'ayant en définitive pour résultat que de changer ses malles de place.

CON — Terme injurieux très grossier et contraire au bon usage. Pour ces raisons, à ce jour, son emploi est réservé aux nouvelles élites.

PRINTEMPS — Au Québec, l'une des quatre saisons avec l'hiver.

QUESTION — Hameçon que l'on appâte avec du poisson pour attraper des vers.

VEDETTE — Sorte de corps fluide et lumineux, appelé aussi "star", qui profite de l'extinction des masses clairvoyantes pour étinceler.

lettres au DEVOIR

L'avenir n'est pas si triste

Il révent en couleurs et nous leurrent, ces politiciens d'Ottawa qui depuis trois ans affirment que la reprise économique canadienne viendra avec la reprise américaine. Il se peut fort bien en effet qu'il n'y ait plus de "reprise" économique américaine au sens traditionnel du terme. Si nous n'allons pas vers un krach comme celui de 1929, par contre nous nous achevons vers de profonds changements sociaux où le rôle du capitalisme ira en s'amenuisant.

Politiquement parlant, le pouvoir qui, de Nérón à Nixon, a toujours appartenu à des gens de droite et à des possédants, glisse lentement, mais sûrement vers des gens plus à gauche qui ont un sens social plus développé. Et ceci est un phénomène mondial. En Europe, les pays latins — France, Italie, Portugal, (Espagne) — évoluent d'élection en élection vers une prise en main du pouvoir par les forces de gauche. Il n'est jusqu'en Angleterre, la mère du capitalisme, où l'on commence à envisager une solution collectiviste. Ici même, en Amérique du Nord, bastion de l'entreprise privée, on peut observer une tendance analogue. Les dernières élections ont amené au pouvoir Lopez Portillo au Mexique, Jimmy Carter aux U.S.A. et René Lévesque au Québec, des gens qui ont la fibre sociale plus développée que leurs prédécesseurs. Seul témoin du passé, reste l'inflexible Trudeau.

En Afrique et en Asie, l'un après l'autre, les potentats de droite tombent aux mains des dictateurs de gauche. Hier l'Angola, aujourd'hui la Rhodésie, demain l'Afrique du Sud; le Vietnam, demain la Thaïlande. Car les jours du capitalisme sont comptés. Partout, on le définit par ses excès: exploitation humaine, achats de conscience (Loughheed), manipulations tous azimuts, publicité malhonnête et mensongère qui lui sert de porte-voix, collusion avec des régimes pourris, etc. Qui dit "capital" de nos jours pense plus à "profiter" qu'à "produire".

Sur un plan strictement économique, apparaît aussi des signes des temps. Les actions (capital de risque) rapportent maintenant moins que les obligations (placement de veuves). Autrement dit, aussi paradoxal que cela puisse sembler, celui qui risque son argent, en retire de toutes façons moins de profits, que celui qui fait un placement sécuritaire; ce qui est la négation même du système capitaliste. Signe précurseur également, les employés du secteur public et parapublic sont de nos jours mieux payés que les employés du secteur privé. Là-dessus, les vieux capitalistes prétendent que c'est le monde à l'envers, tandis que les jeunes y voient le monde de demain. La grande entreprise, le grand capital et les multinationales apparaissent de plus en plus comme des chiens galets, cependant que la P.M.E. (petite et moyenne entreprise) et les coopératives obtiennent la faveur populaire. Autre indice annonciateur au Québec, les Caisse Populaires prennent peu à peu le contrôle de certaines banques capitalistes. Qu'on le veuille ou pas, le capitalisme comme le colonialisme (à l'état pur, du moins) ont vécu leurs plus beaux jours.

Par contre, ces changements de système peuvent occasionner de profonds retournements sur l'échiquier politique international. On disait jadis que l'Angleterre avait réussi son capitalisme tandis que la France avait raté le sien. Il se peut qu'avec l'avènement d'un

qu'à "profitable". Le mot même de "capitalisme" est devenu péjoratif et demain sera tabou.

Par ailleurs la désaffection religieuse du monde capitaliste a vidé nos sociétés occidentales de tout contenu idéologique, à un point tel qu'un adolescent lucide se demande en 1977 si le but de sa vie est de boire du coke et de manger des hamburgers ketchup-oignons crus. Situation qui engendre souvent chez lui un rejet du système actuel et une prise de conscience sociale.

Devenus allergiques à la propagande officielle, les gens de l'Est, blasés, regardent avec un sourire en coin, des dignitaires du régime camoufler les réalités. Les gouvernements communistes est-européens ont atteint ce point de saturation où l'évidence de l'échec n'est plus dissimulable et parle d'elle-même. Comme le dit un vieux dicton: il n'est pas de publicité (ou de propagande) pour vendre des pommes pourries. À l'Est comme à l'Ouest.

Si, d'une part, le capitalisme dans ses excès est bousculé vers la gauche, et si, par ailleurs, le communisme dans ses utopies est ramené plus à droite, il est à espérer que l'on trouvera, un jour ou plus tard, un point de jonction entre les deux systèmes, où l'homme ne sera plus sacrifié ni à l'argent, ni à l'idéologie. En cela, sans jouer au futurologue, on peut dire que l'avenir ne manque pas d'être encourageant.

Claude FALARDEAU

Le 29 mars 1977.

Où loge l'objectivité ?

Mademoiselle Lisa Ouimette
Secrétaire Intérimaire
Comité d'enquête sur
Radio-Canada
C.R.T.C.
Ottawa

Ainsi donc le C.R.T.C., libre bien sûr de toute pression politique, invite les honnêtes citoyens à porter plainte contre Radio-Canada, à l'instar des brillants témoins d'Ottawa. La société d'État servirait mal la cause de l'unité nationale et manœuvrerait objectivement à l'objectivité, à ce qu'on dit... sur les ondes mêmes de l'accusé.

L'unité nationale est certes une noble cause. Encore faut-il savoir de quelle nation il s'agit, de quelle unité on rêve et jusqu'où on peut l'imposer.

Avant Copernic, on pensait ob-

jectivement que le soleil tourne autour de la terre; Galilée eut maille à partir avec l'Inquisition parce qu'il pensait objectivement le contraire des Puissants de Rome. L'objectivité est-elle autre chose que la subjectivité partagée? La loi est pourtant simple: plus on est nombreux à penser la même chose, plus on se persuade de son objectivité... et de la subjectivité des autres, qui pensent autrement.

Vue d'Ottawa, Radio-Canada n'est pas assez fédéraliste; vue de Québec, elle n'est sans doute pas assez souverainiste... Par une certaine vision de l'objectivité, le service de l'information se croit obligé de nous parler des fleurs qui bourgeonnent à Vancouver et du taux de chômage à Terre-Neuve, parce qu'il faut "couvrir tout le pays". On nous agace sou-

vent avec des bredouilleries de français, uniquement parce qu'ils occupent des postes à Ottawa, et le temps étant limité, on nous prive ainsi d'informations peut-être plus intéressantes sur l'actualité québécoise. Le manque d'objectivité, s'il en est, ne va peut-être pas dans le sens qu'on croit: les citoyens du Québec auraient plutôt lieu de se plaindre du manque d'objectivité des vierges folles qui, sentant le vent tourner, accusent Radio-Canada au lieu de chercher à comprendre la réalité.

Je ne suis pas toujours content des nouvelles que lit Bernard Demerme. Manque-t-il d'objectivité quand il annonce une tempête alors que je rêve de brise et de soleil?

Guy SIMARD

Rimouski, le 28 mars 1977.

À chacun son dû

Mlle Françoise Côté, coordonnatrice du cahier sur l'enseignement technique et professionnel.

J'ai pris connaissance de votre cahier sur l'enseignement technique et professionnel, et vous félicite pour le choix des articles variés et fort intéressants qui composent ce cahier.

J'aimerais toutefois attirer votre attention sur le fait que les auteurs de l'article sur le GIPEX (groupe interministériel de programmes et examens) sont Jean-Maurice Plourde, secrétaire du GIPEX, direction générale de la planification du ministère de l'Éducation et Joanne Chevrier, agent d'information au service général des communications du même ministère.

Quant à la note explicative apparaissant à la fin de l'article en question, elle s'avère exacte. Cette méprise s'explique sans

doute par le fait que j'avais été obligé, à cause d'un délai court, de vous communiquer ces renseignements uniquement par téléphone.

Je vous prie d'agréer, mademoiselle, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jean L'HÉRAULT
Coordonnateur
Groupe Éducation et Emploi
Ministère de l'Éducation
Québec, le 28 mars 1977

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910.
Directeur: Claude Ryan
Rédacteur en chef: Michel Roy
Rédacteur en chef adjoint: Georges Vigny
Directeurs de l'information: Jean-François, Pierre Lognon
Trésorier: Bernard Laroque

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Saint-Vincent, Laval. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$55 par année, six mois: \$30 A. Édition: \$60 par année, six mois: \$33.10. Édition du samedi: \$15 par semaine. Édition du dimanche: \$10 par semaine. Tarif de l'abonnement sur la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe, enregistrement numéro 0888. Descriptive Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées

des événements

des hommes

Le budget fédéral

Un contexte difficile qui laissait peu de choix à M. Macdonald

par
CLAUDE RYAN

Pour le contribuable individuel, le budget fédéral qu'a dévoilé jeudi dernier le ministre des Finances, M. Donald Macdonald, aura sûrement été l'un des plus terribles années. On s'attendait dans de nombreux milieux à des réductions significatives de taxes. Or, les réductions ont été plutôt minces, et elles bénéficieront surtout aux entreprises. Les particuliers se voient accorder un crédit d'impôt de \$50 par enfant à charge, à condition que leur revenu ne dépasse pas un seuil plutôt modeste. A part cette mesure, ils devront se débrouiller sans aucun allègement, étant sauve naturellement l'indexation des seuils d'imposition, qui reste en vigueur pour tout le monde. Les entreprises, pour leur part, bénéficieront de diverses mesures destinées à stimuler les investissements. Même là, cependant, les avantages consentis par le gouvernement demeurent limités.

De ces données, on serait tenté de conclure que M. Macdonald est demeuré indifférent au taux de chômage de 7.9% enregistré au Canada en février 1977. De fait, M. Macdonald devait définir une ligne très délicate entre deux objectifs qui, à première vue, se contredisent ou menacent de s'annuler, mais dont aucun ne saurait échapper à l'attention d'un ministre des Finances consciencieux.

Il fallait d'un côté envisager des mesures visant à réduire le chômage. Un taux de chômage supérieur à 7% est un vrai scandale dans une société riche comme la nôtre. Le scandale est encore plus choquant si l'on songe que le chômage atteignait en 1976 un niveau de 13.6% à Terre-Neuve, de 10.2% dans les provinces atlantiques, de 8.7% au Québec, et qu'il dépassait 14% chez les jeunes travailleurs. Or, les mesures propres à réduire le chômage sont d'ordre expansionniste: réductions d'impôts, augmentation des dépenses publiques et de la dette, programmes de travaux publics, etc. Tout ce qui peut stimuler la demande et accroître la production est indiqué dans de telles circonstances.

Mais en même temps que le pays fait face à une situation de l'emploi, qui commanderait des mesures audacieusement expansionnistes, il fait aussi face à une situation inflationniste qui commande la plus grande retenue aux gouvernements. Le Canada a connu depuis 1973 des taux annuels d'inflation de 7.6%, 10.8%, 10.8%, et 7.5% respectivement. A moins que l'on n'accepte que les gains faits d'un côté ne soient rognés de l'autre par l'hydre de l'inflation, il faut aborder avec une grande circonspection toutes les mesures susceptibles d'attiser l'inflation. Or, il arrive souvent que les mesures propres à stimuler l'emploi et l'expansion soient en même temps susceptibles d'accroître la tendance à l'inflation. Et il arrive de même que les mesures visant à freiner l'inflation tendent à ralentir l'économie et à alimenter le chômage.

Ainsi que le signale l'économiste américain Albert Sommers, la recherche de solutions au problème combiné de l'inflation et du chômage doit tenir compte des facteurs suivants:

a) d'une certaine manière, les deux problèmes sont indépendants l'un de l'autre;

b) à certains égards, l'action visant à réduire le chômage est compatible avec l'action qui veut combattre l'inflation;

c) dans une mesure plus importante encore, l'action à l'un des deux niveaux est susceptible de compromettre les résultats de l'action entreprise à l'autre niveau. De sorte qu'il faut plutôt chercher un dosage savant de mesures inspirées de l'un et l'autre souci, plutôt qu'une action unilatérale sur l'un seulement des deux problèmes.

Dans cette perspective, la liberté de manœuvre du grand argentier fédéral était évidemment très faible. Peu avant la présentation du budget, Judith Maxwell, du C.D. Howe Research Institute, publiait une excellente analyse des difficultés actuelles de l'économie canadienne. Devant les problèmes qui se dégagent de cette étude, M. Macdonald n'avait guère le choix. Il devait opter pour un budget axé sur la recherche d'une discipline aussi rigoureuse que possible. Incapable d'éviter un déficit gouvernemental, il devait néanmoins poursuivre le resserrement des dépenses publiques entrepris depuis 1 an et demi.

Des coûts élevés et des gains inégalement répartis

S'il fallait caractériser d'un trait l'évolution de la société canadienne depuis le début de la présente décennie, il serait juste de dire que les coûts de fonctionnement de notre économie ont augmenté trop vite — ce qui entraîne des conséquences graves pour la qualité concurrentielle de nos produits — et qu'en outre, les fruits de cette hausse ont été très inégalement répartis entre les divers secteurs de la société.

Judith Maxwell, dans son étude, présente une comparaison entre l'augmentation réelle du revenu des citoyens dans

divers pays occidentaux tout le Canada. Les chiffres colligés par l'économiste du C.D. Howe Research Institute que c'est au Canada, et par une forte marge, que le pouvoir d'achat des citoyens a crû le plus rapidement. Entre 1969 et 1975, le revenu disponible réel par personne a augmenté chaque année de 2.2% aux Etats-Unis, de 3.3% au Royaume-Uni, de 3.7% en Allemagne fédérale, de 4.1% en France, et de 5.1% au Canada.

Dans cette augmentation, il faut sans doute faire la part des changements survenus dans la composition de la main-d'œuvre. Ainsi, le nombre des femmes mariées qui travaillent n'a cessé d'augmenter depuis quelques années. S'il en est résulté une hausse certaine du revenu familial, cela ne veut pas nécessairement dire que le revenu des personnes qui étaient déjà au travail ait augmenté aussi spectaculairement que le laisseraient supposer les chiffres comparatifs qui viennent d'être cités. De fait, le nombre moyen de dépendants pour chaque personne faisant partie de la main-d'œuvre était de 2.8 en 1961; quinze ans, plus tard, il n'était plus que de 2.2.

Les chiffres indiquent toutefois que les coûts de la main-d'œuvre ont augmenté beaucoup plus vite au Canada qu'aux Etats-Unis ces dernières années. De 1969 à 1975, les travailleurs du secteur manufacturier canadien ont obtenu des gains annuels de revenu réel de l'ordre de 3.6%; aux Etats-Unis, les travailleurs du même secteur ont dû se contenter de gains moyens de 0.8% par an entre 1969 et 1975 et de 1.3% par an en 1976. Or, le secteur manufacturier est l'un de ceux qui ont progressé le moins vite au Canada sous l'angle du revenu réel. Le secteur gouvernemental (surtout dans les domaines de l'éducation, de la santé et du bien-être) a connu des gains annuels moyens de 5.1%; de même, dans la construction et les mines, on a été témoin de gains annuels respectifs de 5.5% et 5.1%.

Des gains aussi importants auraient pu, s'ils n'avaient répondu qu'à un besoin de rattrapage généralement reconnu, produire des résultats paisants pour l'économie. De fait, le contraire s'est produit. Assez paradoxalement, la société canadienne, en même temps que le revenu réel des personnes y faisait les gains les plus importants, était aussi celle où l'on enregistrait ces dernières années les pertes les plus importantes de production en raison des grèves et des arrêts de travail. Ceci semble signifier que, loin de réduire les tensions, les gains obtenus dans certains secteurs l'ont été à coups de soubresauts et ont eu un effet contagieux dans les autres secteurs. Autre élément plus difficile à chiffrer mais non moins probable: les gains au chapitre du revenu réel paraissent avoir été très inégalement répartis. Les gains ont été plus forts, note Judith Maxwell, là où le pouvoir de marchandage était le plus grand. "Un ensemble de preuves circonstancielles indique que les travailleurs disposant d'un pouvoir de négociation plutôt faible ont enregistré des gains sensiblement plus modestes que ceux des autres catégories.

On vit ainsi dans une situation où chacun semble attendre de l'économie plus qu'elle ne peut livrer. Le gouvernement, pour sa part, ne pouvait, après y avoir trop longtemps succombé, redevenir complice de cette tendance dangereuse. Il lui fallait absolument revenir à un rythme plus tempéré d'accroissement de ses propres dépenses. Il lui fallait aussi, tout en ne pouvant éviter d'encourir un déficit substantiel, donner lui-même la preuve d'une discipline plus grande, qui lui a trop souvent fait défaut ces dernières années, non seulement à Ottawa, mais aussi aux autres niveaux.

Une dépendance inquiétante envers l'étranger

Comment les Canadiens ont-ils pu s'accorder des gains aussi significatifs, comment ont-ils pu surtout privilégier certains secteurs de la main-d'œuvre d'une manière qui ne souffre aucune comparaison avec l'étranger, sans que la marmite saute quelque part? Comment leurs gouvernements ont-ils pu accroître de manière phénoménale leurs dépenses, sans que l'économie écrase sous le poids des charges accrues qu'on faisait peser sur elle?

A ces questions, on trouve des éléments de réponse éloquentes en consultant la balance des paiements étrangers du Canada, i.e. le bilan des échanges du Canada avec l'étranger. Une bonne partie des avantages que nous nous sommes accordés proviennent d'un accroissement de nos obligations envers l'étranger.

La balance des paiements courants du Canada a le plus souvent été déficitaire depuis 1961. Ces déficits n'avaient toutefois rien d'alarmant vu que l'économie canadienne était encore en plein développement et que l'on continuait d'y ouvrir des secteurs neufs, en particulier dans le domaine des richesses naturelles. Les échanges de marchandises donnaient lieu à des surplus, provenant surtout de la vente de nos richesses naturelles. Le tourisme, les intérêts, les dividendes, les services professionnels engendraient par ailleurs des déficits, lesquels étaient compensés par des entrées de capitaux au chapitre des investissements directs par des

emprunts et par des achats de devises étrangères.

Ces deux dernières années, soit en 1975 et 1976, il y a toutefois eu des changements majeurs, que l'on pourrait résumer comme suit:

1) baisse radicale de l'excédent habituel au compte de marchandises (déficit de \$639 en 1975 et excédent de seulement \$385 en 1976, contre des excédents de \$3 milliards, \$2.5 milliards, \$6 milliard, \$2.7 milliards et \$1.7 milliard entre 1970 et 1975);

2) augmentation très sensible du déficit au compte des services, du tourisme, des dividendes et des intérêts (déficit combiné de \$8 milliards en 1975 et 1976, contre un déficit de seulement \$12 milliards pour les cinq années précédentes);

3) diminution du volume des investissements directs faits au Canada par des étrangers (depuis 1973, on constate même un léger déficit net à ce poste qui rapportait naguère chaque année un excédent de rentrées);

4) augmentation spectaculaire des emprunts faits à l'étranger, principalement par les provinces et certaines grandes villes et sociétés de la Couronne provinciales (pour la seule année 1976, les emprunts à long terme à l'étranger se sont élevés à plus de \$7 milliards).

On pourrait croire que la récente détérioration de la notre balance des paiements est un phénomène passager, et que nous nous en sortirions assez aisément, comme cela s'est fait dans le passé. Une analyse des composantes de notre déficit interdit cependant tout optimisme exagéré à cet égard. En effet, à quatre chapitres différents, rien ne laisse entrevoir un redressement prochain:

a) les produits énergétiques: le Canada est longtemps un surplus à ce poste. Depuis que nous avons commencé en 1974 à réduire nos exportations pétrolières en direction des Etats-Unis, nous devons enregistrer un déficit. Jusqu'à ce que soit ouvert le nouvel oléoduc de l'Alaska et que l'on ait trouvé un mode économique de mise en exploitation des sables bitumineux, il semble que nous devions prévoir des déficits croissants en matière énergétique;

b) les échanges de produits manufacturés: le déficit canadien au poste des produits finis n'a cessé de croître ces dernières années. En somme, nous vendons surtout nos richesses naturelles, et nous importons en retour les produits manufacturés de nos voisins. A ce poste seulement, nous avons encaissé un déficit de \$10 milliards en 1976;

c) les intérêts: en 1975, les intérêts de nos emprunts à l'étranger s'élevaient déjà à \$2 milliards par an. Avec les emprunts très élevés de 1976, cette somme aura été encore accrue. Au dire de Judith Maxwell, un tiers au moins de ces emprunts de 1976 auraient été consacrés à financer des dépenses improductives, tels les Jeux olympiques. Judith Maxwell souligne aussi à juste titre que le volume des emprunts étrangers, ayant été fortement supérieur aux besoins réels de notre balance des paiements, a ajouté aux pressions que d'autres facteurs faisaient déjà peser sur le dollar canadien.

d) les voyages: les Canadiens sont grands amateurs de voyages à l'étranger. Mais peu se rendent compte des déficits croissants que le Canada enregistre à ce chapitre. De \$50 millions qu'il était en

1961, le déficit à ce poste est passé en 1976 à quelque \$3.5 milliards.

Le budget et l'avenir des contrôles

Bien avant le budget de M. Macdonald, le gouvernement avait dû ramener à un niveau plus modeste la valeur du dollar canadien. Ce rajustement devrait permettre un équilibre plus favorable de nos transactions commerciales avec l'étranger, et en particulier avec les Etats-Unis. Cette mesure ne saurait cependant à elle seule rétablir un équilibre stable. Au bout d'un certain temps, il faut en effet s'attendre à ce qu'elle donne lieu à des demandes accrues au chapitre des salaires, car les citoyens voudront rattraper leur pouvoir d'achat perdu.

Dans un contexte comme celui de 1977, le gouvernement fédéral ne pouvait éviter un déficit considérable. "Il y a plusieurs Canadiens influents aux yeux de qui les déficits gouvernementaux sont la racine de tous nos maux économiques", écrit Judith Maxwell. "C'est là une position extrême... Dans une économie où l'on observe aussi peu de dynamisme et une aussi forte capacité productive inutilisée, un important déficit gouvernemental est nécessaire, non inflationniste", conclut l'économiste.

Il fallait par contre favoriser une relance efficace au niveau des entreprises et, pour cela, leur accorder des stimulants concrets. Même si le budget fédéral demeure plutôt prudent à ce chapitre, c'est néanmoins dans cette voie qu'il propose d'orienter l'économie et les priorités du gouvernement et des citoyens. La reprise économique aidant aux Etats-Unis, les mesures proposées par M. Macdonald suffiront peut-être à provoquer au cours des prochains mois une diminution du chômage. Si cela ne devait pas se produire, il faudra envisager dès l'automne, ainsi que l'a laissé entrevoir le ministre des Finances, des mesures plus agressives.

Vu dans cette perspective élargie, le débat sur l'abolition des contrôles revêt une tout autre signification. Si Ottawa ne devait abolir les contrôles que pour provoquer à travers le pays une vague de revendications salariales et de hausses de prix tout à fait démesurées, les modestes effets salutaires qu'on pu avoir les contrôles seraient vite annulés, sans qu'on sache comment pourront être contenues des tendances qui, ces dernières années, ont surtout contribué au renforcement des secteurs mieux organisés et à un recul plus ou moins prononcé des autres. Le pays ferait aussi face à une nouvelle vague d'exigences et d'aspirations supérieures à ce que sa capacité productive peut effectivement livrer. Les seules mesures possibles resteraient alors une dévaluation continue de la monnaie canadienne ou un endettement sans cesse croissant auprès de l'étranger. L'une et l'autre voies ne sauraient être des substituts valables pour deux éléments qui ont trop fait défaut jusqu'à maintenant: la claire conscience chez chacun des possibilités et des limites de l'économie canadienne, et le sens des responsabilités envers ce que l'on peut en retirer sans pécher par injustice envers les autres et sans mettre l'ensemble en danger.

Dans l'immédiat, M. Macdonald ne pouvait guère faire plus que de réduire d'environ \$1.2 milliard les charges fiscales des particuliers et des entreprises au



M. Donald Macdonald, ministre des Finances.

cours du prochain exercice. Il ne pouvait non plus décréter tout de go l'abolition des contrôles. Ceux-ci, en retour, ne sauraient durer très longtemps en l'absence d'un appui de l'opinion qui leur fait de plus en plus défaut. Aussi, à compter de maintenant, toute l'attention se portera vers la stratégie qui doit conduire le gouvernement à mettre fin aux mesures instituées en octobre 1975. Or, à moins que le gouvernement ne décide d'abolir d'un seul coup toute forme de contrôle, tout indique qu'il sera aussi difficile de sortir des contrôles qu'il le fut d'y entrer. L'instauration des contrôles donna lieu à toutes sortes d'injustices. Il en sera de même, vraisemblablement, de leur abolition. La seule manière d'éviter le pire, ce sera de poursuivre les conversations commencées depuis quelques mois entre le

gouvernement, les syndicats et le patronat, et d'y associer le plus possible tous les autres agents de l'économie, à commencer par les provinces et les agriculteurs.

Maxwell, Judith, Policy Review and Outlook, 1977, An Agenda for Change, C.D. Howe Research Institute, Montréal, 1977, 120 pages. Les publications de cet excellent organisme de recherche et d'analyse économique sont malheureusement publiées seulement en langue anglaise. Il faut d'autant plus le déplorer que l'Institut a son siège social à Montréal et que d'assez nombreux francophones du milieu des affaires y sont associés depuis des années à son travail.

C.R.

COURS DE LECTURE RAPIDE

Printemps — 8 semaines
1 soir/sem. Prés des universités
PRIX ÉTUDIANT
Garantie — Certificat
Efficacité

Montréal: 681-4545
Québec: 872-8427

Centre de lecture rapide
Permis cult. pers. MEQ 389 525



Lorsqu'il s'agit de préparer votre déclaration de revenus, la clef du succès, c'est LE GUIDE.

Avec LE GUIDE, c'est plus facile. LE GUIDE vous aide à bien remplir votre déclaration. Il a réponse à presque toutes vos questions.

C'EST LE TEMPS DE L'IMPÔT

FAITES-LE TÔT VOUS AVEZ LA CLEF

AIDE SUPPLÉMENTAIRE
Nos bureaux de renseignements sont à votre disposition. Consultez nos spécialistes. Cette assistance est gratuite.

MONTREAL

Bureau permanent
3, complexe Desjardins
(face à Place des Arts)
lundi à vendredi (8h.30 à 19h.30)
Tél.: 873-2611

Métro Berri-Demontigny
Métro Longueuil
28 février au 29 avril (16h.30 à 19h.30)



Gouvernement du Québec
Ministère du Revenu

la parole du jour

"La haine suscite des querelles, tandis que l'amour couvre toutes les offenses" — Proverbes 10.12

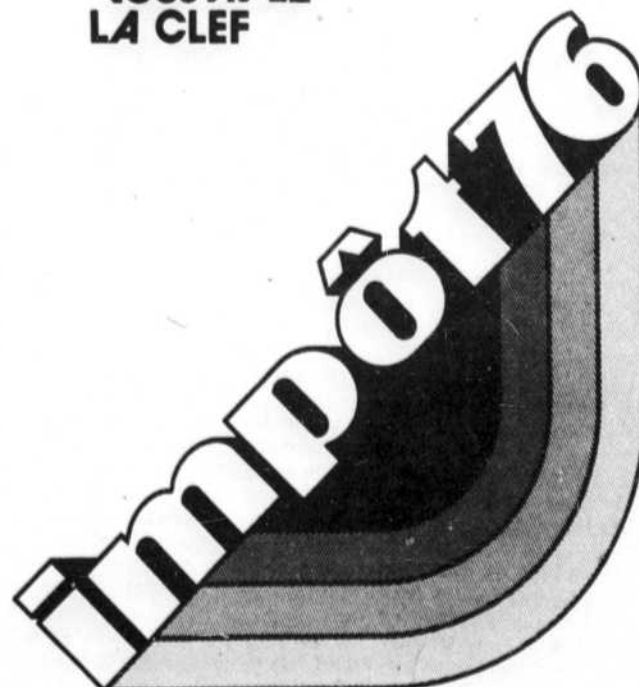
"Au vainqueur, je donnerai un caillou blanc, un caillou portant gravé un nom nouveau que nul ne connaît, hormis qui le reçoit" — Apocalypse 2.17.

"Malheur à ceux qui ajoutent maison à maison et joignent champ à champ, au point de prendre toute la place et de rester les seuls habitants du pays" — Isaïe 5.8.

"Tous les fleuves marchent vers la mer, et la mer ne se remplit pas; et pourtant les fleuves continuent à marcher vers leur terme" — Qohélet 1.7.

"L'heure vient — et nous y sommes — où les vrais adorateurs adoreront le Père en esprit et en vérité" — Jean 4.23.

"Malheur à ceux qui haïssent le défenseur du droit devant les tribunaux et qui détestent celui qui parle avec sincérité" — Amos 5.10.



suites
de la première
page

BÉGIN

province, a affirmé que cette égalité avait été atteinte malgré les hauts cris de certains farfelus.

"Il faut une renaissance du Canada d'un océan à l'autre, a dit M. Leblanc, et il ne suffit pas de désirer son morcellement pour sauver le pays."

SONDAGE

Congrès et le Sénat américain à Washington, le sondage a rejoint 742 personnes d'un échantillon de 12,000, soit un taux fiable de réponses de 68%.

C'est la première fois, depuis 1971, que les soudeurs ressortent de leurs cartons une question sur la formule de la souveraineté-association pour le Québec. 32.4% s'y disent favorables (38.2% chez les francophones, et 7.7% chez les anglophones), 51.8% s'y opposeraient, et 14.4% n'ont encore aucune idée de ce qu'ils choisiraient.

Comme il n'y a pas de place pour les indécis dans un référendum, d'analyser M. Pinard, une projection qui leur supposerait un vote dans les mêmes proportions que les décidés donnerait environ 40% des voix à la souveraineté-association des maintenant, un pourcentage très semblable à ce que deux études préalables, en 1970 et 1971, révélaient déjà.

Selon, le sondage de Sundaz Morning, si la question du référendum ignorait la possibilité d'une association, et évoquait tout simplement "un pays indépendant qui ne serait pas une province du Canada", les résultats seraient plus difficiles à évaluer. Devant pareille question, 16.5% DES RPDANTS SE SONT DITS PARTISANS DE L'indépendance à la fin de février (19.5% des francophones et 3.4% des anglophones). En répartissant encore les indécis, la proportion globale des indépendantistes voisinerait 20%.

M. Pinard s'en tient au chiffre de 16.5% pour étudier la progression de l'issue d'indépendance depuis 1982, selon différents sondages, et constate "qu'il y a eu une légère tendance à l'accroissement du nombre de voix en faveur d'un Québec indépendant au cours des 15 dernières années." Il note surtout l'opposition constante d'une majorité décisive, qui n'est passée sous le seuil de 60% qu'une seule fois, lors d'un sondage effectué en novembre dernier.

Notons que les irréductibles de l'indépendance, ceux qui continueraient à la désirer même si l'association économique avec le reste du Canada s'avérait impossible, ne sont que 11.5%, soit un nombre très semblable à celui qu'avait révélé le premier sondage réalisé au lendemain de l'élection québécoise de 1976.

M. Pinard signale aussi, en croisant ses tableaux, que seulement 37% des partisans du Parti québécois sont vraiment en faveur de l'indépendance.

Dans leur nouvelle ère péquiste, les Québécois ne sont pas encore démesurément euphoriques. 42% d'entre eux trouvent que la société québécoise va très bien ou assez bien, alors que 54.7% diffèrent d'avis. L'humeur sombre atteint 71% chez les anglophones.

S'il faut passer à la distribution des prix, le gouvernement provincial fait 48.5% de satisfaits, 34% d'insatisfaits, et près de 18% d'indécis sur le sujet, les anglophones se situant à 61.5% chez les insatisfaits, en compagnie de 28% de francophones seulement.

Le gouvernement fédéral fait 52% de satisfaits contre 43% d'insatisfaits, mais l'image sociologique se renverse. Les francophones sont les plus bougons (44%), contre 36% chez les anglophones.

Aussi bien s'il y avait des élections aux deux niveaux aujourd'hui, il n'y aurait guère de changement sous le ciel du Québec. Les libéraux fédéraux mèneraient à 36.6% sur les conservateurs (12.1%), les néo-démocrates (5.9%) et les créditistes (5.1%), ce qui laisse deux cinquièmes de Québécois perplexes, irrités, ou indifférents devant l'urne fédérale. 22% d'entre eux se disent indécis, 5% annuleraient leur vote, 5% éviterait d'aller voter, et 10% gardent leur intention secrète.

Des élections provinciales troubleraient moins d'esprits. Le Parti québécois y mènerait par près de 40% des voix sur ses adversaires libéraux (15%) suivis de près par l'Union nationale (13%). Les indécis seraient environ 20%, et 9% d'électeurs demeurent discrets.

L'électorat francophone resterait attaché aux libéraux à 34.5% sur la scène fé-

dérale, mais passerait au PQ à 46.1% sur la scène provinciale. Les libéraux mèneraient sur les deux tableaux chez les anglophones, à 47% au fédéral, mais à 31.6% au provincial, 25.6% d'entre eux se laissant désormais séduire par l'Union nationale.

Le duel de popularité Trudeau-Lévesque donne des résultats paradoxaux pour un oeil étranger, mais tout à fait normal pour l'observateur habitué. M. Trudeau a la confiance de 57% des interrogés et l'emporte sur M. Lévesque, à 52%, par une courte tête, mais les composantes de ces histoires d'amour assez fidèle sont très différentes.

M. Trudeau a en effet la confiance massive de 80% des anglophones québécois, et de 65% des francophones, et il ne provoque d'indécision que chez une infime minorité de 2.8% des interrogés. Il ne crée pas d'antagonismes absolus, à peine 8.2% des Québécois ne lui faisant "aucune confiance" de façon avouée.

Un peu moins populaire en général, M. Lévesque réussit quasi la même performance de popularité que son homologue fédéral chez les francophones (67%) et n'arrive à susciter la confiance des anglophones qu'à 41%. Ces derniers sont d'ailleurs assez nombreux à ne lui faire "aucune confiance" (32%). Il laisse un peu plus d'indécis que M. Trudeau, soit 5.8%.

Ce sondage avait également l'intérêt de poser au commun des mortels des questions assez précises sur le partage des pouvoirs entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial.

Les francophones étant plus nombreux, et plus enclins à vouloir renforcer les pouvoirs provinciaux, c'est cette dernière thèse qui l'emporte généralement, chez 39% des personnes interrogées. Tout près, 35.5% des répondants favorisent le statu quo, et 12% aimeraient rendre Ottawa plus fort, dont 30% d'anglophones.

On a posé à nouveau la question de la répartition des pouvoirs en l'appliquant à dix domaines particuliers. Dans six cas, la préférence du plus grand nombre va à l'exercice d'une juridiction mixte. Il s'agit de l'industrie et du commerce, du bien-être social, de l'immigration, des communications, des transports, et des ressources naturelles. La province garde une adhésion décisive en matière d'éducation et d'affaires culturelles, et le gouvernement fédéral l'emporte sans problème pour ce qui est des forces armées. Les opinions sont partagées entre une compétence mixte et une compétence fédérale, en matière de politique monétaire.

Quand ils se montrent "exclusivistes", c'est-à-dire tentés de remettre totalement un champ d'activités au gouvernement fédéral ou au gouvernement provincial, les anglophones sont portés plus facilement (35.1%) à renforcer la position fédérale, et les francophones se rangent plus souvent (29.7%) du côté du provincial. Les francophones exclusivistes ne laissent au fédéral que l'armée et la monnaie, et les anglophones de même tendance ne laissent au provincial que l'éducation et les affaires culturelles.

Ces choix correspondent assez aux réponses aux deux questions classiques, posées à nouveau dans ce sondage: quand on leur parle de gouvernement, les Québécois pensent-ils d'abord à celui du Québec ou à celui du Canada; ou encore, de quel côté auront-ils spontanément tendance à se ranger en cas de conflit Québec-Ottawa?

Les différences francophones-anglophones sont ici encore frappantes. 72% des répondants de langue anglaise identifient d'abord la notion de gouvernement avec celui du Canada, tandis que 24% seulement des francophones en font autant et que 58% de ces derniers pensent au gouvernement du Québec.

Et s'il faut choisir quand se présenteront des "conflits sérieux", 67% des anglophones se rangeront sous la bannière fédérale, contre 26% des francophones. 43.5% des répondants de langue française épouseront la cause québécoise, n'entraînant avec eux qu'un mince 10% d'anglophone. 20% de la population, si l'on en croit le sondage, resterait déchirée entre les combattants.

M. Simard remarque cependant ici que le nombre de francophones se disant prêts à appuyer Ottawa a presque doublé depuis une étude semblable faite en 1970. A son avis, ce phénomène provient de la "nette opposition de la majorité à l'indépendance du Québec" ce qui fait plus clairement d'Ottawa "un centre d'opposition" à cette option.

SUD-LIBAN

rouge" au sud de laquelle Israël ne pourrait tolérer de troupes non libanaises.

La force arabe de 30,000 hommes, en majorité Syriens, qui a fait taire les armes dans l'ensemble du Liban après dix-neuf mois de guerre civile le 15 novembre dernier, n'a pas encore été déployée au sud du Liban.

A Beyrouth, on pense que la poussée militaire des chrétiens a pour objectif la ville de Bint Jbeil, quelques kilomètres à l'ouest d'Aytaroun sur une des voies de ravitaillement palestinienne à partir du port de Saïda.

M. Selim Al-Hoss, premier ministre libanais, a déclaré samedi soir à la télévision que le gouvernement entend appliquer "l'interprétation libanaise" de l'accord du Caire de 1969 qui régit les activités des Palestiniens dans le pays, afin de rétablir le calme dans le sud.

Cette "interprétation" a été signée récemment par le président Elias Sarkis, chef de l'Etat libanais, mais les Palestiniens ont jugé les conditions trop draconiennes et ils ont refusé d'apposer leur signature sur le document. Ils estiment que le nouveau texte annule en fait l'accord du Caire qui autorisait les Palestiniens à des activités militaires dans certaines zones du Sud-Liban proches de la frontière israélienne.

Par ailleurs, une explosion a fait cinq blessés, dont un grièvement atteint, hier après-midi, dans le quartier de Sinn el Fil, dans la banlieue est de Beyrouth, apprend-on de source sûre dans la capitale libanaise. La nature et l'origine de cette explosion demeurent inconnues.

On apprend d'autre part que le président Elias Sarkis aurait eu dans la nuit de samedi à dimanche, une conversation téléphonique avec M. Yasser Arafat, président du comité exécutif de l'OLP (Organisation de libération de la Palestine). L'entretien aurait porté sur la situation au Sud-Liban.

Seul le règlement du conflit du Proche-Orient pourra mettre un terme définitif au problème libanais, a reconnu M. Al Hoss. Mais en attendant, les Libanais doivent trouver une formule de coexistence. Celle-ci devrait commencer par l'application des accords libano-palestiniens du Caire (novembre 1969) réglementant, selon l'interprétation libanaise (désarmement et contrôle des camps palestiniens), la présence des Palestiniens au Liban.

Parallèlement, a poursuivi le premier ministre, il convient d'instaurer un dialogue permanent et constructif entre tous les Libanais. L'Etat, pour sa part, a entamé ce dialogue à travers les contacts qu'il poursuit avec les différentes forces politiques.

Le Liban, a déclaré M. Al Hoss, doit disposer d'un Etat fort, capable de faire régner la justice souhaitée par les uns et de dissiper les craintes nourries par les autres. Un tel aboutissement ne peut résulter de textes écrits, mais d'un programme pratique appliqué au jour le jour.

M. Selim Al Hoss a rejeté toute idée d'un système fédéral au Liban, susceptible selon lui, d'entraîner une rupture définitive entre les divers éléments de la nation.

En ce qui concerne la situation dans le sud du pays, le premier ministre estime qu'elle ne pourra trouver son apaisement que par une entente politique entre les Libanais, l'application des accords libano-palestiniens du Caire et la création d'une armée forte. Une fois ces éléments réunis, si les troubles persistaient, alors, a conclu M. Hoss, on pourrait parler d'une agression israélienne.

Enfin, M. Camille Chamoun s'est longuement entretenu hier soir avec le général Victor Khoury, nouveau commandant en chef de l'Armée libanaise, qui lui avait rendu visite à son domicile à Beyrouth.

"Une simple visite protocolaire à un ancien président de la république libanaise", a déclaré le général Khoury à l'issue de la rencontre. Mais il semble, en réalité, que ces entretiens traduisent un net assouplissement dans l'attitude d'opposition qu'avait manifestée le président du PNL, à la décision du président Elias Sarkis, prise la semaine dernière de donner la priorité à la reconstitution de l'armée libanaise sur toute autre initiative au Liban.

Tandis que le général Victor Khoury se refusait à toute déclaration après la rencontre, M. Camille Chamoun précisait que l'entretien avait porté sur l'avenir de l'armée libanaise et tout particulièrement sur le service militaire obligatoire qui, jusqu'à présent, n'existait pas au Liban.

"La conscription nationale est indispensable au Liban, si nous voulons nous doter d'une armée de qualité", a déclaré M. Chamoun. Il a révélé qu'une commission mixte constituée d'officiers chrétiens et musulmans serait chargée d'étudier le texte préparatoire à la loi sur la conscription.

En attendant, a ajouté M. Chamoun, l'armée continuera à faire appel à des volontaires, qui bénéficieront de soldes plus élevées que par le passé. Ce relèvement des conditions matérielles de la troupe sera lié, selon M. Chamoun, à une amélioration de la qualité de son recrutement. "Mieux vaut la qualité que la quantité", a-t-il dit.

M. Camille Chamoun, croit-on savoir, doit rencontrer aujourd'hui M. Fouad Boutros, ministre libanais de la Défense et des Affaires étrangères pour s'entretenir du problème de l'armée.

CAPITALE

un pain de savon."

On voit d'ici des créditistes ou des conservateurs de bonne souche faire fi de l'imagination délirante et du sens de la précision de ce style budgétaire pour se plaindre de ce gouvernement crypto-socialiste qui, sous couvert de régir le commerce avec l'étranger, est en train de nous imposer des habitudes de vie.

Ils ont raison, mais ils n'ont encore rien vu, par un subtil dosage des tarifs qui sont soit "généraux", soit "de préférence britannique", soit "de la nation la plus favorisée", ce gouvernement vous compose même une diète alimentaire. Le scandale de la saccharine interdite est bien pâle en comparaison.

Ainsi les biscuits non sucrés sont moins frappés que les biscuits sucrés qui, en certain cas, peuvent entrer au pays aux mêmes conditions que les pretzels. Les betteraves, les choux, les oignons ordinaires (ne pas confondre avec les oignons verts) les pois verts, la rhubarbe et les asperges sont soumis à des tarifs différents selon les saisons et assomés de taxes s'ils arrivent congelés. Les extraits de viande et le thé de boeuf non médicamenteux font l'objet d'attentions spéciales, de même que le crabe en récipients soudés. Le sucre est taxé selon les degrés qu'il "tire au polariscopes", degrés qui vont de 76 à 99.5 qui, tout le monde le sait et qui, à ce niveau, entrent dans la catégorie de la cassonade.

Rien d'étonnant, après une dizaine de pages tout aussi digestibles les unes

que les autres, qu'on ait abaissé en certains cas les tarifs sur les préparations médicinales et pharmaceutiques, "y compris les médicaments brevetés, spécialités pharmaceutiques, teintures, pilules, poudres, tablettes, trochisques, pastilles, capsules remplies, sirops, cordiaux, amers, anodins, toniques, emplâtres, liniments, pommades, onguents, pâtes, gouttes, eaux, essences et huiles."

Les recoins cachés de ce budget démontrent lumineusement pourquoi le Parti québécois tient à instituer une union douanière entre le Québec et le Canada: il n'a pas envie d'assumer lui-même les coûts astronomiques de la formation au difficile métier de douanier. Espérons qu'il inscrira au moins ce fardeau fédéral aux comptes nationaux.

A l'époque où la Charte québécoise de la langue française a, sur le budget de ce pauvre M. Macdonald, le même effet d'effacement que le rapport Spicer, le PQ devrait cependant se pencher sur deux aspects inquiétants, et porteurs d'assimilation, dans ces pages dont nous n'avons livré ici qu'une faible part du génie: les dactylographes (machines à écrire croit-on) de même que les battes, balles, gants et jambières pour le cricket, pourront arriver en franchise sous le tarif de préférence britannique. Si l'on n'y prend garde, lord Durham pourrait un jour avoir raison, car il finira par en coûter plus cher de taper une lettre en français, et moins cher de jouer au cricket qu'au hockey.

LIBÉRAUX

Suite de la page 3

ont l'intention de veiller au respect des droits et libertés de la personne en s'appuyant notamment sur la Charte des droits adoptée à Québec car ils affirment que les attitudes prises ou annoncées par le gouvernement jusqu'à présent portent souvent atteinte à ces droits reconnus aux individus.

M. Lévesque a donné pour exemple la décision d'abolir la Régie québécoise anti-inflation, la décision de lever les accusations contre certains syndicats, la nouvelle loi (bill 53) sur le financement des partis politiques, etc.

Le parti tiendra son congrès d'orientation en novembre prochain à Montréal, où 1,500 délégués sont attendus pour fixer les grandes orientations politiques du PLQ. Il n'a pas encore été question de congrès de direction et M. Gérard D. Lévesque demeure le chef intérimaire du parti.

Meurtre de l'agent Brabant
2 suspects sont encore en liberté

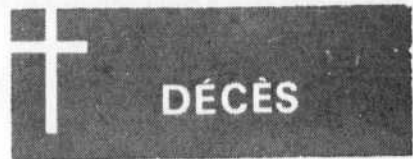
La Sûreté du Québec, maintenant un important déploiement d'effectifs dans la région de Saint-Zénon depuis mercredi dernier, recherchait toujours hier, en fin de journée, deux des trois bandits qui auraient assassiné l'agent Robert Brabant, 23 ans, à la suite d'un vol chez un couple de sexagénaires de Saint-Félix-de-Valois.

La SQ détient depuis quelques jours, en vertu d'un mandat du coroner Michel Desroches, un dénommé Roger Duhamel, 30 ans, de Longueuil, à titre de témoin important dans cette affaire. Sous surveillance obligatoire jusqu'au 30 juillet 1978, Duhamel a été arrêté sur la route 131 près de Sainte-Emilie-de-l'Énergie alors qu'il tentait de franchir à pied un barrage de police. La SQ n'a pas voulu dévoiler l'arrestation de cette personne pour des raisons encore inconnues.

La SQ a également annoncé que le coroner Michel Desroches avait émis des mandats au nom de Thomas Guay, 35 ans, de Montréal et au nom de Réginald Berger, 30 ans, de Montréal, à qui aurait appartenu la voiture des fuyards. La police estime que l'un de ces individus pourrait avoir été blessé à la suite d'un échange de coups de feu survenu au moment du vol. Aussi, a-t-elle donné instructions aux hôpitaux et centres médicaux de lui signaler les cas d'interventions sur des blessés à la suite de coups de feu.

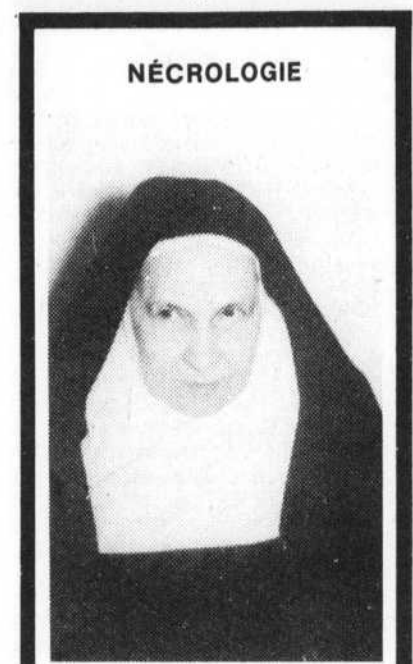
D'autre part, une imposante cérémonie a

marqué, samedi après-midi, les funérailles de l'agent Robert Brabant, à Montréal. On estime qu'environ 1,500 policiers de la SQ et de d'autres corps de police ont assisté à cette cérémonie en plus des 1,000 personnes qui ont regardé passer le cortège.



DÉCÈS

CARTIER, Lucienne. — A l'hôpital St-Luc, le samedi 2 avril 1977, est décédée, Lucienne Rouillard épouse de feu Jacques Cartier, mère de Jacques et Jean. Les funérailles auront lieu mardi 5 avril. Le service sera célébré à la chapelle de Way Walton Way No 1234 rue de la Montagne à 11 heures, et de la au cimetière de St-Jean, Québec, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P. pas de fleurs. Dons aux oeuvres de votre choix seront appréciés.



NÉCROLOGIE

Soeur ISABELLE TARTRE
(Isabelle des Anges)

Décédée au Carmel de Montréal le 1er avril 1977 à l'âge de 83 ans. Funérailles lundi, le 4 avril au Carmel de Montréal 351, ave du Carmel. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

AGENT DE LIAISON

recherché par

**L'Association des Infirmières
Enregistrées du N.-B.**

poste disponible le 4 juillet 1977

Principales Responsabilités:

Programme de relations publiques pour une association professionnelle de 6700 membres. Communication avec les membres, les média d'information, etc. Publication de la circulaire.

Qualifications:

Diplôme Universitaire avec cours et expérience dans des domaines connexes. Bilingue.

Présenter sa demande d'ici le 2 mai:

**Karon Croll, Secrétaire Exécutive
AIENB, 231 rue Saunders
Fredericton, N.-B. E3B 1N6**

CENTRE HOSPITALIER DE VERDUN

recherche

ADJOINT ADMINISTRATIF

Direction des Services professionnels

Sommaire de la fonction:

Sous l'autorité du directeur des services professionnels, le titulaire assiste ce dernier dans l'exercice de ses tâches administratives reliées au département et service clinique et au centre d'activité relevant de sa compétence, plus spécifiquement en ce qui a trait au personnel, au budget et à l'équipement, le tout dans le but de la réalisation des objectifs du Centre hospitalier de Verdun.

Exigence:

Diplôme universitaire en sciences humaines.

Salaire maximum:

\$27,594. par année.

Faire parvenir curriculum vitae avant le 18 avril 1977 à:

**Mme Maryse Laverdière
Conseiller en gestion du personnel
Centre hospitalier de Verdun
4000, Boul. LaSalle
Verdun, Qué.**

COLLÈGE BOIS-DE-BOULOGNE

DIRECTEUR GÉNÉRAL

QUALIFICATIONS:

- Une formation universitaire (17 années de scolarité avec, de préférence, un diplôme de second cycle ou l'équivalent);
- Une expérience démontrant une habileté à résoudre des problèmes d'ordre administratif et technique complexes;
- Une expérience accumulée, de préférence dans le système d'enseignement;
- Une expérience de 3 ans au niveau de 1 de cadre (directeur de service).

TRAITEMENT:

Selon les normes du Ministère de l'Éducation.

DATE LIMITE:

Le mercredi 13 avril 1977.

Les candidats doivent faire parvenir leur curriculum vitae à:

**PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Collège Bois-de-Boulogne
10555, ave Bois-de-Boulogne
Montréal H4N 1L3**

au fil des mots

Les progrès du français

par Louis-Paul Béguin

Les gens soignent automatiquement leur façon de parler, quand il est nécessaire qu'ils soient bien compris. Chez le docteur, la ménagère va parler peut-être lentement, hésiter pour trouver ses mots, mais elle sera capable d'expliquer ce qu'elle ressent, l'endroit où elle a mal, et on n'a qu'à écouter les "lignes ouvertes" (ce que j'appelle les tribunes téléphoniques) pour se rendre compte que les Québécois, quand il le faut, parlent correctement français. Il n'est pas vrai que le français du Québec soit en danger. Il se porte bien merci, grâce aux efforts de tous. Le seul danger qui ait jamais existé venait de deux causes: première cause, l'absence de vocabulaires techniques en français (parce qu'il fallait travailler en anglais et que la France était loin, que le français populaire était vivant, et que tout, à un niveau officiel, se faisait en anglais). Deuxième cause: l'anglais influençait les façons de s'exprimer de la population, sans que celle-ci s'en rende compte: on disait "sur la rue", comme en

anglais, "prendre une marche", "mal-ler" (to mail) une lettre. Toutes ces façons incorrectes de parler viennent de l'anglais. Ce danger qui a été écarté, je crois, avec la prise de conscience de l'identité québécoise, dans ce qu'elle a de différent et d'original, aurait pu faire perdre aux gens, petit à petit, leur identité, justement, de Québécois, leur héritage français. Phrases à l'anglaise, mots anglais, influence de l'anglais pernicieuse et difficile à combattre parce qu'elle était difficile à saisir, c'était le début du passage à l'autre langue du Canada, plus forte, riche et solide. Mais les gens, grâce à la radio et la télévision, ont pris depuis 10 ans conscience de ce qu'ils étaient, de leur image réelle. La radio leur fait entendre du bon français, la télévision est un miroir dans lequel ils se reconnaissent. Il y eut un effet d'entraînement, un renversement de la tendance d'anglicisation. On fit, on fait encore des vocabulaires, on multiplia les chroniques de langue qui surveillent l'état en quelque sorte de la langue et signalent les abus, les erreurs, et aussi donnent aux lecteurs sujet à réflexion.

féminin pluriel

Un gouvernement pour hommes?

par Renée Rowan

Certains gestes du gouvernement ne semblent pas indiquer que l'on progresse dans la bonne direction à l'égard de l'évolution de la condition féminine, a affirmé récemment à l'Assemblée nationale le député de l'Acadie, Mme Thérèse Lavoie-Roux.

Prenant la parole en réponse au discours inaugural, le député libéral note que le nouveau gouvernement situe la condition féminine parmi les sujets prospectifs, c'est-à-dire ceux qui concernent l'avenir.

Bien que le ministre responsable du statut de la femme, Mme Lise Payette, soit convaincue de l'esprit évolué de ses collègues à l'égard de la condition féminine dans notre société, allant jusqu'à affirmer que "tout ce que réclament les femmes est acquis ou sur le point de l'être", Mme Lavoie-Roux ne partage pas cet optimisme et donne à cela plusieurs raisons.

Ainsi, à la Régie de la langue française, qui comptait trois femmes commissaires, on s'est empressé, dès leur mandat terminé, de les remplacer par trois hommes et on n'y retrouve aucune femme. Un peu troublée par cette constatation, le député de l'Acadie a essayé de comprendre. Le hasard faisant bien les choses, elle a retrouvé

un bouquin publié en 1973, intitulé "La femme au Québec — la libération de la femme doit-elle aller de pair avec celle du Québec?" et préfacé par M. Camille Laurin, aujourd'hui ministre d'Etat au développement culturel et responsable de la Régie de la langue française.

"On trouve peut-être la une explication à l'attitude du ministre, note Mme Lavoie-Roux. Parlant de l'homme moderne à l'égard de la femme, il dit: "Il cherchera à comprendre et satisfaire les aspirations qui lui semblent rationnellement légitimes de la femme, surtout de celle qu'il aime et au moment où il l'aime, tout en sacrifiant le moins possible des avantages que lui procure un ordre des choses dont il a hérité et qui le favorise..."

Dans le Conseil de l'immigration que vient de former le ministre du Travail, on retrouve une seule femme sur 15 membres. Pourtant, remarque Mme Lavoie-Roux, on sait que chez les immigrants, ce sont les femmes qui, généralement, sont en butte aux plus grands problèmes d'adaptation, d'intégration dans leur milieu de travail où elles sont facilement et fréquemment exploitées.

"Quand on examine le personnel du Cabinet des mi-

nistres, poursuit-elle, on voudrait bien y voir une volonté politique de faire évoluer la condition féminine dans le milieu de travail, mais les résultats ne sont guère convaincants. On y retrouve la secrétaire traditionnelle, trois ou quatre postes d'attachés de presse, six ou sept secrétaires particulières adjointes et, surprise... un chef de cabinet. Nous n'avons pas poussé nos observations plus loin et ces quelques données ne sont pas le résultat d'une recherche systématique... Les résultats d'une telle recherche seraient probablement encore plus troublants."

Pour le député de l'Acadie, une amélioration immédiate de la condition féminine s'impose dans la mise sur pied progressive d'un réseau de garderies diversifiées et de qualité, l'établissement de mécanismes de recyclage pour les femmes qui veulent retourner sur le marché du travail, l'élaboration d'une politique plus généreuse à l'égard des congés de maternité. "Dans ce domaine particulier, dit-elle, le gouvernement devrait assumer un leadership certain." Les efforts du gouvernement pour améliorer la condition de la femme devraient d'abord porter sur celles qui sont les plus démunies aux plans familial, social et économique.

Entraidons-nous, achetons entre nous

C'est un acte politique de venir acheter à la Librairie des femmes d'ici (375, rue Rachel est), affirment les filles de la librairie dans un manifeste d'urgence envoyé cette semaine à toute leur clientèle, invitant les femmes à une plus grande solidarité: "Nous ne voulons pas porter seules la responsabilité de la librairie qui représente un des pôles de ralliement des femmes de Montréal."

La situation n'est pas désespérée et nous n'avons surtout pas voulu attendre qu'elle le soit pour réagir, souligne Claude au cours d'une entrevue.

Que se passe-t-il donc? "Nos dépenses au cours des six derniers mois d'opération furent cinq fois déficitaires. En d'autres mots, elles ont excédé en moyenne de \$1,000 mensuellement nos revenus. A ce rythme, et avec la saison creuse qui approche, nous ne pourrions continuer."

Les filles de la librairie ne sont pas exigeantes. Tout ce qu'elles réclament, ce n'est pas de faire beaucoup d'argent pour s'offrir du luxe, mais juste assez pour rencontrer les dépenses courantes de la librairie et se verser un bien modeste salaire. "Jusqu'à maintenant, note Claude, la librairie n'a à payer qu'un seul salaire: \$121.86 net par semaine. Elle sera amenée, très bientôt, à en verser un second aussi maigre. Nous ne voulons plus travailler sans une juste rémunération... Est-ce un sacrifice de vouloir briser avec cette destinée de bénévolat qui pèse sur les femmes?"

Les filles de la librairie ne quèmandent pas, tout ce qu'elles veulent, c'est augmenter leurs ventes. Les quelques 2,000 femmes qui, à ce jour, sont passées à la librairie constituent sans nul doute un potentiel en mesure de garder la librairie en bonne santé, note Claude, mais depuis quelque temps, il y a eu une baisse appréciable de la clientèle.

"En étudiant la situation de près pour tenter d'y remédier, quel ne fut pas notre étonnement de découvrir que des femmes conscientes, des amies même, invoquaient l'éloignement ou les minces rabais obtenus chez d'autres librairies pour justifier leur inconstance... Si c'est cela le sens de la solidarité qu'ont les femmes, nous le contestons, car la solidarité implique un effort et ne s'obtient pas tout cuit dans le bec."

Ce que les filles de la librairie veulent, c'est que les femmes se prennent en charge et que toutes achètent tous leurs livres "chez elles", à la Librairie des femmes. Ce serait un échec pour l'ensemble du mouvement féministe si la Librairie des femmes venait à disparaître.

Souignons que de la Librairie des femmes, mise sur pied il y a un an et demi, sont nées plusieurs initiatives: la Semaine des femmes, la Maison des femmes et le vidéo Les Québécoiseries. Ce serait bien dommage qu'à cause d'un manque de conséquence et de solidarité, la Librairie soit forcée de fermer ses portes. Aidons-nous, achetons entre nous.



Le Pape Paul VI, une branche d'olivier à la main, salue la foule massée sur la place Saint-Pierre à l'occasion de la Fête des Rameaux. (Téléphoto AP)

Paul VI souhaite "une vraie paix"

CITE DU VATICAN (AFP) — Le pape Paul VI a souhaité dimanche "Une vraie paix" au monde devant les quelque 50,000 fidèles réunis place Saint-Pierre à Rome, à l'occasion de la fête des rameaux, qui commémore l'entrée du Christ à Jérusalem.

Dans son discours, le souverain pontife a stigmatisé les guerres "qui paralysent encore aujourd'hui la coexistence pacifique, en réveillant la haine et la cupidité et en menaçant une paix précaire, tristesse d'une civilisation non sûre d'elle-même", a-t-il poursuivi.

M. Jean Deschamps sera nommé délégué du Québec à Paris

PARIS (PC) — M. Jean Deschamps succédera à M. François Cloutier comme délégué général du Québec à Paris. Cette nomination sera annoncée à la fin du mois d'avril lors du voyage officiel en France du ministre des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin.

Par ailleurs, le conseiller de presse et d'information nommé en septembre 1975 par le premier ministre Robert Bourassa, M. André Bédard, ancien journaliste de Radio-Canada à Paris, sera relevé de ses fonctions.

C'est ce qu'a appris d'une source gouvernementale sûre dans la capitale française la Presse Canadienne, ce qui confirme d'ailleurs les hypothèses avancées par le quotidien Le Soleil du 26 mars, qui avait annoncé après une conversation avec M. Claude Morin la mutation de quatre délégués du Québec à l'étranger.

Le départ de M. Cloutier n'est pas une surprise puisque celui-ci avait remis sa démission comme délégué général du Québec à Paris au début de février de cette année, à la suite de l'élection d'un gouvernement du Parti québécois.

M. Jean Deschamps, un homme aux nombreuses qualités aussi bien diplomatiques qu'administratives, est délégué général du Québec à Bruxelles, en Belgique, depuis trois ans et où l'on reconnaît qu'il a abattu un travail considérable aussi bien auprès du gouvernement belge qu'auprès du Marché commun européen des Neuf.

Cette nomination dissipera, enfin, un long malaise qui régnait à la Maison du Québec à Paris, où l'on a connu une période de flottement entre le départ de M. Jean Chapdelaine et l'arrivée de l'ancien ministre de l'Éducation et des Affaires intergouvernementales, M. Cloutier, et l'élection du gouvernement péquiste.

Cette élection est survenue



UNIVERSITÉ D'OTTAWA
UNIVERSITY OF OTTAWA

MBA

MAÎTRISE EN ADMINISTRATION DES AFFAIRES

CONDITIONS D'ADMISSION:

Baccalauréat obtenu avec une moyenne générale de "B".

Le Comité d'admission du Programme de M.B.A. se réserve le droit de demander à certains candidats de subir le test G.M.A.T.

Tous les cours sont offerts en FRANÇAIS et/ou en ANGLAIS.

DATE LIMITE:

DATE LIMITE pour les demandes d'admission pour l'année académique 1977-78: 15 JUIN 1977.

Pour renseignements, adressez-vous à:

Directeur,
Programme de M.B.A.,
Faculté des Sciences de la Gestion
115, rue Wilbrod,
Ottawa, Ontario,
K1N 9B5
Tél.: (613) 231-7004



UNIVERSITÉ
DE
FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE
MONTREAL

PROGRAMMES DE PERFECTIONNEMENT
PROFESSIONNEL
PRINTEMPS 1977

Certificats (30 crédits):

- Coopération
- Criminologie
- Études québécoises
- Gérontologie
- Information et journalisme
- Nursing clinique
- Nursing communautaire
- Organisation des soins et éducation en nursing
- Publicité
- Relations industrielles I
- Relations industrielles II
- Relations publiques
- Sciences de la communication

Pour les enseignants en particulier

- Animation de la vie étudiante
- Animation pédagogique des bibliothèques
- Enseignement de l'éducation physique à l'élémentaire
- Enseignement du français, langue seconde

Trois certificats donnent droit à un baccalauréat

- On peut obtenir aussi le baccalauréat en enseignement (précolaire et élémentaire) (90 crédits)

- Admission (nouveaux étudiants): jusqu'au 12 avril

- Inscription (anciens étudiants): jusqu'au 15 avril

Documentation sur demande:

FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE
3333, Chemin Queen Mary, 6e étage
Tél.: 343-6090
Tél.: 343-6992 (après 17 heures)

MATTHIAS RIoux

QUÉBEC QUÉBEC

SOIR DIMANCHE

L'émission d'information et d'affaires publiques la plus complète à la radio! "QUÉBEC-SOIR", le meilleur reflet de l'actualité.

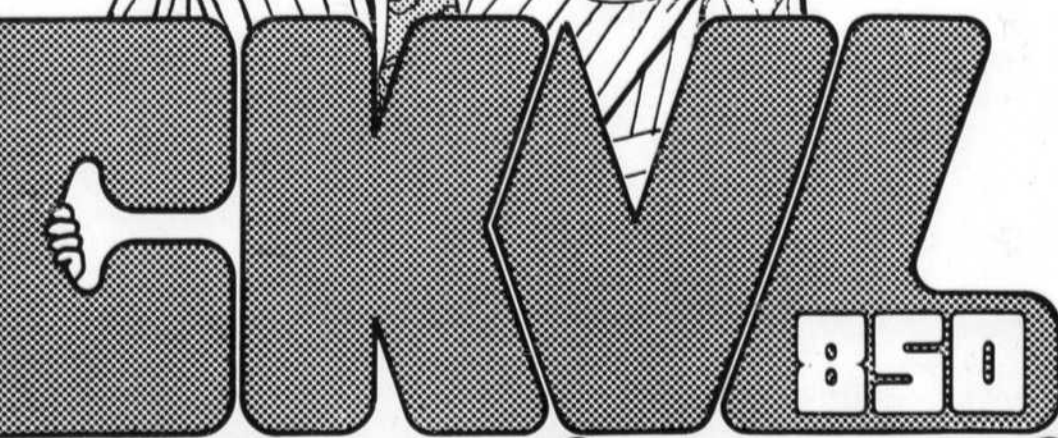
Des entrevues avec les personnalités qui font les manchettes.
Tous les soirs, de
18h00 à 19h00

Emission de 2 heures répartie en 4 volets et couvrant les scènes fédérale, provinciale, municipale.

Le dernier volet est consacré à la réaction des auditeurs. Branchez-vous à

"QUÉBEC-DIMANCHE"

10h00 à 12h00



j'me branche, j'm'informe

MONTROSE

ESCOMPTES EN VIGUEUR
12 MOIS PAR ANNÉE



- Prix sugg. 3.99 le disque
- 34023 - VIVALDI: Six Flûtes Concerto, Op. 10*
34025 - VIVALDI: 4 Wind Concerto
34027 - MOZART: Piano Concerto K. 413 & 450
34028 - HUMMEL: Piano Concerto Double Concerto
34066 - VIVALDI: La Fida Renta (Excerpt)
34104 - HAYDN: Symphonies Nos. 31 & 36
34132 - MOZART: HAYDN: Organ Music
34139 - BEETHOVEN: Diabelli Variations - Brendel
34153 - VIVALDI: Les 4 Seasons - Vivaldi
34178 - MOZART: Concerto K. 491 - Sonata Fantasy - Klien
34201 - LISZT: Missa Choralis, Evocation
34210-11 - VERDI: Requiem - Markowitz (2 Records)
34213-14 - MOZART: Complete Masonic Music - Maag (2 Records)
34219 - BACH: Triple Concerto, 8 Minor Suite
34223 - MOZART: Concerto K. 482 - Rondo - Brendel
34230 - MOZART: Symphonies Nos. 31 - Paris - No. 32 & No. 34
34234-55 - CHOPIN: Polonaises (Complete) 2 Records
34271 - CHOPIN: Ballades Fantasy, Op. 49 - Frank
34272 - CHOPIN: Sonatas Nos. 2 & 3 - Simon
34273 - J.-C. BACH: L.-G. BRAUN: Bassoon Concerto
34286 - MOZART: Piano Concerto Nos. 18 & 23
34314 - MOZART: 8 Sonatas for Flute & Harpsichord
34319 - PAGANINI: Capriccio for Violin & Piano
34322-33 - MAHLER: Symphonies Nos. 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 - London
34332 - MAHLER: Symphonies Nos. 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 - London

34409 - BEETHOVEN: Wellington Récitall - Jero
34418 - HAYDN: Son. Conc. Op. 84 2 Lina Concert
34419 - BRAHMS: Piano Concerto No. 2 - Backhaus
34420 - BACH: Lute Suite No. 3 - Vito Pampou Suite No. 6
34422 - SCHUMANN: Concerto Fantasy - Simon
34444 - LISZT: Spanish Rhapsody - Con. Pothier
34451 - BACH: Musical Offering - Munkinier Ensemble
34460 - CHOPIN: 4 Scherz. MENDELSSOHN: Variations, Ser. Simon

34464 - BEETHOVEN: Piano Concerto No. 1 Rondo - Brendel
34473 - CHOPIN: Piano Concerto No. 1 Andante Spicato
34475 - SCHUBERT: Moments musicaux 3 Op. Posth. Pader - Brendel
34480 - BARTOK: Violin Conc. No. 2 Contralt. - Louis-Berthier
34481 - SCHUBERT: Impromptu Op. 90 & 142 - Brendel
34490 - BEETHOVEN: Trio Op. 13 Sonata Op. 17 - Casals
34491 - LISZT: Four Symphonies - Horenstein
34500 - BEETHOVEN: Piano Conc. No. 2 Fantasy - Brendel
34501 - MOZART: Missa Tripartita - HAYDN: Mass: Rorate coeli
34502 - MOZART: Piano Concerto No. 18 - Klien
34503 - MOZART: Piano Concerto Nos. 14 & 18 - Klien
34504 - MOZART: Piano Conc. 21 Son. 11 12 Var. - Klien
34511 - MOZART: Concerto No. 1 and No. 2 for Flute Andante
34519 - KHACHATURIAN: Violin Concerto - Roco Violin
34525 - DVORAK: Symphony No. 8 in G Major Op. 88 - George Lant
34527 - PAGANINI: Violin Concerto Nos. 1 & 2 - Ricci London Sym.
34528 - PAGANINI: 24 Caprices Op. 1 - Ricci Violin
34529 - THE BAROQUE TRUMPET - Vito Pampou
34530 - BACH: Keyboard Music Vol. I - Gilling
34531 - BACH: Keyboard Music Vol. II - Gilling
34532 - BACH: Keyboard Music Vol. III - Gilling
34533 - BACH: Keyboard Music Vol. IV - Gilling
34534 - BACH: Keyboard Music Vol. V - Gilling
34535 - BACH: Keyboard Music Vol. VI - Gilling
34536 - SOLER: 6 Quinets for Harpsichord & Strings - Vauvret
34537 - BACH: Jaccottet Harpsichord
34538 - BACH: Organ Music Vol. I - Kraft
34539 - BACH: Organ Music Vol. II - Kraft
34540 - BACH: Organ Music Vol. III - Kraft
34541 - BACH: Organ Music Vol. IV - Kraft
34542 - BACH: Organ Music Vol. V - Kraft
34543 - BACH: Organ Music Vol. VI - Kraft
34544 - BACH: Organ Music Vol. VII - Kraft
34545 - BACH: Organ Music Vol. VIII - Kraft
34546 - BACH: Organ Music Vol. IX - Kraft
34547 - TELEMANN: 36 Fantaisies - Joseph Payne Harpsichord
34548 - COUPERIN: Music for Harpsichord - Curtis
34549 - WEBER: Piano Music Vol. I - Simon
34550 - LISZT: 18 Rhapsodies - Rappaport - Kenner
34551 - LISZT: Piano Music Vol. II Transcendental Etudes
34552 - LISZT: Rhapsodies - Rappaport - Kenner
34553 - LISZT: Piano Music Vol. III Transcendental Etudes
34554 - LISZT: Rhapsodies - Rappaport - Kenner
34555 - LISZT: Piano Music Vol. IV Transcendental Etudes
34556 - LISZT: Rhapsodies - Rappaport - Kenner
34557 - LISZT: Piano Music Vol. V Transcendental Etudes
34558 - LISZT: Rhapsodies - Rappaport - Kenner
34559 - LISZT: Piano Music Vol. VI Transcendental Etudes
34560 - LISZT: Rhapsodies - Rappaport - Kenner
34561 - LISZT: Piano Music Vol. VII Transcendental Etudes
34562 - LISZT: Rhapsodies - Rappaport - Kenner
34563 - LISZT: Piano Music Vol. VIII Transcendental Etudes
34564 - LISZT: Rhapsodies - Rappaport - Kenner
34565 - LISZT: Piano Music Vol. IX Transcendental Etudes
34566 - LISZT: Rhapsodies - Rappaport - Kenner

VOX

Album 3 disques

Oeuvres complètes

- 561 - HAYDN - String Quartets, Vol. IV - Dekany Qr
562 - HAYDN - String Quartets, Vol. V - Dekany Qr
563 - HAYDN - String Quartets, Vol. VI - Dekany Qr
564 - MOZART - Four Hand Piano Music - Some
567 - BACH - Brandenburg Concerto: Violin Concerto - Kehr
568 - MOZART - Piano Trio - Mannheim Trio
571 - DVORAK - Chamber Music Vol. IV - Duma Trio
572 - FITZGERALD VIRGINAL MUSIC - Selections: Piano
573 - HAYDN - Sonatas for Clavier, Vol. 1 - Neumeier
574 - HAYDN - Sonatas for Clavier, Vol. II - Kyrakou
575 - HAYDN - Sonatas for Clavier, Vol. III - Klien
576 - HAYDN - Sonatas for Clavier, Vol. IV - Gilling
577 - BEETHOVEN - Chamber Music for Flute - Rappaport
578 - BRAHMS - Chamber Music for Winds
579 - BEETHOVEN - Quintets & Sextets - Endres Hungarian Solo Qr
580 - BEETHOVEN - Chamber Music for Winds - Stuttgart Wind Ensemble
581 - MENDELSSOHN - Chamber Music, Vol. I - European Qr
582 - MENDELSSOHN - Chamber Music, Vol. I - European Qr
583 - MENDELSSOHN - Chamber Music, Vol. II - Tri. Bell Arte et al.
586 - ROGER - Chamber Music, Vol. I
588 - DVORAK - Chamber Music, Vol. V - Austrian Quartet
589 - MOZART - String Quartets, Nos. 14, 15, 16, 17 - Hunt
592 - BRAHMS - 3 Piano Quartets - Eastman Quartet
595 - HAYDN - String Quartets, Vol. VIII - The Fine Arts Quartet
596 - HAYDN - String Quartets, Vol. IX - The Fine Arts Quartet
597 - HAYDN - String Quartets, Vol. X - The Fine Arts Quartet
598 - HAYDN - String Quartets, Vol. XI - The Fine Arts Quartet
599 - BEETHOVEN - String Trios - Bell Arte Trio
601 - SCHUBERT - String Quartets, No. 12 - Quartet, No. 13
602 - SCHUBERT - The Maiden, No. 15 - New Hungarian Quartet
6100 - FAURE - Piano Quartets & Quintets, String Trio & Quartet
6103 - SCHUETZ - Sacred & Secular Works, Vol. III - Gregg French Singers
6104 - MOZART - Duets (Complete), Vol. I - NY Phil. Music Chamber Ensemble
6105 - MOZART - Duets (Complete), Vol. II
6106 - MOZART - Duets (Complete), Vol. III
6118 - MOZART - Early Symphonies, Vol. I - Kehr
6119 - MOZART - Early Symphonies, Vol. II - Kehr
6120 - MOZART - Early Symphonies, Vol. III - Kehr
6121 - MOZART - Symphonies, Vol. IV - Kehr
6122 - PROKOFIEV - Symphonies & Overtures, Vol. I - Markin
6124 - PROKOFIEV - Symphonies, Vol. II - Markin
6125 - BRAHMS - The 4 Symphonies - Vienna Phil. - Istvan Kertesz cond.
6126 - CHOPIN - All the Ears for Piano & Orchestra - Abbey Simon piano Hamburg Sym.

3409 - PROKOFIEV - Solo Piano Music, Vol. II - Sander

3412 - MENDELSSOHN - Piano Music, Vol. II - Kyrakou

3413 - MENDELSSOHN - Piano Music, Vol. III - Kyrakou & Klien

3418 - BEETHOVEN - Piano Music, Vol. III - Brendel

3420 - BEETHOVEN - Piano Music, Vol. I - Klien

3421 - BEETHOVEN - Piano Music, Vol. II - Klien

3422 - SATIE - Piano Music - Gilling

3424 - FAURE - Piano Music, Vol. I - Crochet

3426 - BARTOK - Piano Music, Vol. I - Jaccottet

3427 - BARTOK - Piano Music, Vol. II - Jaccottet

3428 - MOZART - Piano Sonatas, Vol. I - Klien

3429 - MOZART - Piano Sonatas, Vol. II - Klien

3430 - BRAHMS - Piano Music, Vol. I - Klien

3431 - BRAHMS - Piano Music, Vol. II - Klien

3432 - DEBUSSY - Piano Music, Vol. II - Frankl

3433 - BACH - Keyboard Music, Vol. I - Gilling

3434 - BACH - Keyboard Music, Vol. II - Gilling

3435 - BACH - Keyboard Music, Vol. III - Gilling

3436 - BACH - Keyboard Music, Vol. IV - Gilling

3437 - BACH - Keyboard Music, Vol. V - Gilling

3438 - BACH - Keyboard Music, Vol. VI - Gilling

3439 - BACH - Keyboard Music, Vol. VII - Gilling

3440 - SOLER: 6 Quinets for Harpsichord & Strings - Vauvret

34537 - BACH: Jaccottet Harpsichord

34538 - BACH: Organ Music, Vol. I - Kraft

34539 - BACH: Organ Music, Vol. II - Kraft

34540 - BACH: Organ Music, Vol. III - Kraft

34541 - BACH: Organ Music, Vol. IV - Kraft

34542 - BACH: Organ Music, Vol. V - Kraft

34543 - BACH: Organ Music, Vol. VI - Kraft

34544 - BACH: Organ Music, Vol. VII - Kraft

34545 - BACH: Organ Music, Vol. VIII - Kraft

34546 - BACH: Organ Music, Vol. IX - Kraft

CENTRE DU DISQUE MONTROSE 3162 EST, rue BÉLANGER, MONTREAL H1V 1B5 TEL.: 729-2831

Les conférences du Carême à Notre-Dame de Paris

6) La seule transcendance capable de fonder la communion humaine

Le Cardinal Marty, il y a un an, faisait remarquer avec force qu'on avait mis l'embargo sur l'essentiel de la découverte de Dieu, au profit de prises de positions plus spectaculaires, certes, mais secondaires (11 janvier 1976). Mgr Etchegaray, il y a deux ans, dénonçait vigoureusement notre démission en ces termes: "Présenter un seul versant du mystère, celui qui rend Dieu semblable à l'homme sans laisser soupçonner le mouvement ascendant qui restitue à l'homme l'image de Dieu est une sorte d'escroquerie spirituelle dont notre époque est trop souvent victime. Avouons-le, le chrétien moderne n'aime guère explorer les voies mystiques de son union à Dieu." (22 décembre 1974.)

Ainsi nous sommes pris entre deux tentations aussi fortes l'une que l'autre. La première est la tentation du silence, qui choisit de se taire pour ne pas faire de Dieu une idole, pour rompre avec toutes les pseudo-cohérences, toutes les rationalisations illusoire, pour refuser les paroles inefficaces ou les images indignes de ce qui est notre vrai désir, pour détourner les hommes de confesser un Dieu qui ne serait pas vraiment le bonheur de l'homme.

Dans la même visée s'inscrit la deuxième tentation. Nous avons cru pouvoir remplacer nos spéculations et nos théories par d'autres théories: celles qui proclamaient le primat de la transformation du monde et de la lutte pour la libération de l'homme. Nous avons refusé d'entrer dans les anciennes doctrines qui nous paraissaient donner de fausses sécurités et faire obstacle à la vraie réconciliation entre les hommes. Si les discours sur Dieu démobilisent les hommes par rapport au sérieux de la vie présente, le Dieu dont ils parlent n'est-il pas indigne de l'homme? Si le christianisme et le Dieu de Jésus-Christ mettent des bornes à l'absolu et si, sous prétexte d'orthodoxie ou de vérification, il faut bloquer Dieu avec un système dogmatique, pareil discours n'est-il pas trahison et fait-il autre chose que reculer l'échec de la pire des déceptions?

Pourtant, l'expérience prouve que la réalité de Dieu résiste chez ceux-là mêmes qui tentent l'aventure d'une parole libérée, chez ceux-là mêmes qui veulent sortir des pièges d'une religion utilitaire, qui veulent arracher le masque des idoles et récuser les rôles qu'on a fait jouer au Dieu chrétien: défenseur des mœurs et des idées, superphilosophe ou superingénieur, surveillant du scénario et du bon ordre du monde. Nous constatons qu'il est impossible d'extirper la question de Dieu de la vie de l'homme. Dieu inadmissible reste aussi inadmissible, c'est-à-dire impossible à chasser. Et l'on en revient toujours au point de départ. Il s'agit de savoir si l'homme se définit uniquement par ce qui est du disponible pour lui, objet de besoin, de fabrication ou de plaisir, ou s'il se définit aussi par une ouverture à une possibilité toute nouvelle mais qui ne dépend pas de lui.

Ceux-là mêmes qui refusent le plus farouchement d'être dupés n'évitent pas ce retour de la question. Elle était sous-entendue, par exemple dans la nostalgie de Malraux — et la formulation en est une des plus nettes qui aient été données — lorsqu'il concluait la préface du livre de son ami prêtre: "Il est certain que, pour un agnostique, la question majeure de notre temps devient: peut-il exister une communion sans transcendance et, sinon, sur quoi l'homme peut-il fonder ses valeurs suprêmes? Sur quelle transcendance non révélée peut-il fonder sa communion? J'entends de nouveau le murmure qui j'entendais naguère: à quoi bon aller sur la Lune si c'est pour s'y suicider?"

Ainsi le vrai problème resurgit toujours: il ne s'agit pas seulement d'un débat interne au christianisme d'aujourd'hui entre "mystiques" et "politiques", entre ceux qui se demandent s'il faut mettre son énergie dans une réinterprétation politique du christianisme comme force historique de transformation du monde d'une part, et ceux qui, d'autre part, trouvent l'essentiel dans la gratuité de l'Évangile, chemin de communion à Dieu, dont l'appel garderait son incomparable séduction, indépendamment de toute utilité sociale.

Le vrai problème est plus profond. Il déborde ces deux catégories d'hommes. Il est finalement de savoir si la vocation dernière de l'homme appartient à l'homme. "Peut-il exister une communion sans transcendance (c'est-à-dire sans Dieu)? Sinon, sur quoi l'homme peut-il fonder ses valeurs suprêmes?"

Eh bien! il faut repousser cette question parce que, ainsi posée, elle réclame une réponse qui ne pourrait être qu'une idole de plus. Le drame est là: si les valeurs étaient vraiment suprêmes, alors finalement rien ne pourrait les fonder, et surtout pas le vrai Dieu. Le Dieu que nous propose le Christ n'est pas fait pour servir à fonder quoi que ce soit, fût-ce des valeurs morales, politiques, fraternelles, idéologiques ou esthétiques. Notre Dieu n'est pas un Dieu utile. Le Dieu qu'on chercherait pour fonder quoi que ce soit, même de très noble et respectable, n'est déjà plus Dieu mais une idole.

Reste que nous ne pouvons vivre sans communion, sans fraternité, sans lumière sur notre destin et que nous avons besoin de savoir, de l'expérimenter, de goûter cette lumière et cette communion. "À quoi bon aller sur la Lune si c'est pour s'y suicider?" Alors, je prends l'audace d'affirmer l'originalité du Dieu chrétien, du Dieu trois fois saint, du Dieu de Jésus-Christ: il est le Dieu de la gratuité absolue et, en même temps, le seul Dieu qui ait fondé la communion et la fraternité universelles. Osons alors en parler.

Il n'y a qu'un seul Fils

Nous croyons avoir dit l'essentiel en affirmant que le Christ est venu nous révéler que Dieu est Père et que nous sommes appelés à devenir enfants de Dieu.

Or, cela n'a rien d'original. Non seulement le judaïsme mais bien d'autres religions avaient parfaitement admis que Dieu était Père de toute chose. Les stoïciens appelaient ainsi leur Dieu. C'est presque une donnée de toute religion naturelle ou primitive. Si Dieu est Dieu, il aime ce qu'il a fait et il est Père de tout. Or, la plupart du temps, nous chrétiens, nous n'allons pas beaucoup plus loin. Du même coup, nous rendons inutile, banal et sans intérêt notre Dieu. Et tout ce que nous en disons

les enfants de Dieu.

Voilà la certitude et en même temps le drame qui soutient tout l'Évangile. Il n'y a qu'un seul Fils et le Christ. Voilà la motivation de tous les comportements de Jésus: nous révéler cette relation unique avec son Père, infiniment plus profonde et plus haute que celle dont nous avons spontanément idée quand nous parlons d'enfant de Dieu. Jésus est le Fils. La force de ce mot est de ne pouvoir se dire que d'un seul personnage.

C'est tout le sens de la Passion et de la Résurrection de nous rendre vérifiable cette formidable affirmation: "Il s'est fait le Fils de Dieu." Ou bien c'est la vérité, ou bien il doit en mourir. Dès lors, la Passion n'est pas seulement l'affaire de Caïphe, de Pilate ou des bourreaux. Elle est l'affaire du Fils de Dieu et de son Père. Elle dépend toute entière du dialogue qui est mené entre Dieu et Jésus. Et ce dialogue est une rencontre entre le Père et le Fils. "Abba, Père, non pas ma volonté mais la tienne." "Abba", le nom le plus intime, le plus familier qui nous révèle de quelle présence était habitée Jésus et à quel débat le destin du monde était suspendu. Jésus alors ne parle plus de Dieu: il lui parle. Et pour qu'il puisse tenir à Dieu dans l'horreur et le vide du Calvaire, pour qu'il puisse demeurer fixé sur Lui, dénué de toute défense, il faut qu'entre Dieu et Jésus existe ce lien unique: Jésus est le Fils qui vient du Père et retourne au Père. "Père, l'heure est venue, glorifie ton Fils afin que ton Fils te glorifie." "J'ai manifesté ton nom aux hommes. Ils savent maintenant que tout ce que tu m'as donné vient de toi. Je leur ai donné ta parole. Je leur ai donné la gloire que tu m'as donnée." (Jn 17, 1-26.)

Le P. Clerissac avait raison de parler de réalité "pathétique" (et ceci en dehors de toute psychanalyse des notions de culpabilité ou de rachat). "Il faut saluer très souvent Notre-Seigneur de ce titre qui le distingue d'une manière excellente: 'Seigneur Jésus-Christ, Fils unique du Père.' Dans les langues humaines, le mot de 'Fils unique' implique quelque chose de pathétique: c'est un fils unique! Ses parents ne vivent que pour lui. 'Un fils unique'... c'est presque alarmant! Si les parents viennent à le perdre, ils ont tout perdu... De là la vigilance à l'égard de ce fils. Il est l'objet d'une anxiété, d'une angoisse qui traduit la détresse de leur impuissance à préserver la vie de ce fils. En Dieu, il n'est évidemment aucune détresse ni impuissance; Dieu donne tout son être sans être appauvri. Quand Dieu regarde ce Fils dans lequel il a versé toute la lumière de son être, il est attendri d'une tendresse qui se rapporte, mais en la dépassant de toute la distance de l'infini, à la tendresse si pathétique des parents pour leur fils unique! Quand Dieu considère ce Fils bien-aimé qui est tout lui-même, il connaît un élan d'amour capable de lui arracher le coeur et de devenir un lien vivant. Car ce n'est pas seulement un sentiment dont il s'agit alors, ni même d'un acte d'amour que produirait la vie du Fils, mais d'une autre personne de même nature et de même beauté que lui et son Fils: le Saint-Esprit."

Le premier-né d'une multitude de frères

Il faut immédiatement ajouter une deuxième et inépuisable remarque. En nous manifestant la relation unique qu'il a avec son Père, relation d'une profondeur infiniment plus grande que nous ne le soupçonnions, le Christ est venu en même temps nous dire que cette insondable richesse, qui est entre le Père et Lui, est désormais notre partage. C'est ce privilège

même d'être le Fils, d'être l'Unique, que le Christ communique aux chrétiens. Nous ne sommes pas des fils en surplus, des fils en excédent. Il est le premier-né d'une multitude de frères, certes, mais qui prolongent son propre mystère à Lui. Les chrétiens ne sont pas "des" fils "avec" Jésus, mais ils sont le Fils unique. Vous entendez bien: nous ne sommes pas seulement des fils plus ou moins semblables à Lui. Il n'y a qu'un Fils, unique, et nous sommes appelés à vivre ce mystère même par le don de l'Esprit du Fils qui nous est communiqué. Nous ne sommes plus des personnes en plus de la deuxième personne. "Poussés par l'Esprit de Dieu, dit saint Paul, nous criions vers le Père en l'appelant: Abba! C'est l'Esprit lui-même qui atteste à notre esprit que nous sommes enfants de Dieu. Enfants et donc héritiers: héritiers de Dieu, co-héritiers du Christ puisque, ayant part à ses souffrances, nous aurons part aussi à sa gloire." (Rm 8, 14-18.) "Nous tous qui, le visage dévoilé, reflétons la gloire du Seigneur, nous sommes transfigurés en cette même image, de gloire en gloire par le Seigneur, qui est Esprit." (2 Co 3, 18.) "Voyez de quel amour le Père nous a fait don, que nous soyons appelés enfants de Dieu; et nous le sommes!" (1 Jn 3, 1-2.)

Il nous est permis, comme aux apôtres avant la Pentecôte, d'interroger. N'est-ce pas jeu de mots, facilité verbal et illusion que de dire: il n'y a qu'un Fils, unique, et à affirmer en même temps que nous sommes vraiment le Fils et pas seulement des êtres semblables à lui, simples fidèles, disciples ou imitateurs?

La foi chrétienne a toujours maintenu cette admirable et paradoxale économie que l'Esprit-Saint rend possible. Dieu se communique à nous non seulement par un premier don: celui du Fils nous révélant le Père et nous apportant sa vie et sa lumière, mais aussi par le mystère d'une deuxième communication dans laquelle le Père et le Fils nous donnent leur commun Esprit: "Je prierais le Père et il vous donnera un autre consolateur pour être avec vous à jamais." (Jn 14, 16; 1 Jn 3, 24; 1 Jn 4, 13.) Il n'y a qu'un seul Fils parce que c'est l'Esprit même du Fils qui nous est donné. Ce qui nous établit en la filiation de Dieu n'est rien moins que l'Esprit de Dieu. Le réduire à un sentiment filial serait une fois de plus réduire à rien l'originalité du Dieu chrétien. À partir de la double communication concrète que Dieu nous fait de lui-même, nous pouvons pressentir son mystère intime. Ce double don nous fait comprendre qu'ils sont Trois et que l'Évangile n'a pas d'autre fin que de nous établir en leur commune société et communion. Voilà la seule transcendance capable de fonder la communion humaine. "Peut-il exister une communion sans transcendance?" Non, il n'est pas à la portée de l'homme d'être le frère de l'homme. Il n'est pas vrai que l'homme puisse par sa seule volonté être vraiment le frère de l'homme et aller jusqu'au bout de cette fraternité sans se défendre... le cas échéant. Non. Mais Dieu nous a révélé qu'il est Lui-même communion, dans une totale gratuité d'échange et de vie, et que cette communion en Dieu fonde notre propre existence et la possibilité réelle d'une communion entre nous: "Nous vous annonçons cette vie éternelle qui était auprès du Père et qui s'est manifestée à nous afin que, vous aussi, vous soyez en communion avec nous. Quant à votre communion, elle est avec le Père et avec son Fils Jésus-Christ." (1 Jn 1, 2-3.) Ce qui fait la possibilité, le pouvoir qu'ont les chrétiens d'être le visage même du Fils, c'est la troisième Personne, c'est l'Esprit à chacun de nous communi-

qué: le lien lui-même du Père et du Fils donné à chacun. C'est cela même que nous nous rappelons au début de chaque messe, c'est cela que nous attestons en faisant le signe de la Croix.

Le don de son Fils à lui-même, c'est ce don-là que Dieu nous demande parce que c'est ce don-là qu'il nous fait, ce dont qui est le Saint-Esprit en personne. Dieu a besoin de notre amour comme il a besoin de son Fils, ce n'est plus facultatif maintenant qu'il l'a décidé — et il l'a décidé éternellement. "Je vous ai appelés amis parce que tout ce que j'ai appris de mon Père, je vous l'ai fait connaître." Dieu n'a qu'un amour et, quand il aime, il ne peut donner que celui-là. Le Père veut revivre avec nous ce qui se passe entre son Fils et lui.

Appelez cela comme vous voulez: mais ce secret trinitaire est l'eau vive, est la pierre précieuse, est cela seul qui mérite qu'on vende tout le reste pour le découvrir. C'est "ce je ne sais quoi" sans lequel la vie n'a pas et ne peut avoir de sens. Le perdre, c'est perdre en même temps le secret de Dieu et le secret de la seule communication ultime entre les hommes. C'est tout perdre.

Celui qui ne se défend pas

Qu'en Dieu les trois Personnes aient entre elles une intimité, une transparence totale, virgine, absolue, telle que deux en un constituent une troisième Personne distincte qui est leur amour même, telle que l'échange est sans aucun obstacle et que la circulation de vie est infiniment pétrante, comment en avoir le pressentiment? La bonté et le don entre les hommes, s'ils disent beaucoup, n'y suffisent cependant pas. Sans doute, celui qui est bon, c'est celui qui veut donner. Mais l'Eglise a toujours lu davantage dans la vie du Christ. Elle y a lu le Visage qui ne ressemble à rien et qui est celui de la douceur. Douceur n'est pas seulement bonté. Les doux sont ceux qui savent recevoir, qui n'opposent aucune barrière à l'invasion de l'autre, ceux qui refusent tout endurcissement. Le silence du Christ devant ses accusateurs, ce fut le silence de Dieu. Le silence des doux devant ceux qui les frappent, la douceur insupportable du Christ et de la Vierge Marie, cette douceur déchirante, voilà le signe qui nous révèle un peu la vie de la Sainte Trinité.

Il ne s'agit pas d'une idée: il s'agit de la plus haute vertu qui soit sur terre. C'est la marque propre de Celui qui ne se défend pas. Par sa douceur, le Christ nous montre à quel point, étant amour, il est capable de se laisser totalement envahir et comment il ne triomphe du mal lui-même que par cette infinité de la douceur.

Il est facile de se réjouir de l'idée de communion, de fraternité, de partage, de solidarité, d'intimité, de circulation et d'échange en découvrant qu'elle nous révèle le mystère intime de Dieu. Mais l'idée n'a aucun intérêt si la réalité ne devient pas contagieuse. Ne nous cachons pas que l'apprentissage de cette douceur est d'une certaine manière une agonie, un combat, une mort. La vie éternelle est d'une certaine manière aussi un éternel mourir: car elle nous adapte à d'autres mœurs que les nôtres. C'est la mort de notre vieil homme, c'est le "pâtir" de Dieu. Tant que, d'une certaine manière, on

n'en meurt pas, c'est qu'on en reste encore à l'idée de la chose. On peut s'en réjouir, mais on ne se réjouit alors encore de l'idée et non de la réalité elle-même. Qui pourrait oser dire que cette mort à soi-même ne nous effraie pas? Elle ne peut être que progressive: il faut supporter, jour après jour, ce traitement par la douceur contagieuse de Celui qui ne dit rien parce que, justement, il ne se défend pas. C'est en se laissant envahir par la vie bienheureuse de la Trinité et non plus seulement par des théories.

"Obéissant jusqu'à la mort"

Tous les efforts pour reconstituer de manière satisfaisante la psychologie, le portrait du Christ ont toujours échoué. Cependant, avec la douceur, il est une autre attitude qui ne trompe pas parce qu'elle aussi est plus qu'une métaphore ou une image: elle révèle la réalité divine elle-même. C'est l'obéissance du Christ.

Pour résumer toute la carrière humaine du Christ et en caractériser la dominante, saint Paul nous dit: "Il a été obéissant, et obéissant jusqu'à la mort de la Croix" (Ph 2, 8) et encore: "Par la désobéissance d'un seul, le péché est entré dans le monde et, par le péché, la mort, mais par l'obéissance d'un seul, la multitude sera rendue juste." (Rm 5, 19.) Quand le Christ veut dire ce qui constitue la substance de son être, ce qui fait sa vigueur, en un mot ce qui, pour lui, joue le rôle de nourriture: c'est-à-dire ce qui soutient et unifie sa vie, il dit: "J'ai à manger une nourriture que vous ne connaissez pas. Ma nourriture est de faire la volonté de Celui qui m'a envoyé." (Jn 4, 32-34.) C'est dans l'obéissance que se renouvellent toutes ses forces humaines. "Je suis venu non pour faire ma volonté, mais la volonté de Celui qui m'a envoyé." (Jn 6, 38.) Quelles que soient les circonstances, c'est selon saint Jean, le motif qui dirige toute la vie du Christ. À travers les hommes, les événements, le passé de son peuple, Jésus ne cherche et ne voit qu'une chose: la volonté et le visage de son Père. Sa force lui vient de la dépendance dans laquelle il vit. Pour les autres hommes, pour nous tous, il y a en ce monde nos semblables, nos proches. Nous pouvons nous séparer de Dieu et ne pas nous sentir seuls. Pour lui, s'il avait pu impossible échappé à Dieu son Père, c'eût été la solitude absolue, car il ne pouvait avoir l'illusion que si parfois la nôtre d'une communion possible entre les hommes, hors de Dieu (Jn 8, 29). Obéir est bien pour lui une question de vie ou de mort (Jn 18, 11). Ce n'est pas seulement un moyen de rejoindre Dieu mais c'est l'expression de sa personne, de ce qu'il est, c'est-à-dire rien d'autre que son intimité avec Dieu. "Le Fils ne peut faire de lui-même rien qu'il ne voie faire au Père." (Jn 5, 10.) Le titre de Fils de Dieu demeure pour nous équivalent aussi longtemps que Jésus n'a pas posé son geste suprême d'obéissance. Aussi attend-il, pour se déclarer Fils de Dieu, d'être livré au pouvoir des hommes, incapable, penserait-on, de se défendre. Alors, alors seulement, au grand prêtre qui l'interroge: "Es-tu le Fils de Dieu?" Jésus peut répondre: "Je le suis." (Mc 14, 61 s.) Maintenant que tout appui humain s'est retiré, il peut faire éclater son titre. Son heure est venue. Et c'est dans la Passion, acte d'offrande et de retour à son Père, que se manifeste enfin sans équivoque l'intimité inaccessible à toute atteinte.

Avec la douceur désarmée, c'est cette obéissance totale et heureuse qui nous révèle comment Dieu a voulu instaurer dans la nature humaine elle-même ce retour au Père qui est le secret de la vie trinitaire.

Un jour, les Petits Frères des pauvres eurent une idée un peu folle. Eux dont la vie est consacrée à faire l'impossible pour soulager la détresse cachée des vieux qui sont seuls eurent un geste qui parut sur le moment déraisonnable. Un ménage d'ouvriers lyonnais célébrait ses noces de diamant. C'étaient des pauvres. Lui, le mari, n'avait jamais pu tout au long de sa vie offrir une bague à sa femme. Alors, ce jour-là, les Petits Frères ont offert à cette vieille femme un diamant, un vrai diamant. Et, après le dîner, on l'a nommée la Princesse d'Achy, du nom du premier château qui avait été aménagé par les Petits Frères pour les vacances des vieux.

Bien sûr, on les a critiqués. Certains ont calculé tout ce qu'on aurait pu faire pour les vieillards avec le prix du diamant.

Quelques mois plus tard, cette vieille femme mourut. Les Petits Frères l'ont enterrée — avec son diamant, puisqu'il était à elle. A quelque temps de là, quelqu'un fit don aux Petits Frères d'une très belle propriété, avec ce seul mot d'explication: "C'est à cause du diamant."

Eh bien! si cela vous apparaissait encore scandaleux qu'on puisse aimer ainsi quelqu'un pour lui-même, si cet éclat du regard et de la joie totalement gratuite entre deux êtres ne vous apparaissait pas valoir plus que tout au monde, alors je vous le déclare: ne cherchez pas le Dieu de Jésus-Christ, car il vous demeure totalement étranger. Mais dites-vous bien alors que, de vous-même aussi, vous demeurerez toujours étranger. Qu'est-ce qui peut encore aujourd'hui mobiliser un homme, à tout moment de sa vie et quels que soient ses déceptions, ses doutes, son oubli de Dieu? Qu'est-ce qui reste indéfectible en chacun de nous? Sinon ce besoin de communication, cette entrée en communion qui n'a pas d'autre raison que la gratuité de l'amour.

C'est la nostalgie humaine la plus profonde qui rejoint ici la

par
BERNARD BRO, o.p.

■ Sous le thème général "Jésus-Christ ou rien", le père Bernard Bro, dominicain, assume de nouveau cette année la prédication du Carême à Notre-Dame de Paris et a aimablement consenti à ce que Le Devoir livre à ses lecteurs l'essentiel de ses homélies dominicales dès le lendemain du jour où elles ont été prononcées à Paris. Le père Bro traitait hier du mystère de l'amour trinitaire comme seule réalité capable de fonder la communion humaine.

taire. Nous ne pouvions imaginer aucune qualité qui soit aussi foncière, aussi première dans le Christ pour traduire d'une manière aussi forte humainement ce qui est la caractéristique de la Personne du Verbe, relation au Père. Ce n'est pas d'abord la liberté, la grandeur ou la puissance qui nous révèlent ce qu'il est, mais son obéissance. Elle n'est pas seulement une condition qu'il lui aurait fallu remplir pour ramener à Dieu l'humanité égarée. Elle est la bienheureuse manifestation de ce à cause de quoi son Père ne peut rien lui refuser. Elle subsiste au centre même de sa gloire: elle exprime éternellement ce qu'est le Père pour le Fils et le Fils pour le Père.

"Quand vous aurez élevé le Fils de l'homme, alors vous saurez que Je suis (Dieu) et que je ne fais rien de moi-même." (Jn 8, 28.) Ainsi dans l'homme, avec tout ce qu'elle comporte d'obscurité et de soumission, est ce qui traduit et révèle en plénitude l'existence du Fils vivant face au Père et recevant de Lui tout ce qu'il est. Et son obéissance aux hommes eux-mêmes fut le moyen privilégié de révéler son secret le plus cher: son amour du Fils pour son Père.

La danse des ressuscités

Un jour, les Petits Frères des pauvres eurent une idée un peu folle. Eux dont la vie est consacrée à faire l'impossible pour soulager la détresse cachée des vieux qui sont seuls eurent un geste qui parut sur le moment déraisonnable. Un ménage d'ouvriers lyonnais célébrait ses noces de diamant. C'étaient des pauvres. Lui, le mari, n'avait jamais pu tout au long de sa vie offrir une bague à sa femme. Alors, ce jour-là, les Petits Frères ont offert à cette vieille femme un diamant, un vrai diamant. Et, après le dîner, on l'a nommée la Princesse d'Achy, du nom du premier château qui avait été aménagé par les Petits Frères pour les vacances des vieux.

Bien sûr, on les a critiqués. Certains ont calculé tout ce qu'on aurait pu faire pour les vieillards avec le prix du diamant.

Quelques mois plus tard, cette vieille femme mourut. Les Petits Frères l'ont enterrée — avec son diamant, puisqu'il était à elle. A quelque temps de là, quelqu'un fit don aux Petits Frères d'une très belle propriété, avec ce seul mot d'explication: "C'est à cause du diamant."

Eh bien! si cela vous apparaissait encore scandaleux qu'on puisse aimer ainsi quelqu'un pour lui-même, si cet éclat du regard et de la joie totalement gratuite entre deux êtres ne vous apparaissait pas valoir plus que tout au monde, alors je vous le déclare: ne cherchez pas le Dieu de Jésus-Christ, car il vous demeure totalement étranger. Mais dites-vous bien alors que, de vous-même aussi, vous demeurerez toujours étranger. Qu'est-ce qui peut encore aujourd'hui mobiliser un homme, à tout moment de sa vie et quels que soient ses déceptions, ses doutes, son oubli de Dieu? Qu'est-ce qui reste indéfectible en chacun de nous? Sinon ce besoin de communication, cette entrée en communion qui n'a pas d'autre raison que la gratuité de l'amour.

C'est la nostalgie humaine la plus profonde qui rejoint ici la

vie même de Dieu au-delà de toute théorie et de tout discours: L'homme n'existe pas pour lui-même. Aucun de nous n'est le centre. Et le vrai Dieu n'existe pas pour l'homme. Nous n'avons pas été faits d'abord pour aimer Dieu (bien que nous soyons faits pour cela), mais afin que Dieu puisse nous aimer, c'est-à-dire nous inviter à entrer dans ce partage, dans un échange gratuit aussi dépourvu de raison que l'éclat de joie jaillissant de deux regards unis dans le don d'un diamant au terme de toute une vie.

Contrairement à ce que nous imaginons, ce n'est pas nous qui cherchons Dieu, c'est Dieu qui, le premier, est à notre recherche. Nous sommes cherchés par quelqu'un. Et ce quelqu'un, quand il nous a parlé de sa passion pour nous, a pris la comparaison du feu. Cela veut dire que le Christ ne nous laissera pas tranquille. Etre poursuivi par ce Dieu qui nous recherche, c'est aussi épuisant que le bonheur. Avec Dieu, avec le Christ, on ne peut se cantonner dans des relations de bon voisinage. C'est d'un amour absolu, devant, qu'il s'agit. "Le feu ne dit jamais: assez!"

Il n'y a pas deux Jésus-Christ: l'un qui nous laisserait à nos histoires humaines, à la promotion des valeurs humaines, et un autre réservé aux mystiques. Il y a un seul Jésus-Christ. "Le même, hier, aujourd'hui et demain": Celui qui est venu jeter le feu sur la terre, et avec toute l'impatience de Dieu. "Qu'il soit béni de m'avoir attendue si longtemps", avait Thérèse d'Avila, et Thérèse de Lisieux ajoutait en écho: "Il se lassera plus vite de me faire attendre que moi de l'attendre." La passion de Dieu pour l'homme ira toujours plus loin que nous ne le pensons. Parce qu'il nous aime, nous ne pouvons pas finalement attendre de Dieu moins que lui-même.

"Chaque fois où vous avez fait cela à l'un des plus petits de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait." Nous ne savons peut-être pas bien qui est Dieu. Mais chaque fois que nous sommes entrés dans ce mouvement intérieur à notre vie qui nous incite à ne pas calculer, à donner et à recevoir, à nous désapproprier, nous sommes entrés, même si nous ne le savons pas, dans le mystère intime de Dieu.

N'ayons pas peur de l'image: ce mouvement de la gratuité qui donne et qui reçoit, c'est comme celui d'une danse.

Où est-il au-delà de toutes nos fabrications, au-delà de nos endurcissements, de nos doutes ou de nos combats, où est-il le vrai centre de gravité de notre vie? Sinon en cette gratuité?

"Tout est pour rien", dit le prophète du néant, et il désespère. Tout est réellement pour rien, dit la foi, et elle se réjouit de la grâce qui existe pour rien, qui n'est que la gratuité de l'amour. On a eu raison de représenter l'immense cortège des ressuscités comme une danse. Dans son manteau flottant, le Christ emporte comme en une danse vers la liberté et la libération définitive tous ceux qui, se donnant eux-mêmes, ont choisi l'Amour. C'est l'immense fleuve de ceux qui ont refusé de se cramponner à leurs possessions parce qu'ils ont un jour opté pour le don de soi. Ils ne découvriront peut-être qu'au ciel ce que voulait dire ce choix. Mais, dès maintenant, ils ont compris à quoi, sans le savoir peut-être, ils étaient invités: ils sont entrés dans cette danse où Dieu lui-même se donne, et dont la seule règle est de ne pas arrêter à soi ce qui vous est donné. "Que ta volonté soit faite et non la mienne."

JOURS SAINTS À LA CATHÉDRALE MARIE-REINE-DU-MONDE

(à l'angle des rues Dorchester et Mansfield)

L'Archevêque de Montréal MONSIEUR PAUL GRÉGOIRE

présidera les Offices de la Semaine Sainte.

LE GRAND PUBLIC EST INVITÉ,

particulièrement aux deux Offices suivants:

* LA MESSE CHRISMALE du Mercredi saint le 6 avril à 20 heures.

Concélébration de plus de deux cents prêtres autour de l'Archevêque, avec la participation de nombreux fidèles représentant les diverses communautés chrétiennes du diocèse.

* LA MESSE DE PÂQUES

le 10 avril à 10 heures.

Cette messe sera télédiffusée en direct par Radio-Canada dans le cadre de l'émission "Le jour du Seigneur". Dans sa participation aux Offices, l'assemblée pourra compter sur la contribution musicale du CHOEUR POLYPHONIQUE DE MONTRÉAL.

FIDES
présente:

Jeu dramatique. 15 illustrations de André S. de Groot.
Le drame de la Passion adapté à notre temps.

\$4.00

Monique

Miville-Deschênes

Cécile

Chabot

Section

des études

bibliques de l'U.M.

UNE CROIX
DE CHEMIN

CRI POUR
LES QUATRE
COINS DU
MONDE

Poème.
Couverture illustrée par
l'auteur.

\$5.00

? JÉSUS ?

De l'histoire à la foi.

Collection: "Héritage et
projet" - 9.

\$6.50

Vous trouverez ces volumes en librairie et chez

FIDES

235 est, boulevard Dorchester, MONTREAL H2X 1N9 tél.: 861-9621

PCE: la Cour suprême renvoie la balle à Suarez

MADRID (d'après Reuter et AFP) — La Cour suprême d'Espagne a renvoyé samedi au gouvernement, qui l'en avait saisi le mois dernier, la demande de légalisation du parti communiste, se jugeant incompétente pour se prononcer sur les "activités présentes" de celui-ci.

Le gouvernement de M. Adolfo Suarez avait demandé à la Cour suprême de dire si l'activité du PCE, interdit depuis la guerre civile, enfreignait le code pénal qui interdit les formations aux objectifs totalitaires ou sujets à une discipline internationale. La formation de M. Santiago Carrillo a démenti répondre à ces deux critères.

Dans les milieux juridiques, on estime que le gouvernement est placé maintenant devant un triple choix: accepter la décision de la Cour et trancher lui-même le cas, lui renvoyer celui-ci ou ne prendre aucune décision laissant ainsi les communistes se présenter aux élections législatives du printemps en tant que candidats indépendants.

De même source, on croit que le gouvernement optera pour la première solution se résolvant ainsi à trancher un délicat problème qu'il avait tenté de contourner.

Il devrait donc choisir entre le mécontentement des milieux conservateurs, notamment de l'armée, et un probable boycottage des élections par la plupart des partis d'opposition.

A la suite de la décision de la Cour

suprême, le parti communiste a publié une déclaration enjoignant le gouvernement "à mettre un terme aux hésitations et contradictions qui caractérisent encore la vie politique du pays." Il souligne que sa légalisation sera le test de la sincérité des promesses de démocratisation faites par le gouvernement.

La Cour a par ailleurs également renvoyé au gouvernement le cas du parti carliste, du prince Charles-Hugues de Bourbon-Parma. Les juges, en feront probablement de même avec plusieurs autres formations d'extrême-gauche dont le cas leur est soumis.

Le cas de la légalisation du PCE avait été soumis au tribunal suprême par le ministère de l'Intérieur il y a un mois. Le gouvernement, en faisant prendre la responsabilité de cette décision politique, qu'il espérait positive, au pouvoir judiciaire, pensait circonvenir la forte opposition de certains secteurs des forces armées et éviter en même temps de donner un argument électoral aux groupes de droite assemblés au sein de l'Alliance populaire de M. Manuel Fraga Iribarne, très opposé à la légalisation du PCE.

On estime dans certains milieux officiels que la décision du tribunal, contraire aux vœux manifestés par le gouvernement, a été le résultat d'une contre-manoeuvre des conservateurs. Le tribunal a en effet refusé d'entériner la nomination par le ministère de la Justice d'un juge réputé libéral, M. Juan Berril, pour présider l'audience.

Carter et Vance vont réexaminer les propositions faites à Moscou

WASHINGTON (d'après Reuter et AFP) — Le président Jimmy Carter et le secrétaire d'Etat américain, M. Cyrus Vance, ont examiné hier les résultats de la récente série de conversations américano-soviétiques sur la limitation des armements stratégiques, qui a provoqué vives critiques soviétiques à l'égard de la position américaine.

Le ministre soviétique des Affaires étrangères, M. Andreï Gromyko, qui a dirigé la délégation soviétique pendant l'essentiel des pourparlers avec la délégation américaine à Moscou, a accusé l'administration Carter de tenter d'assurer aux États-Unis un avantage nucléaire par rapport à l'URSS.

M. Carter, au retour de la délégation américaine aux États-Unis, a adopté un ton conciliant à l'égard de l'URSS. Il a affirmé que son pays continuerait à converser avec Moscou, et a ajouté que "sur bien des questions soulevées, les négociations avaient été très productives."

Officiellement, l'administra-

tion américaine affirme qu'elle ne s'attendait pas des Soviétiques qu'ils acceptent d'emblée ses propositions, et que l'URSS, surprise de l'abondance des détails caractérisant ces propositions, a besoin de temps pour les étudier à fond.

Mais, en privé, des hauts fonctionnaires américains ont donné l'impression qu'à leur avis MM. Carter et Vance, ainsi que le conseiller à la sécurité nationale américaine, M. Zbigniew Brzezinski, n'avaient pas pressenti l'attitude soviétique et qu'ils avaient ainsi commis une erreur de calcul.

Le correspondant diplomatique du Washington Post croit savoir que le président Carter a personnellement décidé, contre l'avis de certains de ses collaborateurs, et même des chefs d'état-major, de faire présenter par M. Vance son plan de réductions "substantielles", plutôt que de donner à ce premier contact de son administration avec la direction du Kremlin un caractère "exploratoire". Il note également que le président Carter a demandé aux dirigeants soviétiques d'accepter des changements fondamentaux, dans le domaine stratégique, alors même qu'il avait provoqué leur hostilité par ses interventions dans le domaine des droits de l'homme.

A cette contrariété s'ajoute une autre, pour le président américain. Il s'était démené pour obtenir que le Sénat donne son aval à la désignation aux fonctions de principal négociateur des armements de M. Paul Warnke, qui a dirigé à Moscou la délégation américaine avec M. Vance. C'était la première mission de M. Warnke à l'étranger en cette qualité.

On peut penser que l'administration américaine s'attachera maintenant à restructurer l'ensemble de ses propositions sur la limitation des armes stratégiques, afin de réaliser des progrès lors de la prochaine série d'entretiens, prévue le mois prochain à Genève, et de regagner une partie du terrain perdu à Moscou.

Le président Carter est venu personnellement accueillir samedi le secrétaire d'Etat Cyrus Vance à son retour de Moscou. Par sa présence à la base aérienne d'Andrews, près de Washington, M. Carter, accompagné de son épouse et de son conseiller pour les affaires de sécurité nationale Zbigniew Brzezinski, a voulu marquer, comme il l'a déclaré au cours d'une brève allocution, qu'il entendait poursuivre "avec détermination et espoir de succès la tâche difficile entreprise pour une réduction substantielle des armements stratégiques."

Le président a souligné sa volonté de maintenir avec les dirigeants soviétiques des relations "d'amitié et de confiance mutuelles" et a exprimé ses remerciements à

MM. Leonide Brejnev et Gromyko, pour "des négociations très productives".

Evoquant la prochaine rencontre Vance-Gromyko fixée pour le début de mai à Genève, M. Carter a déclaré qu'il pensait que les dirigeants soviétiques seraient d'accord avec l'administration américaine sur la nécessité de réduire la dépendance des deux pays par rapport aux armes nucléaires.

A sa descente d'avion, M. Vance avait lui-même souligné que les négociations engagées étaient une oeuvre de longue haleine qui allait se poursuivre encore longtemps. "Nous avons fait des progrès, a dit le secrétaire d'Etat, dans un certain nombre de domaines concernant le contrôle des armes, en dehors des armements stratégiques." Il a également rappelé la décision conjointe

de mettre sur pied des "groupes de travail" portant sur un certain nombre de problèmes, notamment la limitation des tests nucléaires et la démilitarisation de l'Océan Indien.

De son côté, la presse soviétique développe ses attaques contre la position américaine sur la négociation d'un accord pour la limitation des armements stratégiques (SALT-2).

La Pravda d'hier amplifiant les critiques sévères à l'encontre du président Carter et de ses collaborateurs formulées dans les Izvestia la veille ne publie pas moins de cinq commentaires ou dépêches de l'agence Tass consacrés à ce sujet.

Le président Carter et M. Cyrus Vance sont accusés par le commentateur de l'organe central du PCUS, M. Podklioutchniov d'avoir

"déformé la réalité" dans leurs déclarations consacrées à l'échec des discussions du secrétaire d'Etat à Moscou.

Déjà les Izvestia affirmaient que "les Américains tentent de construire une politique sur la ruse, en voulant rouler leur partenaire." "Or, ajoutait le collaborateur du journal Andreï Bovine, il ne s'agit plus ici de questions stratégiques mais de questions de morale politique, il s'agit d'honnêteté élémentaire".

La Pravda publie aussi plusieurs correspondances de Washington qui vont dans le même sens. M. Brzezinski, conseiller du président Carter, est accusé de s'être livré dans sa conférence de presse "à un nouvel exercice de propagande pour tenter de justifier les propositions apportées à Moscou par M. Vance".

Le gouvernement de Kinshasa tente de mobiliser la population

KINSHASA (AFP) — Les autorités zaïroises ont entrepris une campagne de sensibilisation politique auprès de la population, à propos de "l'invasion du Shaba", qui s'est traduite à Kinshasa par une manifestation "de fidélité" au président Mobutu organisée dans les rues de la capitale et dans le stade du 20 mai.

Durant la matinée, les "fula-fula", camions autobus bondés et surchargés de grappes humaines, ont acheminé vers les principaux points de rendez-vous, des milliers de Kinois et de Zaïrois entre 15.000 et 20.000 — qui ont défilé dans les principales artères de Kinshasa avant de se regrouper en fin de matinée dans le stade du 20 mai.

"Un seul peuple un seul guide", "A bas Neto, chien du social — Impérialisme soviéto-cubain", "Les Kinois et les

Kinois demeurent à jamais mobutistes", tels sont quelques-uns des slogans que la foule devait scander durant plusieurs heures sur la pelouse du stade.

Cette manifestation — la deuxième organisée à Kinshasa depuis l'invasion de l'ex-Katanga — concrétise la volonté des autorités zaïroises de sensibiliser l'opinion publique et de la mobiliser, alors que jusqu'à présent les habitants de la "cité" où vivent plusieurs centaines de milliers de Zaïrois ne semblaient pas être véritablement concernés par les opérations militaires dans la région de Kolwezi.

Pour la plus grande majorité d'ethnie Bakongo, les Zaïrois de la cité suivaient en effet avec plus d'attention les événements se déroulant de l'autre côté du fleuve, à Brazzaville — où résident également des Congolais de même

ethnie. Cette campagne de sensibilisation fait également suite, à certains événements — distributions de tracts et arrestations notamment — qui se sont produits en début de semaine à Kinshasa, alors que la situation militaire semblait se dégrader pour les troupes zaïroises dans la région de Kolwezi.

Cette situation que la plupart qualifiaient "d'inquiétante" en début de semaine pour les forces armées zaïroises, semble s'être stabilisée. Les sources officielles et officieuses s'accordent en effet, pour indiquer que le front s'est stabilisé à environ 80 kilomètres de Kolwezi, la capitale minière du Shaba.

Selon un expert militaire occidental à Kinshasa, cette stabilisation tient à deux facteurs. En premier lieu, le changement intervenu en début de semaine, à la tête de

l'état-major opérationnel zaïrois a permis sur le terrain "d'éviter les erreurs initiales". Désormais selon cet expert, les troupes zaïroises au lieu de s'aventurer en colonnes organisées sur les pistes, ou elles constituaient des cibles idéales, se sont organisées sur des positions défensives stables.

Dans le même temps, "les rebelles" qui selon cet expert ne paraissent pas rechercher l'affrontement direct violent, semblent rester fidèles à leur tactique initiale qui est "d'occuper" d'abord le terrain avant de tenter une nouvelle progression. Cette tactique s'est d'ailleurs, selon cet expert, traduite de manière spectaculaire dans les premiers jours de "l'invasion". "Certaines localités importantes, a-t-il confié, ont été prises dans les premiers jours plus psychologiquement que militairement — les "rebelles" téléphoniquement dans la localité en prévenant "nous allons arriver... vous devriez partir avant".

Distribuant des pagnes, des vivres, "les rebelles" ont commencé dès les premiers jours, semble-t-il, "un travail d'explication" auprès de la population.

Près d'un mois après les premiers affrontements, c'est semble-t-il de nouveau le "statu-quo" sur le terrain. Pour combien de temps? C'est désormais la question qu'on se pose à Kinshasa.

Une percée soviétique en Afrique australe ?

DAR ES SALAAM (AFP) — L'Union soviétique a consolidé son influence en Afrique australe et marquée de façon éclatante son soutien au "front patriotique", l'organisation qui regroupe les nationalistes rhodésiens passant pour être les plus intransigeants.

Telles sont les conclusions d'ensemble que retirent les milieux diplomatiques à l'issue de la visite que vient de faire M. Nicolai Podgorny, président du présidium du Soviet suprême de l'URSS, en Tanzanie, en Zambie et au Mozambique. Ce voyage était le premier qu'il ait fait en dirigeant soviétique du plus haut rang en Afrique australe.

Les trois pays visités par M. Podgorny forment, avec l'Angola et le Botswana, le groupe des pays dits "de première ligne", ceux qui sont les plus directement concernés par le conflit rhodésien opposant des mouvements nationalistes au régime minoritaire blanc de M. Ian Smith.

Au cours de cette visite, au fil des discours et des communiqués, l'URSS n'a cessé de mettre en valeur le soutien politique et militaire qu'elle apporte au "front patriotique", l'organisation qui dirige

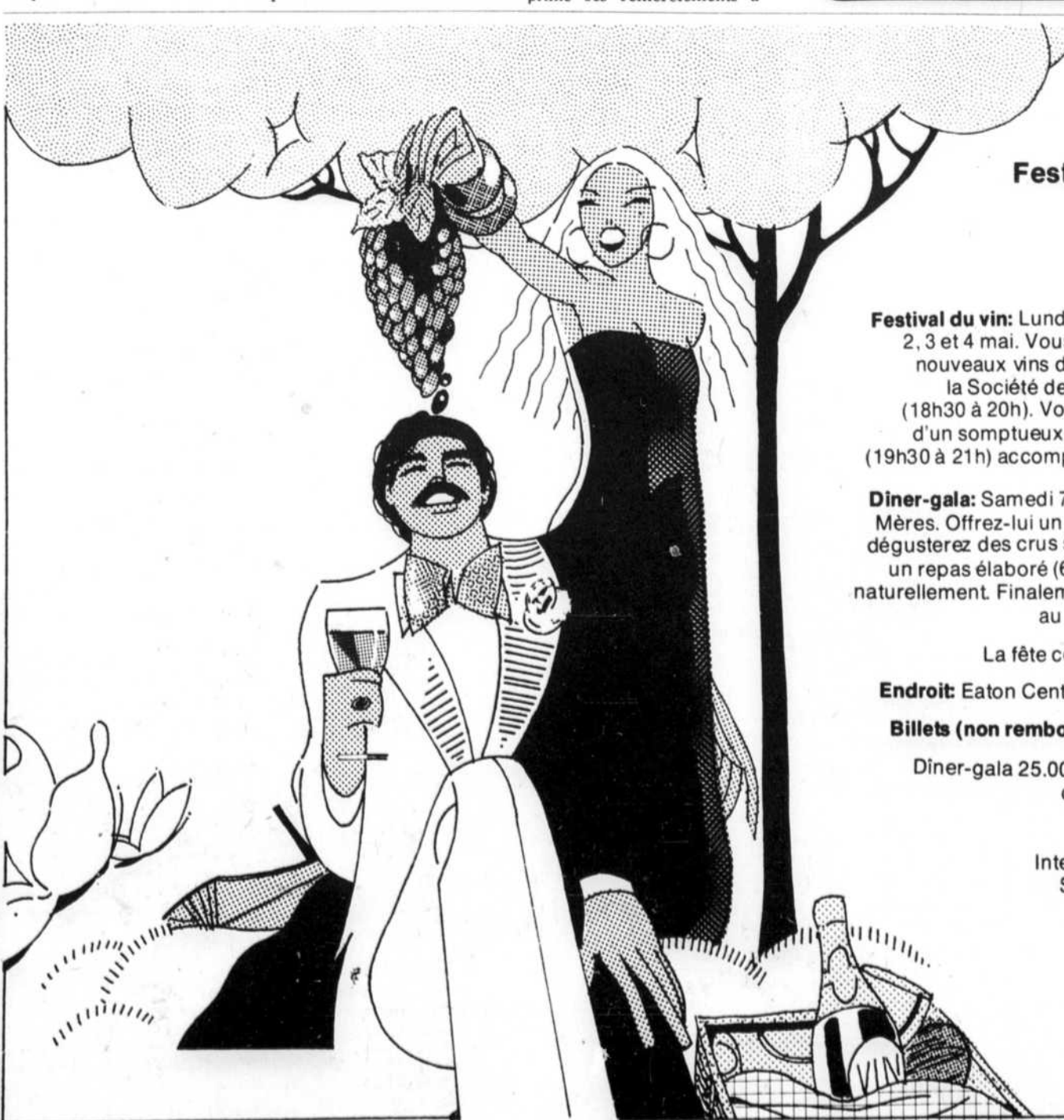
MM. Joshua Nkomo et Robert Mugabe. L'URSS s'aligne ainsi sur la position des cinq pays "de première ligne" qui ont décidé, au début de l'année, de soutenir exclusivement cette organisation au détriment d'autres mouvements nationalistes rhodésiens jugés plus modérés.

Le voyage du chef de l'Etat soviétique, en outre, a donné l'occasion à l'URSS d'indiquer sans équivoque qu'elle ne saurait être laissée de côté dans la perspective d'un éventuel règlement du conflit rhodésien.

Mais pour l'instant, le succès le plus tangible de la visite de M. Podgorny semble être la conclusion d'un traité d'amitié et de coopération entre l'URSS et le Mozambique. Cet accord situe les relations entre les deux pays au même niveau que celles que Moscou entretient avec la Somalie et l'Angola, les deux autres pays africains liés actuellement à l'URSS par un traité du même genre.

Toutefois, les dirigeants du Mozambique ont insisté pour que ce traité ne soit pas interprété comme une "satellisation" de leur pays. Pour leur part, les Soviétiques ont

inlassablement répété que ce document ne leur concédait aucune base militaire au Mozambique et que d'ailleurs l'URSS ne disposait d'aucune base en dehors de son territoire et ne cherchait pas à en acquérir.



EATON

Festival printanier du vin et diner-gala chez Eaton...

Festival du vin: Lundi, mardi et mercredi, 2, 3 et 4 mai. Vous pourrez goûter aux nouveaux vins du répertoire 1976 de la Société des alcools du Québec (18h30 à 20h). Vous profiterez ensuite d'un somptueux buffet chaud et froid (19h30 à 21h) accompagné à l'accordéon.

Diner-gala: Samedi 7 mai, 19h30 - la veille de la Fête des Mères. Offrez-lui un diner dont elle se souviendra. Vous dégusterez des crus sélectionnés à la Maison des vins et un repas élaboré (6 plats). Le prix comprend les vins... naturellement. Finalement, vous pourrez danser en soirée au son de l'orchestre de Noël Talarico.

La fête commence à 19h30; le diner à 20h30.

Endroit: Eaton Centre-ville, Salle à manger du 9e étage

Billets (non remboursables): Festival du vin 15.00 ch.;

Diner-gala 25.00 ch.; vendus au Bureau des Postes, chez Eaton Centre-ville au 4e étage.

Organisé conjointement par:
International Wine & Food Society
Société des alcools du Québec
Eaton

ANGLAIS

cours de CONVERSATION

Cours temps plein (de 1 à 6 mois)
Cours jour, soir ou samedi (10 semaines et plus)

LPS

LANGUAGE POWER SYSTEMS
Reconnue par le ministère de l'éducation "culture personnelle"

ÉTAGE F PLACE BONAVENTURE

TÉL. (514) 878-2821
Permis no 749766

QUÉBEC
TÉL. (418) 529-0331
Permis no 869552

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

- Chaque parution coûte \$2.00, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
- L'heure de tombée: 11:00 a.m. pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être signalée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

- Chaque parution coûte \$4.20 le pouce
- L'heure de tombée: 11:00 a.m. pour le lendemain
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: Vendeurs et fabricants. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'australie. 207 Beaubien Est. Tél.: 276-9067 ou 790 Atwater, 935-6716 J.N.O.

GRAND BUREAU en bois massif, 6 tiroirs, surface 36" X 66", \$125. Tél.: 738-3226 5-4-77

APPARTEMENTS À LOUER

CÔTE-DES-NEIGES, près Université, 3½ confortablement meublé, avril, mai, pour 6 à 8 mois. \$350 par mois. Le Dwellling 844-3941 Courtiers 5-4-77

GRAND 7½, très clair, et propre, près Université de Montréal. Libre avant ou dès juin. Tél.: 341-3769 13-4-77

AUTOS À VENDRE

FIAT 128 coupée sport, toute équipée, bon état. \$2,500. 649-3561 (soir) 7-4-77

AUDY FOX, 1973, 30,000 milles, manuelle, radio AM-FM, 4 cylindres, très bonne condition, prix à discuter. Tél.: après 6 hres 656-3713 8-4-77

PEUGEOT 504, 1972, automatique, 28,000 milles, pneus radiaux, toit ouvrant, radio AM-FM. Très propre, mécanique parfaite. \$1,600. Tél.: 387-3008 7-4-77

DATSUN 1976, Stationwagon, 9,000 milles, de luxe, pneus 4 saisons. Prix \$4,800. Tél.: 651-0062, avant-midi 6-4-77

SCAMP 71, 6 cylindres, automatique, bonne condition. Bas millage, 48,000 milles. Pas de rouille. Tél.: 678-6190. 8-4-77

BUREAUX À LOUER

BUREAUX ET SERVICES à partager, avec bureau de conseiller en gestion. Centre-ville. Appelez 288-3179 5-4-77

CHALET À LOUER

LUXUEUX CHALETS SUISSES à louer dans les Laurentides, à la semaine ou au mois. Court de tennis, plage privée, piscine chauffée. Site idéal pour repos, voyage de noces. Tél.: 430-0430 J.N.O.

ST-DONAT: chalet 4 chambres à coucher, bord de l'eau, 1er mai, \$1,500. Privé Emile Descary. Tél.: 637-2371 7-4-77

DOMAINE STE-AGATHE. Vacances-repos. Luxueux Bavares, foyer pierre, meubles Thibault. Saison, semaine, fin de semaine (été): piscine chauffée, terrain de jeux. Tél.: 256-6825 ou 1-819-326-5836 1-5-77

CHALET À VENDRE

LA SUISSE AU CHANTECLAIR

Exclusif au Canada, déjà 200 chalets Suisses et Bavares, de conception architecturale authentique, construits et en construction.

Centre d'été et d'hiver: plage sablonneuse privée - court de tennis - adjacent à des pentes de ski.

Pour choisir votre plan exclusif ou recevoir des photos de chalets, appeler

844-8342 ou 430-0430

5-4-77

COURS

COURS D'ÉTÉ, de la poterie Bonsecours, cours de poterie, façonnage, tournage à St-Jacques-des-Piles face au Parc de la Mauricie. Session de 2 semaines. 844-6165 ou 844-6253. 433 Notre-Dame E. Vieux-Montréal. 18-04-77

COURS DE MÉTIERS D'ART, Poterie Bonsecours, poteries, batik, peinture sur soie, dessin d'observation, début des cours: 18 avril. Inscription immédiate. Tél.: 844-6165 ou 844-6253. 433 Notre-Dame E. Vieux-Montréal. 18-04-77

ARRANGEMENT DE FLEURS, IKBANA, cours organisés par le Dr Ikuo Koyama (Université de Montréal) du 16-4 au 11-6-77 à Montréal. Places limitées 731-6176, soirée. 6-4-77

COURS PRIVÉS

ETUDIANTE EN MATHÉMATIQUE sérieuse, mariée, donnerait cours privés pour étudiante de secondaire cet été. Prix raisonnable. Tél.: 731-7055 après 6 heures. 7-4-77

DEMANDES D'EMPLOI

FILLE de 23 ans, désire travailler dans foyer des orphelins ou des infirmes à Montréal ou à l'extérieur. Tél.: 526-8231 9-4-77

ENTREPRENEURS

RENOVATION armoires de cuisine chêne, pin et cerisier, panneaux bois solide aux motifs colorés, pointes-à-diamant. Vernissage à l'usine. Pour estimation 667-2417 7-4-77

ÉQUIPEMENTS DE BUREAU

ATOMIC équipement de bureau neuf et usagé, chaises, tables, filières, nouveaux bureaux révolutionnaires bas. Prix d'escompte. 4532 St-Denis, 845-8463 26-4-77

FERMES À VENDRE

NAFICVILLE, 20 acres en bois, 20 en culture, bâtiments, maison de pièces, 5½, chauffage électrique, \$32,000. Tél.: 1-245-3206 8-4-77

ÉQUITATION

MANEIGE ST-MARC: cours d'équitation et randonnées équestres lorsqu'on est devenu suffisamment maître de son cheval. Pour inscriptions: 584-3384 31-4-77

LOGEMENTS À LOUER

ROCKHILL, Luxueux 1½ à sous-louer, piscine intérieure, mai à octobre, \$215.00 par mois. Tél.: avant-midi et après 5 hres. 342-3156 8-4-77

VIEUX LONGUEUIL, 4½, rez-de-chaussée, non chauffé, \$185, par mois. Grand terrain boisé. Site intéressant près du métro. Après 6 hres, Tél.: 658-2825 5-4-77

MONTREAL-NORD boul. Gouin et Langelier, bas de duplex 5½, et haut de duplex 5½, avec stationnement, lieu magnifique. Disponible le 1er juillet 77. \$325 et \$270 par mois. Tél.: après 4 hres 581-3468 11-4-77

HAUT DE DUPLEX, Côte Ste-Catherine, luxueux 8½, fixturs, garage, chauffage, eau chaude, tapis mur à mur, poêle, réfrigérateur, laveuse de vaisselle, machine à laver et à sécher le linge. Service de conciergerie. Disponible le 15 mai 1977. \$575 par mois. Tél.: 845-8425 après 6 heures le soir. 6-4-77

OUTREMONT

Libre 1er mai. Bel entre sol, chauffé, 3½ grandes pièces. Château Outremont. Vaste salon. Chambre spacieuse avec 2 placards. Bain tuile. Cuisine moderne avec dinette. Poêle et réfrigérateur. Idéal pour célibataire ou couple. \$210 par mois. Tél.: 272-1493 Mme Sicotte 7-4-77

LOGEMENTS DEMANDES

PROFESSIONNEL cherche 7½ ou plus dans Outremont ou Ahuntsic O. Tél.: 389-0679 ou 389-6097 8-4-77

COUPLE SÉRIEX cherche logement 4½ à 6½, parc Lafontaine, N.D.G. ou secteur Université de Mt. pour 1er mai. Tél.: 672-9065 6-4-77

COUPLE D'ARTISTES avec enfant de 7 ans cherche grand logement ou atelier, secteur Outremont, N.D.G. avec cour ou parc. Tél.: 256-0063 ou 849-8243. 8-04-77

DÉSIRONS louer grande maison de luxe meublée dans la région de Montréal du 15 avril au 15 mai, pouvons payer et avons des références. Appelez M. Ockenden 933-8294 8-4-77

PROFESSEUR UNIVERSITÉ désire louer 6½ agréable avec prix raisonnable. Outremont ou C.D.N. pour 1er juillet 1977. Communiquer à 282-7868 ou 733-4069. 7-04-77

MAISONS À LOUER

WESTMOUNT cottage complètement meublé, 3 chambres à coucher, libre mi-mai à fin août. \$600 par mois tout compris. Le Dwellling 844-3941 courtiers 6-4-77

WESTMOUNT

Maison grand standing construite par architecte, 8 pièces ou plus \$1,000 par mois. T. Brault 931-5914. 5-4-77

OFFRES D'EMPLOIS

DESSINATEUR

Pour travailler avec l'ingénieur d'usine sur des modifications et des nouvelles installations. Pour entrevue: 255-3653 local 39 M. Wiseman 5-4-77

TRAVAIL DE NUIT: 5 h à 12 heures, garçons demandés pour travail général. Demandez 4860 De Bullion, 2e étage. Tél.: 844-6553. 5-4-77

TRAVAIL DE NUIT, 5h à 12h, temps plein expérience, opérateur de machine à coudre pour sacs d'école, recherché. Demandez 4860 De Bullion, 2e étage. Tél.: 844-6553 5-4-77

SECRÉTAIRE JURIDIQUE bilingue. S'adresser à Me Mac Dougal, Tél.: 284-1122 7-04-77

PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres, 822 est Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, b.a., b. pédagogie, b. philosophie, licence ès lettres. Tél.: 524-3852. Hull: 777-2865, Sherbrooke: 565-7598. J.N.O.

PERSONNEL

ÊTRE DEUX... Pour vraiment apprécier les plaisirs de la vie, il faut être deux.

Service de rencontres réputé établi à Montréal depuis 1966, pour personnes libres et sérieuses. Dépliant gratuit sur demande.

Tél.: 282-0058 ouvert de 1 P.M. à 9 P.M. lundi au vendredi
RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE
1117 ouest, Ste-Catherine suite 108, Montréal J.N.O.

PROPRIÉTÉS DEMANDÉS

BESOIN URGENT de propriétés dans Boucherville et St-Bruno. Appelez Lise Plourde à 655-9400 ou 653-3931. Immeubles Triton (1976) Courtiers 5-4-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

LONGUEUIL

6 logements, chauffage électrique payé par locataire. Revenu \$10,000. Robert Vivian 651-5300 ou 670-2901.

MONTREAL TRUST

courtiers 5-4-77

AHUNTSIC

Vrai bijou duplex pierre dans plus beau secteur d'Ahuntsic, vue sur rivière, parc, métro, école. Logis libre. Seulement: \$64,500.

Tél.: 331-4564

7-4-77

OFFRES D'EMPLOIS

Le Conseil d'éducation Michipicoten Board of Education de Wawa, Ontario;

requiert un professeur bilingue pour septembre 1977. Ce professeur devra enseigner:

- a) Chemistry (en anglais) niveau 4 et 5
- b) Sciences en français niveau 1 et 2
- c) Mathématiques en français niveau 1 et 2.

Les candidats qualifiés sont priés de s'adresser par écrit à:

M. John Crowley, principal
Michipicoten High School
C.P. 580
Wawa, Ontario, P0S 1K0

5-4-77

SECRÉTAIRE ÉMÉRITE

Ayant d'excellentes connaissances de la dactylo et du français pouvant assumer des tâches administratives. Excellent climat de travail.

PRESSIER

Presse A.B. Dick grande autonomie d'exécution. Appelez Charles Lafrenière.

TÉL.: 389-4233

5-4-77

SECRÉTAIRE STÉNO DACTYLO

Fonctions:

Secrétaire du directeur des relations ouvrières affecté au secrétariat général de l'U.M.Q. plus particulièrement aux dossiers des relations de travail.

Qualifications:

- Agé(e) d'au moins 25 ans.
- Doit posséder une bonne maîtrise de la langue française.

Rémunération:

- Salaire selon qualifications et compétence.
- Avantages sociaux usuels.

Les intéressé(e)s peuvent communiquer directement avec:

M. Jerry Giles
Union des Municipalités du Québec
922 est rue Liège
Montréal
Tél.: 387-2576

7-4-77

LES CONSTRUCTEURS KBR
recherchent des
AGENTS DE SÉCURITÉ
(prévention des accidents)

Pour leurs contrats de Duncan & Eastmain à la Baie James.

Les candidats dirigeront et coordonneront le programme de prévention des accidents organisé par la compagnie et auront acquis 10 ans d'expérience dans le domaine de la construction.

Logement: camp moderne et bien équipé.

Les candidats seront préférentiellement bilingues et doivent être en possession de la carte de qualification d'agent de sécurité de la construction émise par le Ministère du travail et de la main-d'œuvre.

Nous offrons une excellente rémunération et avantages sociaux (prime d'éloignement).

Adressez votre curriculum vitae à:

M. Lucien Zaccour
a/s Constructeurs KBR
Chantier Duncan
La Grande
Québec J0Y 2V0

7-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

5-4-77

La tension monte à Pékin à la veille de l'anniversaire des émeutes d'avril

PEKIN (AFP) — La Chine va vivre cette semaine, dans un climat d'incertitude les anniversaires de deux des événements politiques cruciaux de l'année dernière: les émeutes de la place Tien An Men et la destitution du vice-premier ministre Teng Hsiao-ping.

Sans doute pour éviter toute possibilité de nouveaux incidents cette année, les autorités semblent avoir donné des instructions pour que le "festival des morts" (Ching Ming Jieh) qui avait été l'occasion des émeutes de 1976 soit observé cette semaine avec un maximum de discrétion.

En effet, alors qu'approche

le jour (demain) du "Ching Ming Jieh", la population n'a pas encore commencé, comme le veut la tradition, à porter une semaine à l'avance des couronnes mortuaires sur la place Tien An Men. Or, selon plusieurs témoignages, des couronnes mortuaires, la plupart à la mémoire de Chou En-Lai, ont déjà été préparées par les Pékinois.

Mais elles ne sont peut-être destinées qu'à des cérémonies "privées" au sein des unités de travail.

Il y aura un an le cinq avril, des foules massées sur la place Tien An Men pour honorer la mémoire du premier ministre Chou En-Lai, décédé trois mois plus tôt s'étaient violem-

ment heurtées aux forces de l'ordre. Un bâtiment et des véhicules avaient été incendiés et de nombreuses personnes avaient été blessées.

Deux jours plus tard, le sept avril 1976, le vice-premier ministre Teng Hsiao-Ping avait été officiellement rendu responsable de cet incident "contre-révolutionnaire" et démis de toutes ses fonctions dans le gouvernement et le parti (il était aussi vice-président du comité central).

L'absence jusqu'à présent de toute manifestation pour marquer le "festival des morts", ainsi que l'attente interminable de la réhabilitation publique de Teng Hsiao-Ping coïncident avec de multiples

rumours dans les milieux diplomatiques de Pékin qui toutes reflètent un climat d'incertitude voire de gravité.

Une des plus persistantes de ces rumeurs est l'annulation deux heures avant son ouverture d'une grande réunion d'information "pour les cadres de la capitale" prévue pour le vingt-deux mars dernier. On ignore si le but de la réunion aurait été de rendre publiques des décisions sur le sort de Teng Hsiao-Ping.

Une autre de ces rumeurs concerne l'arrestation par la sécurité des auteurs d'affiches collées place Tien An Men au début du mois de janvier dernier. Dans le cadre d'une grande campagne déclenchée à l'occasion du premier anniversaire de la mort de Chou En-Lai et, en faveur de Teng Hsiao-Ping.

Rumeur encore, la tenue de réunions importantes mais de nature indéterminée au cours desquelles seraient apparues certaines divergences parmi les hauts dirigeants, en ce qui concerne notamment l'affaire Teng Hsiao-Ping.

Enfin, la rumeur la plus intrigante, mais qu'il n'a pas été possible de vérifier, fait état d'une mise en état d'alerte de l'armée chinoise, en particulier aux alentours de la

capitale, ainsi que de divers mouvements de troupes.

Tous ignorent en quoi consisterait cet "état d'alerte" mais la présence des militaires s'est sensiblement accrue ces derniers jours à Pékin. Des patrouilles, bayonnettes au canon, sont en particulier postées maintenant dans la tombée du jour en des endroits où seuls quelques miliciens montaient la garde auparavant.

Par ailleurs, rien n'a été publié non plus sur la date du retour probable sur la scène politique de M. Teng Hsiao-Ping. Date qui serait laissée à l'entière discrétion du président Hua Kuo-Feng et pourrait, selon de nouvelles rumeurs attribuées à des sources chinoises, ne intervenir que dans deux ou trois mois.

Dernière hypothèse enfin concernant le "retour" de Teng Hsiao-Ping, l'ancien vice-premier ministre pourrait peut-être réapparaître à l'occasion d'un autre grand événement prévu pour ce mois-ci: la conférence nationale industrielle qui doit s'ouvrir à Pékin réunissant les plus hauts dirigeants du pays et qui consacrerait une politique de développement accéléré qui était celle de l'ancien vice-premier ministre.

Fonds de stabilisation: aucun progrès à Genève

GENEVE (AFP) — Un mois de négociations pour aucun résultat, le bilan de la conférence sur un fonds commun de stabilisation des matières premières est plus que maigre.

Ce piétinement des travaux est interprété comme un échec par les pays en voie de développement mais pas par les pays industrialisés. Tout a pourtant été tenté durant les deux derniers jours et deux dernières nuits de la conférence pour aboutir à un compromis mais toutes ces tentatives ont échoué.

La possibilité de reprendre la conférence à une date ultérieure, mentionnée dans la déclaration du président de la conférence, M. Herbert Walker (Jamaïque) est elle-même douteuse. Les Etats-Unis en effet ne s'estiment pas engagés par cette déclaration à laquelle ils n'accordent aucune valeur légale.

Si tous les points ne sont pas encore coupés entre les pays "pauvres" et les pays riches, les chances du dialogue Nord-Sud et notamment la conférence ministérielle qui doit se tenir à Paris fin mai, paraissent toutefois compromises.

Rares ont été ceux qui escomptaient un succès des négociations, les positions de chaque groupe étant au départ fondamentalement divergentes.

D'une part, les "77" qui considèrent le fonds commun comme la clé de voûte du programme intégré, de l'autre les pays industrialisés qui estiment que ce pourrait être un instrument parmi beaucoup d'autres.

Quant aux pays du bloc socialiste, bien que favorables au tiers monde, ils craignent que les sociétés multinationales ne s'emparent d'un tel mécanisme.

Un mois entier de négociations n'a permis aucun rapprochement véritable entre ces dif-

férentes conceptions. Certains disent, il est vrai, que sur ces quatre semaines, seules 16 heures ont été consacrées à de réelles discussions.

Quelques lueurs d'espoir étaient toutefois apparues: tout d'abord, les Etats-Unis avaient légèrement assoupli leur position en déclarant au début n'avoir pas d'objections a priori contre un fonds commun alors qu'ils s'étaient toujours montrés les plus fermement opposés à un tel mécanisme.

Puis la communauté européenne avait fait un pas en avant la semaine dernière, lors du sommet de Rome en estimant qu'"il faudrait un fonds commun".

Mais le groupe B n'a jamais réussi à présenter une position commune. Il ne disposait donc pas d'une base de discussions face aux groupes des 77 qui par-delà ses dissensions internes est parvenu à maintenir un semblant d'unité.

Schématiquement, dans le camp des pays riches, on trouvait à un extrême les pays scandinaves, et les Pays-Bas, prêts à contribuer à un fonds commun et à l'autre, les Etats-Unis, qui malgré leur assouplissement, n'étaient toujours pas favorables à ce mécanisme appuyé par le Canada, l'Australie, le Japon.

Selon certaines sources, un accord tacite avait été conclu entre les pays du groupe B sur la stratégie à adopter: il ne fallait pas accepter le principe de création d'un fonds commun dans l'enceinte de la CNUCED. Une telle décision ne pourrait intervenir que dans le cadre de la conférence de Paris.

La position adoptée à Rome par la CEE a donc été accueillie fraîchement par certains pays du groupe B et a même, dit-on, surpris certains membres de la Communauté.

Il n'y aura pas de recours, si la gauche gagne (Chirac)

PARIS (AFP) — Si la gauche gagne en 1978, il n'y aura pas de nouvelles élections présidentielles, et M. Giscard d'Estaing sera le dernier président de la V^{ème} République, estime M. Jacques Chirac.

Le président du RPR a fait part de son sentiment sur ce point, hier soir, au micro d'Europe numéro 1, au cours de l'émission Club de presse, où il était entouré de dix-sept journalistes.

M. Chirac s'est également déclaré persuadé qu'en cas de victoire de l'opposition lors des législatives, M. Giscard d'Estaing ne pourrait pas rester président de la République. C'est en répondant à la question de savoir s'il se considérerait lui-même comme un "recours" que Jacques Chirac a développé ses idées sur l'irréversibilité du changement de société qui accompagnerait, selon lui, l'arrivée de la gauche au pouvoir.

"Il n'y aura pas de recours, a-t-il dit, c'est un leurre de le croire. Un pays passé au socialisme est-il jamais revenu d'une façon normale et démocratique, à une société de

type libéral? Si la gauche gagne, il n'y aura pas de nouvelles élections présidentielles. Il y aura un changement des structures institutionnelles, un changement de constitution. J'ai toujours pensé que si nous perdions, M. Giscard d'Estaing serait le dernier président de la V^{ème} République".

"C'est ce qui fait toute l'importance de l'enjeu de 1978, a poursuivi M. Chirac. C'est la bataille de la dernière chance pour une société libérale... Ce que veulent les signataires du programme commun, c'est établir une société qui sera très rapidement de type marxiste et dont je pense qu'elle sera irréversible".

Auparavant, le maire de Paris avait dit: "Je ne crois pas que le président de la République puisse gouverner dans l'hypothèse où, la gauche gagnant, M. Mitterrand serait chef du gouvernement".

L'arrivée d'un gouvernement de gauche provoquerait forcément l'exaspération d'un certain nombre d'espérons, d'autant plus difficiles à satisfaire que la situation économique sera mauvaise... Il y aura forcément un mouvement qui n'aura rien de révolutionnaire mais manifestera clairement l'impossibilité, pour le chef de l'Etat, de rester en affaires".

Dans la première partie de son intervention M. Jacques Chirac avait situé son parti par rapport au gouvernement, expliquant notamment que l'on pouvait parler de "différences" entre Giscard d'Estaing et lui mais surtout pas "d'affrontement".

Regrettant à nouveau que la stratégie du gouvernement consiste à "enfermer les partis de la majorité dans une sorte de ghetto politique", M. Chirac a rappelé que le RPR ne

serait pas inconditionnel mais "intransigent et vigilant". "Aujourd'hui, a-t-il dit, il ne faudrait pas que l'on s'imaginerait ou que l'on compte mettre les gaullistes, en quelque sorte, au coin avec une sucette".

Kopelev est exclu

MOSCOU (AFP) — L'écrivain Lev Kopelev a annoncé hier à Moscou à des journalistes occidentaux qu'il a été exclu de l'Union des écrivains soviétiques.

M. Kopelev, 64 ans, germaniste réputé, a expliqué la sanction prise contre lui par le soutien qu'il n'a cessé, jusqu'à une date récente, d'accorder aux dissidents actifs.

le bridge

Au bridge, le succès ne tient souvent qu'à un fil

par Charles A. Durand

Donneur: ouest
Vulnérables: Tous

NORD	EST
♠ A 8 7 5 3	♠ V
♥ 6 5	♥ D 10 9 8 3
♦ R 8 3	♦ D 7 6
♣ 7 5 4	♣ R D V 2

OUEST	SUD
♠ D	♠ R 10 9 6 4 2
♥ A R V 7 4 2	♥ —
♦ V	♦ A 10 9 5 4 2
♣ A 10 9 8 6	♣ 3

Les enchères

Ouest	Nord	Est	Sud
1 ♥	3 ♥	3 ♥	3 ♥
4 ♥	4 ♥	5 ♥	5 ♥
5 ♥	5 ♥	6 ♥	6 ♥
6 ♥	6 ♥	6 ♥	6 ♥
contre	contre	contre	contre

Entame: le Roi de coeur par Ouest

Le bridge au robre, joué entre amis bons joueurs rapporte souvent beaucoup de joie et fait passer les concurrents par toutes les phases de l'émotion et de la satisfaction.

Cette donne se présente au pays du soleil américain où le groupe s'était rendu sans oublier les cartes au cas où la mer émue suggérerait une partie de bridge.

Le donneur, Ouest ouvrit les enchères d'un coeur, c'était une ouverture régulière que lui présentait un très beau jeu. Nord passa et Est surenchérit son partenaire en gageant 3 coeurs. Sud, après réflexion gagea 3 piques; elle avait besoin de son partenaire pour engager la lutte. Ouest n'hé-

sita pas à gager 4 coeurs, Nord prononça 4 piques, Est 5 coeurs et Sud 5 carreaux. Tout allait rondement. 5 coeurs suivirent par Ouest et 5 piques par Nord. Est avait tout dit, il ne lui resta plus qu'à passer. Sud en fit de même. Ouest osa gager 6 coeurs et Sud eut le courage et l'intuition de gager 6 piques, deux qualités essentielles au bridge que les hommes possèdent à un haut degré. Goren disait d'Helen Sobel qu'aucun joueur n'avait autant de flair qu'elle et Dorothy Hayden reçu des éloges aussi flatteuses de son futur époux Alan Truscott.

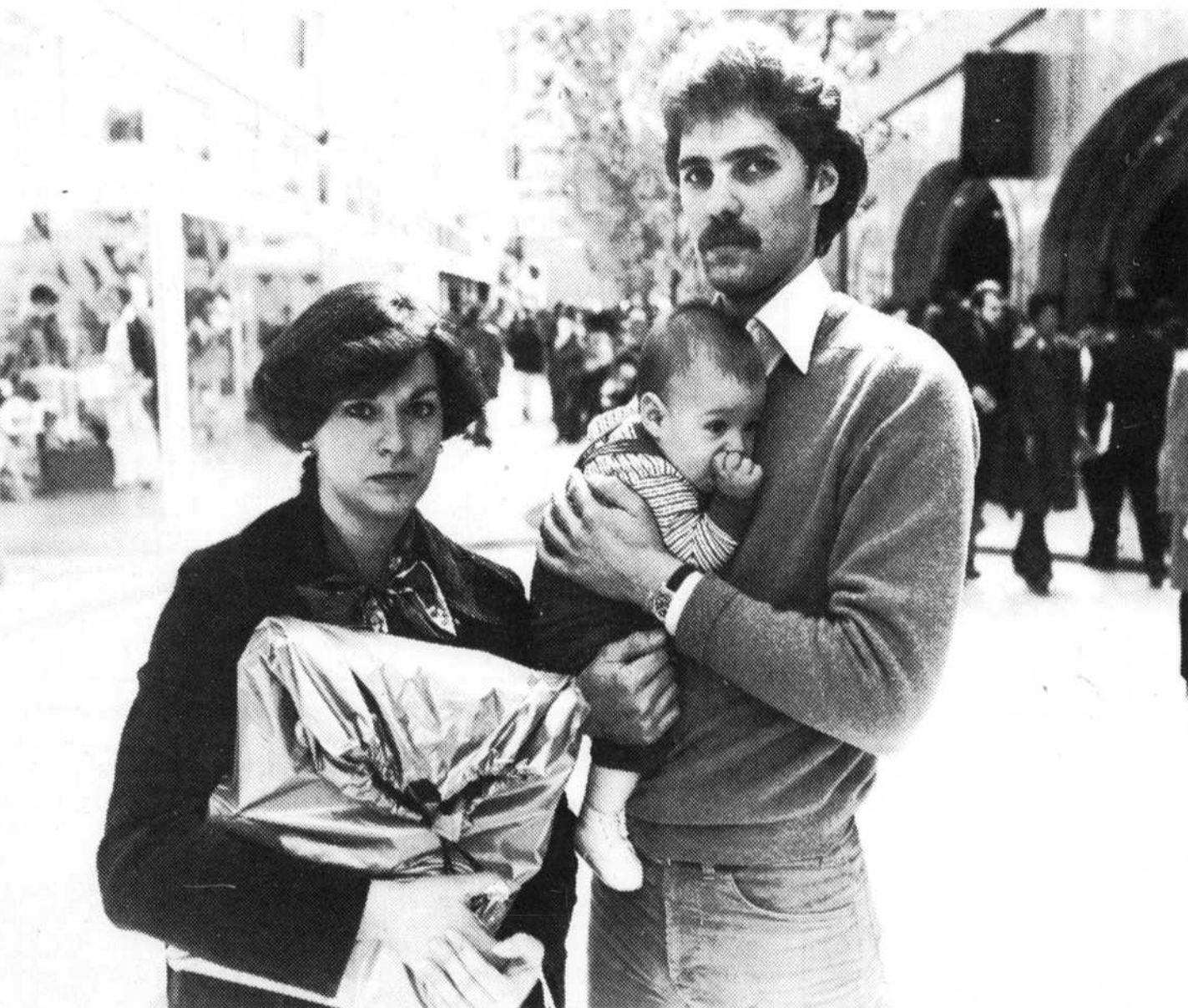
Toujours en est-il que la joueuse en Sud joua admirablement bien ses cartes et réalisa son contrat de 6 piques contre avec une levée additionnelle.

Cette exécution magistrale nous démontre ce qu'est le bridge. Chaque palier des enchères fait connaître la main du déclarant. Chaque réponse du répondant éclaire son partenaire. Ce qui fait qu'en certaines circonstances, le bridge n'est plus matériel, il ne s'appuie plus sur la force des As et des Rois, il devient une question de texture des mains, de distribution, domaine fort délicat à exploiter.

Sud savait fort bien que les adversaires avaient tous les coeurs avec la répartition 6-3 ou 6-6. Par la persistance du joueur Ouest à gager 1-4-5-6 coeurs, Sud ne plaçait qu'un carreau dans la main de celui-ci. C'est cette intuition raisonnée qui lui fit jouer un petit carreau de sa main vers le Roi du mort dans le but de prendre une impasse au dépens du joueur Est, et de réaliser son contrat avec une levée additionnelle.

Dans cette zone du jeu, le bridge devient un stimulant de l'esprit et procure de grande joie.

Vous avez besoin d'un nouveau complet, votre femme a besoin d'une nouvelle laveuse et votre voiture a besoin de nouvelles soupapes.



D'après vous, une société de fiducie n'est peut-être pas un besoin pressant. Pourtant...

Vous n'avez pas encore trente ans. Vous travaillez pour une bonne compagnie et vous avez de l'avenir.

Entretenez, vos deux salaires ne sont plus qu'un et vous arrivez difficilement à joindre les deux bouts.

Vous avez peut-être besoin de nous! Notre expérience financière pourrait vous être utile pour mieux administrer vos affaires tout en mettant un peu d'argent de côté pour l'avenir.

Voici les données de base.

Nous vous offrons un taux d'intérêt élevé sur vos épargnes et vos dépôts. Comparez-le à ceux des autres, vous verrez.

Nous vous laissons tirer un nombre illimité de chèques personnels. Sans frais. Sans solde minimum à maintenir.

Et nous restons ouverts plus longtemps en semaine. Plusieurs de nos succursales sont ouvertes le samedi, pour vous donner accès à votre argent presque en tout temps.

Nous pouvons vous aider à réduire vos impôts tout en économisant pour acheter la maison de vos rêves. Et lorsque vous serez prêt à l'acheter, nous pourrions vous aider avec un prêt hypothécaire.

Lorsque vous aurez une augmentation de salaire, nous vous indiquerons comment la mettre à l'abri de l'inflation, dans un Régime d'épargne-retraite qui aidera à réduire vos impôts.

Nous avons un type d'investissement dont l'intérêt est non seulement très élevé mais garanti jusqu'à terme. Et nous pouvons vous montrer comment réinvestir l'intérêt pour qu'il génère à son tour de l'intérêt.

Si vous désirez investir à la bourse, sans trop savoir comment, et sans trop vous aventurer, nous avons plusieurs programmes d'investissements qui pourraient vous intéresser.

Vous n'avez même pas à lever le petit doigt. Et vous n'avez pas besoin de grosses sommes d'argent.

Maintenant que vous avez une famille, il faut penser à son avenir. Donc il faudrait peut-être que vous songiez à faire votre testament. C'est un peu notre spécialité, alors nous pouvons vous conseiller au sujet de votre succession pour que votre famille soit bien pourvue.

Nous avons toutes sortes de façons de vous aider. Pour aujourd'hui. Pour demain.

Vous devriez y songer sérieusement et vous renseigner. Vous et votre famille méritez bien cela.

Passez donc chez nous. Nous en parlerons.

Le Trust Royal 
vous en offre plus pour votre argent.

15 bureaux pour mieux vous servir dans le Grand Montréal

danse

Le Ballet royal de Winnipeg dans *Magnificat*, à partir d'une partition de Jean-Sébastien Bach.De Bach aux Beatles...
une erreur d'aiguillage

par Angèle Dagenais

Le Ballet royal de Winnipeg a péché par excès, celui de présenter trois oeuvres sur quatre du même chorégraphe. De contenu fort différent les trois chorégraphies d'Oscar Araiz, *Magnificat*, *Adagio* et *Tableaux de famille*, n'en sont pas moins de forme semblable (ce qui est bien normal) adoptant un vocabulaire commun. A moins d'avoir l'intention explicite de faire une rétrospective des oeuvres d'un chorégraphe, il est assez rare, je crois, qu'une compagnie réussisse à bâtir un programme équilibré varié et intéressant avec les oeuvres d'un même individu.

Le *Magnificat* est une oeuvre au vocabulaire nettement moderne voire de jazz. Formée de douze séquences à partir d'une partition de Jean-Sébastien Bach, cette oeuvre ne dégage aucun sentiment particulier. La partition lyrique ne lui confère pas un caractère sacré, mystique ou spirituel précis. *Magnificat*, pour moi, est une série de mouvements de jazz dansés en demi-pointes par des danseurs de formation classique qui ont trop de contrôle et de retenue pour se laisser aller complètement. C'est une oeuvre qui n'est pas sans dégarer une certaine beauté esthétique, la partition étant très belle, les mouvements d'ensemble du début et de la finale très bien faits mais cette oeuvre ne remue pas de sentiments violents, d'émotions fortes. Je ne suis pas certaine non plus qu'elle convienne parfaite-

ment à la discipline de cette compagnie qui excelle dans l'interprétation classique même si elle a pris goût au répertoire moderne.

D'*Adagio* par contre se dégage beaucoup d'émotion, de sensibilité, de tendresse. Pas de deux qui dansaient le soir de la première, Bonnie Wycoff et Harry Williams en collants bleu turquoise, pieds nus, enlacés comme des amoureux. Cette oeuvre se déroule tant sur le plancher qu'à la verticale et on a l'impression que les partenaires ondulent comme des vagues ou comme des herbes sous la brise tant les mouvements sont gracieux et contrôlés. Cette chorégraphie d'Oscar Araiz toujours a été conçue sur le quatrième mouvement de la symphonie no 5 de Mahler et figure au répertoire de la compagnie depuis 1974. L'interprétation qu'en avait donnée la compagnie à Ottawa en août 1975 m'avait beaucoup plus émue que celle des interprètes cette fois-ci, non pas qu'ils étaient mauvais mais ils étaient plutôt froids et dansaient en bons techniciens au lieu de sublimer la technique.

La troisième chorégraphie d'Oscar Araiz, *Tableaux de famille* m'a carrément déçu. Il s'agit de la représentation d'une famille dont les membres, parents et enfants, ont des rapports tendus les uns avec les autres et semblent se disputer constamment. Ils sont habillés de costumes début XXe siècle, très jolis. Mais il ne faut pas que de jolis costumes pour rendre

une oeuvre intéressante. J'ai trouvé le personnage de la mère quasi grotesque dans son rôle de Jocaste amoureuse de son fils tandis que les autres personnages, père et enfants ne m'ont rien appris de nouveau.

Enfin, une dernière oeuvre *Hands* du Manitobain Paddy Stone était sans contredit la plus vivante et peut-être aussi la plus intéressante de la soirée. Ayant vu cette oeuvre au CNA en 1975 également, je l'ai trouvée contrairement à *Adagio*, plus stimulante et beaucoup mieux rendue que la première fois. Composée de sept partitions différentes dont un texte de Denise Lever- toff dit par le comédien Paul Scofield, cette oeuvre est un véritable éloge de la main traitée sur le mode romantique, humoristique, rétro ou épique avec des musiques de Malcolm Arnold, Eric Clapton, Mozart ou les Beatles, etc.

Hands a été fort apprécié du public et terminait sur une note optimiste une programmation qui ne convenait pas complètement à une compagnie du calibre du Royal Winnipeg Ballet. Son manque de diversité était son principal défaut car la qualité de la compagnie est depuis longtemps reconnue et n'est pas en cause ici. Il est tout de même étrange qu'une troupe de formation classique ne présente aucune oeuvre au cours d'un programme qui soit de facture classique.

vient de paraître

aux Éditions de l'Aurore:

Après l'album *Diane Dufresne* voilà que l'Aurore publie *Séguin ou l'énergie de la douceur* dans la collection "Les gens de mon pays/chanson". Dans une présentation aussi soignée et vivante que le premier, cet album retrace à travers textes et photographies l'itinéraire de Richard et Marie-Claire Séguin, les jumeaux de la chanson québécoise. Tel l'album *Diane Dufresne* celui-ci présente également une douzaine de chansons, paroles et musique, des Séguin. *Séguin*, 160 pages, \$12.95.

aux Éditions Quinze:

Vivre avec l'impôt du journaliste et directeur des pages financières du quotidien La Presse, M. Robert Pouliot soutient qu'une véritable refonte fiscale s'impose au Québec car "le fardeau des contribuables est devenu littéralement intenable particulièrement pour le gagne-petit". Cet ouvrage répond aux cent questions que se pose habituellement le contribuable face à l'impôt et peut l'aider à faire son rapport ainsi qu'à réduire son fardeau fiscal sur plusieurs années. Réalisé avec l'aide de quelque 200 spécialistes et professionnels de l'impôt, ce livre est le premier du genre sur le marché québécois. *Vivre avec l'impôt* par Robert Pouliot, 350 pages, \$8.95.

aux Presses de l'Université du Québec:

À la suite de nombreuses demandes du public, l'U de Q publie pour la première fois un document qui donne une liste d'une centaine de personnes-ressources de la communauté universitaire de tout le réseau. Ces personnes sont classées selon les sujets qu'elles peuvent traiter de même que selon l'unité constitutive au sein de laquelle elles travaillent. Cet ouvrage est bien présenté, pratique d'utilisation et rendra assurément de bons services. Ce précieux outil s'intitule *Un réseau de personnes-ressources à votre service* et peut s'obtenir dans la dizaine de constituantes et d'institutions du réseau de l'Université du Québec.

aux Éditions du Jour:

Avocat et amoureux du plein-air, Daniel Bellemare vient de publier un premier ouvrage résumant le développement de *L'hébertisme au Québec*, célèbre méthode naturelle d'éducation physique mise de l'avant par le Français Georges Hébert. Abondamment illustré, ce livre suggère de nombreux plans de construction de pistes d'hébertisme. Daniel Bellemare a déjà publié plusieurs articles de revues sur l'hébertisme et a été associé de très près au monde du plein air durant de nombreuses années en tant que moniteur spécialiste en hébertisme ou comme directeur-adjoint de base de plein-air. *L'hébertisme au Québec* par Daniel A. Bellemare, 240 pages, \$9.95.

Dans *Initiation au coopératisme*, Me Claude Bélard explique d'une façon simple et concise, en dix chapitres, le système coopératif, ses règles et ce qui le distingue d'un système économique socialiste. Cet ouvrage se présente sous la forme d'un cours sur la coopération mais n'est toutefois pas exhaustif. La doctrine coopérative en pleine évolution, est de plus en plus populaire et ne peut plus désormais être ignorée. *Initiation au coopératisme* par Me Claude Bélard, 312 pages, \$8.95.

Parents efficaces est la traduction en langue française de la célèbre méthode de formations à des relations humaines "sans perdants" du Dr Thomas Gordon, traduite en six langues et vendue à plus d'un million d'exemplaires à travers le monde. Cette approche permet de combler le "fossé des générations" et d'améliorer la qualité des relations entre les parents et les enfants en posant le principe du respect mutuel où personne ne gagne ou ne perd vis-à-vis de l'autre. *Parents efficaces* par Dr Thomas Gordon, traduit de l'américain par Jean Roy et Jacques Lalanne, 445 pages, \$9.95.

aux Editions Leméac:

Dans *Une philosophie de la vie*, Jacques Grand'Maison propose une réflexion critique éclairée et féconde sur le déséquilibre causé par l'ébranlement, la chute ou la perte des valeurs fondamentales de l'existence. Il suggère des pistes d'action pour "refaire les tissus de la vie quotidienne et remettre l'homme en perspective", sans quoi ce dernier et le projet humain risquent de perdre leur finalité. Dans la collection "A hauteur d'homme". *Une philosophie de la vie* par Jacques Grand'Maison, 290 pages.

Deux volets de l'histoire de l'une des compagnies de théâtre les plus importantes du Québec, *Les vingt-cinq ans du TNM*, son histoire par les textes/2 retrace les idées-forces qui ont orienté la politique du TNM dans l'élaboration de son répertoire et dans ses rapports avec le public québécois. C'est aussi une histoire du théâtre depuis ses origines jusqu'à nos jours vue par les metteurs en scène, les comédiens, les administrateurs, les critiques, etc. Le volume 2 est complété par un index général des auteurs, des organismes et des oeuvres cités dans les deux ouvrages.

Dans la collection Théâtre/Leméac, les nos 61 et 62 sont consacrés à deux grands noms du théâtre québécois: Marcel Dubé et Michel Tremblay dont on publie respectivement *Le réformiste ou l'honneur des hommes* et *Damnée Manon, sacrée Sandra*. Il est heureux que ces deux textes sortent alors que les deux pièces viennent d'être créées et sont présentes à l'esprit des amateurs. Ils sont tous deux préfacés par Pierre Filion.

par Angèle Dagenais

musique

Le Trio Beaux-Arts

par Gilles Potvin

Bien qu'il n'en soit pas spécifiquement fait mention, la troisième présentation intégrale des trios à clavier par Pro Musica veut sans doute marquer le 150ième de la mort de Beethoven. C'est une salle Pollack remplie complètement qui, vendredi soir, accueillait pour la première des trois séances, le réputé Trio Beaux-Arts, lequel avait aussi assuré l'exécution des deux intégrales précédentes. Mais le violoniste Isidore Cohen a remplacé Daniel Guillet alors que le pianiste Menahem Pressler et le violoncelliste Bernard Greenhouse font toujours partie de l'ensemble fondé en 1955. La troisième et dernière séance, ce soir, mettra un terme au cycle des trios et se terminera par le célèbre trio à l'Archiduc, l'un des sommets de la production beethovenienne.

L'acoustique assez particulière de la salle Pollack a quelque peu dénoté au début, rendant difficile la fusion des trois instruments mais ce léger inconvénient s'est rapidement dissipé grâce à l'impact des oeuvres elles-mêmes et aussi de leur superbe interprétation par ce magnifique ensemble. Les onze trios ne sont pas présentés dans l'ordre chronologique mais sont agencés de façon à mettre chaque soir en lumière l'évolution stylistique et spirituelle de Beethoven.

C'était d'abord *l'op. 1, no 1, en mi bémol majeur*, le premier de trois trios qui se ressentent assez fortement de l'influence de Haydn et Mozart. Ce furent ensuite *l'op. 11, en si bémol majeur*, un autre dans le ton de mi bémol publié après la mort du musicien et enfin, l'une des oeuvres de la maturité, *l'op. 70, no 1, en ré majeur*, page au souffle olympien qui doit compter parmi les plus remarquables de son auteur.

Avec le Trio Beaux-Arts, l'on prévoyait être confronté à des exécutions de la plus haute tenue artistique et technique. Ce fut tout à fait le cas. D'une part le pianiste demeure toujours le véritable animateur du groupe, se tournant constamment vers ses deux collègues afin d'assurer la précision des attaques et le fondu de l'interprétation. MM. Cohen et Greenhouse sont également des musiciens admirables et c'est un plaisir pour l'esprit et le coeur que de voir à l'oeuvre ces trois grands artistes unir leur pensée et la mettre entièrement au service du compositeur.

Si dans les trois premières oeuvres jouées, la prépondérance va surtout à la conversation aimable et galante sauf dans les mouvements lents où l'expression cherche davantage à s'élever, le dernier trio, surnommé "Les Spectres" nous entraîne aux sommets de la pensée beethovenienne. Ici, le Trio Beaux-Arts atteint le sublime, que ce soit dans l'allegro initial, où la violence du discours laisse aussi place à la tendresse, dans le déchirant et mystérieux largo où les ombres de la mort se profilent ou l'impérieux finale avec ses accents de victoire. L'interprétation traduit on ne peut plus magnifiquement le génie du créateur.

Il est à prévoir qu'une salle archicomble sera ce soir même de la séance finale, laquelle se terminera sans doute en véritable apothéose.

Cent trente-cinq minutes de musique de méditation pour bande magnétique 4 pistes de J.C. ELOY

un concert HORS SÉRIE de la SOCIÉTÉ de MUSIQUE CONTEMPORAINE du QUÉBEC

shanti

le 7 avril 1977
20h
salle POLLACK
billets \$4
étudiants \$2

UN FILM D'UNE BEAUTÉ EXTRAORDINAIRE, PARFROIS DRÔLE, SOUVENT MÉCHANT, QUI DÉBOUCHE SUR LA SATIRE SOCIALE, LA PLUS IMPITOYABLE. LA PRESSE

LE CASANOVA DE FELLINI

TOUTE LA SEMAINE 1200-300-500-835

CARREFOUR

Étudiants: \$2.00

Avoir par toute la famille!

LES MENSONGES QUE MON PERE ME CONTAIT

Yossi Yadin
Len Birman
Marilyn Lightstone

un film dirigé et réalisé par Jan Kadar

et, pour la première fois à l'écran, Jeffrey Lynas (le petit David)

Le PARISIEN 4
486 STE CATHERINE O. 866-3856

1.10, 3.10, 5.10, 7.10, 9.10.

JANINA FIALKOWSKA

BEETHOVEN
SCHUMANN
CHOPIN
RAVEL

"Je ne puis qu'inciter mon fidèle public à travers le monde à partager la grande joie que je ressens lorsque j'entends cette talentueuse pianiste".

Albert Einstein

CE SOIR 20H30

Billets \$8, \$7, \$6, \$4, \$3

CHARGEUR 935-0678 MASTER CHARGE

Guichets: du lundi au samedi inclusivement, de midi à 21 heures. Pas de réservations téléphoniques. Renseignements: 842-2112

SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS
Montréal (Québec) H2X 1Z9

Une des meilleures comédies depuis des années

mes chers AMIS

Un film de Pietro Germi

1.30 3.30 5.30
7.30 9.30

CINÉMA DE PARIS
896 O. Ste-Catherine 861-2996

l'eau chaude l'eau froide

Un film d'André Forcier
avec Jean Lapointe
Sophie Clément et Jean-Pierre Bergeron

14 ANS

5e SEMAINE

Le PARISIEN 3
486 STE CATHERINE O. 866-3856

GREENFIELD PARK 3
PL GREENFIELD PARK 671-6129

RACONTE LA PRISE EN MAIN D'UNE USINE
PAR SES OUVRIERS

TOUS

"Comment t'as d'ouvriers au Canada ou même dans le monde qui nous regardent?"

TRICOFIL, peut-être bien que c'est le remède à l'ouvrier. TRICOFIL, c'est une affaire, si tu veux, qui marche avec le Québec, qui va avec l'ouvrier, ce qu'il ressent, ce qu'il veut. Jacques Desjardins, Teinturier à Tricofil.

Pour tous ceux qui s'intéressent à l'avenir des travailleurs et du Québec.

TRICOFIL
c'est la clef

un film de François Brault et de Roger Lenoir
avec la participation des travailleurs de la société populaire Tricofil

produit par les films François Brault inc. 1976

distribué par Cinéma Libre



OUTREMONT

1248
Bernard
277-4145
277-2001

4, 5 et 6 avril
à 7 h 00 seulement

prix d'entrée:
\$1.00 seulement.

les
GRANDS
Concerts

Andrew
Davis
chef d'orchestre

Lynn
Harrell
violoncelliste

MacMillan:
Concert
Overture en la

Schumann:
Concerto, opus 129

* Elgar:
Symphonie no 2,
opus 63

Salle
Wilfrid-Pelletier
Mardi et mercredi
5 et 6 avril
20h30

Billets: \$3.00 à \$9.00
Si disponibles,
à 19 heures
100 billets à \$2.50

* Première exécution
à l'OSM

OSM

Orchestre
Symphonique de
Montréal

théâtre

Le difficile passage d'une à trois voix

par Adrien Grusin

Le texte de Michel Langlois dépeint un univers féminin intimiste dans un verbe à la fois littéraire et poétique. Il raconte l'histoire d'un femme qui attend son chum, un soir pareil aux autres dans un appartement semblable à tous les logis. En attendant, elle se demande ce qu'elle va lui dire. Alors surgissent les souvenirs, les leitmotifs, le jazz, l'enfance, l'homme attendu, la pluie, les arbres, encore l'enfance et Billy Holiday dans la chanteuse "soul" de My Man, version d'il y a quarante ans.

Sur la scène du Centre d'essai du Conventum, rue Sanguinet, le monologue *Les Arbres, Billie* est devenu un "tri-alogue". Trois femmes, trois comédiennes (Paule Marier, Marie Codebecq et Anne Caron), différentes et pareil-

les, vivent la même attente. Dans l'environnement scénique de Michel Demers, composé de touches réalistes et suggestives: escabeau, berçante, table de chevet, lampes multiples, etc., la mise en scène souligne l'identité des trois personnages en les faisant jouer en canon ou légèrement décalé pour le texte, en succession pour la majorité des gestes.

Le travail de scène de l'équipe dirigée par Alain Fournier et René Gagnon est intéressé à plusieurs niveaux, tant par sa valeur d'exercice que par le jeu très rodé, figé des trois actrices. De cette qualité d'orchestration, le spectacle tire cependant son défaut majeur. Le registre naturaliste et quotidien fort logique au demeurant, est contré par la raideur de l'exécution, par son aspect fabriqué. Et toute la perception du specta-

teur en est rendue plus malaisée.

Servi par une semblable voie, le texte, déjà abondant en reprises et redondances de toutes sortes, apparaît tel un interminable spleen dont le moindre détail serait trop appuyé, dit et redit trois fois et davantage. L'intimisme inhérent au texte s'efface du monologue au trio, le sens se désintègre devant la technique prédominante, exercice où les trois comédiennes se révèlent fort habiles.

Idealement, cette mise en

scène rigide aurait dû créer une musicalité intense, une atmosphère rare. Il est paradoxal de constater que la valeur évocatrice de l'écrit de Michel Langlois semble avoir disparu au profit de la performance vocale stylée. C'est dommage car, si le travail de plusieurs mois vaut pour ses artisans, il ne sert qu'à demi le monologue de sorte que le spectacle est difficile où la cacophonie remplace la musique envoûtante.

De plus, le rythme de la production du Conventum est ex-

trêmement lourd et ralenti. En ce sens, il épouse en accentuant dangereusement l'allure de la vie douce et simple que l'auteur avait voulu donner à sa création. En somme, *Les Arbres, Billie* à l'affiche jusqu'au 10 avril demeure sans doute un texte relativement pâle, comme l'était le *Jeu de la nuit* de Michel Beaulieu dans la lignée duquel il s'inscrit. Mais il offre sûrement plus d'intérêt que la présentation du Centre d'essai du Conventum n'en laisse voir.



Anne Caron, Marie Codebecq et Paule Marier, dans *Les Arbres, Billie*, de Michel Langlois, au Centre d'essai du Conventum jusqu'au 10 avril.

cinéma

Semaine du cinéma québécois: un certain plaisir de découvrir

par Jean-Pierre Tadros

Si l'on voulait la preuve qu'une atmosphère nouvelle règne au Québec depuis un certain temps, je pense que la Semaine du cinéma québécois vient, à sa façon, de nous la fournir. Curieusement d'ailleurs, cet esprit nouveau semble se traduire avant tout par une certaine sérénité. Car rarement manifestation cinématographique se sera déroulée avec autant de calme et dans une telle harmonie. Certains pourront parler de dépolitisation. Peut-être. Pour ma part, j'y verrais surtout une volonté, un goût aussi, de découvrir un cinéma, que l'on fait ici, dont on parle beaucoup, mais qu'on ne voit pratiquement jamais.

C'est donc ce plaisir de découvrir — quelque chose qui, en plus, vous appartient — qui l'a emporté durant cette Semaine qui s'est terminée samedi à Montréal. Les pépés qu'auront rencontrés les organisateurs sont alors apparus comme de malheureux incidents de parcours. C'est ainsi que tout le monde a pris avec philosophie les incidents de mercredi, jour où les copies de films de l'ONF ont semblé se volatiliser avec une curieuse facilité. On aurait pu s'attendre à voir se manifester, alors, une certaine hostilité à l'endroit du président de l'ONF lorsqu'il est venu s'adresser aux spectateurs vendredi soir. Elle s'est tout juste traduite lors de la période de questions; et là encore, d'une façon qui semblait exprimer surtout une certaine exaspération d'avoir à l'entendre alors que, pour certains, on aurait bien pu s'en passer.

Le public a donc regardé avec beaucoup d'assiduité et d'attention les films qu'on avait à lui présenter durant cette semaine. Chose curieuse, d'ailleurs, dans une telle manifestation qui commençait à 13 h 30 pour se terminer vers minuit chaque jour, tous les films ont suscité le même intérêt. Certes, certains auront été mieux accueillis que d'autres; on a même hué quelques films; mais on les a tous vus. La salle du Fleur de Lys ne se désemplissait pas. Et cela, c'est quand même bon signe.

D'autant plus que cette manifestation cinématographique ne s'est pas déroulée dans le faste. Ce n'était pas un événement mondain; et on n'avait pas joué la primeur pour la primeur. Les organisateurs, eux-mêmes ont expliqué qu'il s'agissait avant tout de montrer un large éventail de la production québécoise: du documentaire à la fiction, du court au long métrage. On avait même fait place aux pionniers de notre cinéma. C'était donc un vaste répertoire des cinémas québécois qu'on nous a proposé durant cette semaine. Et le public, en général, a semblé fort bien le comprendre, puisqu'il n'a jamais semblé rechercher la primeur pour la primeur.

Cette semaine, c'est donc un peu un signe d'espoir. Car elle aura montré qu'il existe un public attentif et en avance sur le milieu cinématographique. Un public qui n'a que faire des querelles internes d'un milieu cinématographique qui se cherche. Rares sont les personnes dans ce milieu qui ont voulu s'embarquer dans cette Semaine. Les journaux l'ont tout d'abord boudée, puis se sont plu à dénombrer scrupuleusement les incidents de parcours. Le public, lui, n'a jamais cessé de se présenter au Fleur de Lys! Heureusement.

Cela était d'autant plus ras-

surant, que parmi ce public on reconnaissait plusieurs cinéastes et artisans de notre cinéma. Et plusieurs nous ont dit leur satisfaction d'avoir pu voir un tel événement de la production québécoise. Il y en a qui veulent voir avant de juger; et puis d'autres, qui veulent pouvoir se confronter à ce qui se fait autour d'eux. Une telle réceptivité indique, elle aussi, qu'il y a vraiment un esprit nouveau qui se dégage à l'intérieur de notre cinéma.

Mais pour combien de temps encore? On aurait bien aimé pouvoir répondre à cette question. En fait, plusieurs personnalités responsables de notre cinéma avaient été invitées à s'adresser aux spectateurs: le ministre O'Neill; le président de l'Institut québécois du cinéma, M. Rock Demers; le directeur de la Direction générale du cinéma, M. Michel Brûlé. Ils sont tous venus dire leur foi en notre cinéma, mais se sont bien gardés de nous donner des raisons d'espérer en notre avenir. Ils nous ont demandé surtout de faire confiance. Le public a semblé vouloir jouer le jeu. Mais la confiance, il faut quand même le rappeler, elle se gagne. Et très bientôt il faudra s'y employer. En attendant, la Semaine du cinéma québécois a montré qu'il y a de la place pour "des" cinémas au Québec.

la boîte à échos

La troupe de l'Eskebel présente jusqu'au 30 avril *Projet pour un bouleversement des sens ou visions exotiques de Maria Chaplin*. Les représentations auront lieu à l'Atelier de recherche théâtrale (407 Saint-Nicolas, angle Saint-Paul) les vendredis à minuit, samedis et dimanches à 21 h. Réservations: 842-4916.

Le Prix Dagon 77 couronnera la meilleure nouvelle littéraire de science-fiction, inédite, envoyée à la rédaction de la revue *Requiem* d'ici le 16 septembre 1977. Ce prix sera accompagné d'une bourse de \$100 et la nouvelle primée sera publiée dans le numéro 18

(novembre-décembre) de *Requiem*. L'objectif de ce prix est d'encourager les jeunes Québécois à écrire des oeuvres littéraires relevant de l'imaginaire et du fantastique. Pour tous renseignements: Prix Dagon 77 a/s Requiem, 1085 Saint-Jean, Longueuil, Tél. 679-0282.

La compagnie Jean Duceppe reprendra au Grand théâtre de Québec la pièce de Françoise Loranger, *Médium Saignant*, les 7, 8 et 9 avril. Ces représentations s'ajoutent aux cinq déjà données au début de janvier par la Compagnie aux spectateurs de la Vieille capitale.

télévision

■ Émissions en noir et blanc

CBFT 6

9.10 Les Surimurres
9.30 Les Orléans
9.45 Les contes de la rive
10.00 Du soleil à 5 cents
10.15 Au jardin de Pierrot
10.30 Cinq-cent-Express
11.00 Les trouvailles de Clémence
11.30 La bonne équipe
12.00 Cher oncle Bill
12.30 Les Ouplaches
1.00 Téléjournal
1.35 Femme d'aujourd'hui
2.30 Cinéma
2.50 "Bang Bang" (comédie - Franco-Italien 1966)
4.00 Bohino
4.30 Alexandre et le roi
4.50 La vie secrète des animaux
5.30 L'heure de pointe
6.00 Ce soir
7.00 La p'tite semaine
7.30 Cinéastes de la faune
7.45 "L'arrière pays australien"
8.00 Y a pas de problème
8.30 Avec le temps
9.00 Télé-sélection
"L'arvase mène l'enquête" (drame - Américain 1972)
10.30 Téléjournal
10.55 Nouvelles du sport
11.05 Au pays du possible
12.05 Cinéma
"La légion des damnés" (drame - Italien 1969)

CBMT 6

9.00 The Friendly Giant
9.15 Mon ami
9.30 Québec School Telecasts
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
12.00 The Bob McLean Show
12.55 CBC News
1.00 Mary Hartman
1.30 Coronation Street
2.00 All in the Family
2.30 The Edge of Night
3.00 Take Thirty
3.30 Celebrity Cooks
4.00 It's Your Choice
4.30 Just for fun
5.00 Rainbow country
5.30 Room 222
6.00 The City at Six
7.00 The Muppet Show
7.30 Two is company
8.00 It's the Easter beagle, Charlie Brown
8.30 Phyllis
9.00 Front page challenge
9.30 All in the family
10.00 The age of Uncertainty
11.00 The National
11.22 The City Tonight
11.35 90 Minutes Live
1.00 Station Closing

CFTM 10

7.50 Les p'tits bonhommes
8.00 Fanfan Dédé
8.30 A la bonne heure
10.00 Pour vous mesdames
11.30 Les p'tits bonhommes
12.20 Le 10 vous informe
12.30 Les tantanis
1.30 Cinéma
"La chevauchée des bannis" (western - Américain 1960)
1.15 Droit de parole
1.40 Patat voyage
1.50 Escadrille sous-marine
2.00 Pour tout l'monde
2.30 Parle, parle, j'ose j'ose
2.45 Le 10 vous informe
2.50 Les Berger
3.00 Qui dit vrai?
3.30 Que sera sera
3.50 Cinéma
"Mort vivant" (drame - Américain 1972)
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 La couleur du temps
11.15 Les incontournables
12.15 Cinéma
"Ce n'est qu'un réveil" (drame - Américain 1954)
2.00 Le 10 vous informe

RADIO-QUÉBEC 17

13.30 Mon ami Pierrot et Musti
13.45 Les Orléans
14.00 Les 100 tours de Centour
14.15 Grandeur nature

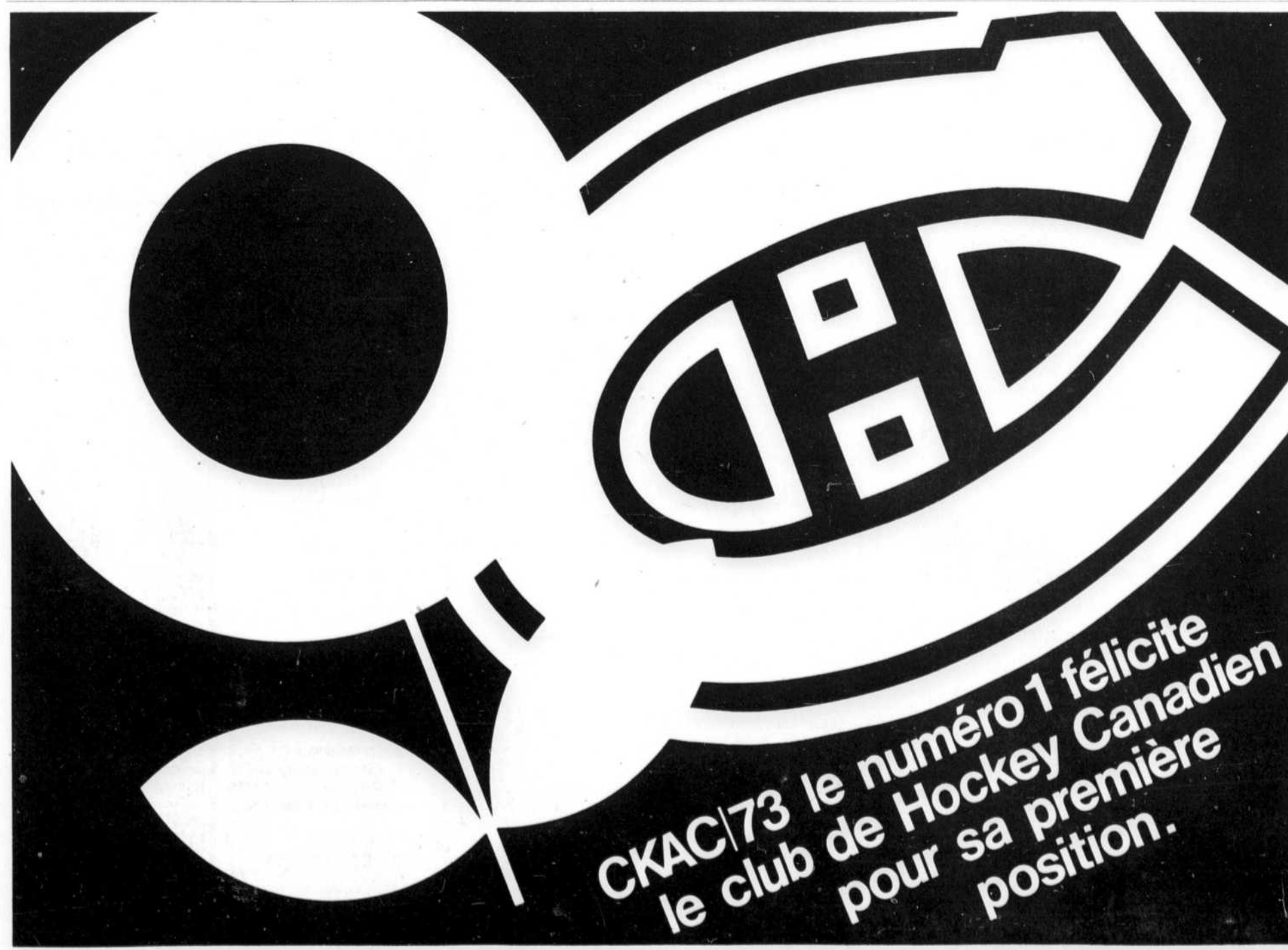
cinéma

ATWATER I: Nouveau métro Alexis Nihon 935-4246 "Stupide" 12.30, 2.50, 5.00, 7.20, 9.40.
ATWATER II: Nouveau métro Alexis Nihon 935-3313 "W-zards" 7.20, 9.20.
AVENTURE: 1224 Ave Greene Westmount 937-2747 "Band for Glory" 6.00, 8.30.
BEAVER: 5117 ave du Parc 844-1932 "The private afternoons of Pamela Mann" 12.00, 2.50, 5.45, 8.35 et "Sometimes Sweet Susan" 1.25, 4.15, 7.05, 10.00.
BERRI: 1280 St-Denis 288-2155 "Un cadavre au dessert" 2.45, 6.20, 9.50 "La rose et la fleche" 12.55, 4.25, 8.00.
CARRI-FOUR: 318 Ste-Catherine 866-8057 "Casamata" 12.00, 3.00, 5.30, 8.35.
CHAMPLAIN: 1815 Ste-Catherine E. 524-1685 (Salle I) "Un tueur dans la foule" 1.50, 5.40, 9.30 et "Le pirate des Caraïbes" 12.10, 5.50, 7.45 (Salle II) "Comme après moi que je l'attrape" 1.15, 3.10, 5.15, 7.20, 9.25.
CHEVALIER: 1500 St-Denis "Maintenant on l'appelle Pluta" 3.15, 7.25 et "On continue à l'appeler Trinta" 1.10, 5.20, 9.30.
CINÉMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil 677-7033 "A la recherche de l'arche de Noé" 6.30, 9.30 et "Frère du vent" 8.00.
CLAREMONT: 540 Sherbrooke 348-7395 "Network" 7.00, 9.15.
CINÉMA 7e ART: 3180 Belanger E. 722-0302 "L'engame de Gogol Hauser" 7.30 et "La dernière femme" 8.25.
COMPLEXE DESJARDINS: (Salle I) "Rose et Frederic" 1.00-3.00 5.00, 7.00, 9.00 (Salle II) "Molly" 1.20, 3.15, 5.10, 7.05, 9.00 (Salle III) "Cousin, Cousine" 1.05, 3.05, 5.05, 7.05, 9.05 (Salle IV) "Cru Curvose" 12.30, 2.25, 4.40, 6.45, 8.50.
CREMAZIE: 861 St-Denis 388-4110 "Une femme a sa fenêtre" 7.30, 9.30.
DAUPHIN: 1296 Beaubien E. 721-6060 (Salle Renoir) "Un éléphant ça trompe énormément" 7.30, 9.30 (Salle McLaren) "J.A. Martin, photographe" 7.30, 9.30.
EYLSÉE: 35 Milton 842-0683 (Salle Renoir) "Le jouet" 7.30, 9.30 (Salle Eisenstein) "Aho, au coeur du monde primitif" 7.30, 9.30.
KENT: 610 Sherbrooke O 489-9707 "The pink Panther strike again" 7.10, 9.10.
LEWIS: 654 Ste-Catherine O (Salle I) "Rocky" 12.30, 2.40, 4.50, 7.00, 9.10 (Salle II) "Black Sunday" 1.25, 4.05, 6.45, 9.25 (Salle III) "Black Sunday" 1.00, 3.40, 6.20, 9.00 (Salle IV) "Little girl who live down the lane" 1.20, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30 (Salle V) "Casandra crossing" 12.25, 2.40, 5.00, 7.15, 9.35.
MAJESTIC: 3166 Henri-Bourassa 381-6116 "A la recherche de l'arche de Noé" 7.00, 9.00.
MERCUR: 424 Ste-Catherine E. 255-6224 "Chauffeur de taxi" 6.00, 9.30 et "Obsession" 7.50.
MONKLAND: 5505 Monkland 489-2579 "Face to face" 12.30, 4.20, 8.50 et "3 days of the Condor" 2.55, 6.45.
OUTREMONT: 1243 Bernard Outremont 277-4145 "Trois clefs" 7.00 et "Les enfants du paradis" 8.30.
PALACE: 698 Ste-Catherine O 866-6991 "Mr. Billion" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
PARISIEN: 480 Ste-Catherine O (Salle I) "Le chien enragé" 2.40, 6.10, 9.40 et "Le prix du pouvoir" 1.00, 4.30, 8.00 (Salle II) "L'alpagueur" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00 (Salle III) "Eau chaude, eau froide" 1.20, 3.20, 5.20, 7.20, 9.20 (Salle IV) "Les monnaies que mon père m'avait contées" 1.10, 3.10, 5.10, 7.10, 9.10 (Salle V) "Le soleil se leve en retard" 12.30, 2.45, 5.00, 7.15, 9.30.
PIERROT: 1596 St-Denis "Jonathan et Mau-de" 2.30, 6.00, 9.30.
PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain 861-4595 "Airport 77" 7.00, 9.00.
PLACE VILLE-MARIE: 866-2533 (Petit

Cinéma "The last tycoon" 12.30, 2.40, 4.55, 7.05, 9.20.
PLACE VILLE-MARIE: 866-2533 (Grand cinéma) "Voyage of the damned" 12.15, 3.05, 6.00, 8.50.
PUSSYCAT: 4015 St-Laurent 845-5315 "Heads or Tails" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30 et "Newcomers" 1.30, 4.20, 7.10, 10.00.
SEVILLE: 2155 Ste-Catherine 932-1139 "Avery natural thing" 7.30 et "Who's that knocking at my door?" 9.30.
SNOWDON: 2552 Decarie 842-1322 "Not now Comrade" 6.55, 10.00 et "Spanish Fly" 8.30.
VAN HORNE: 6150 Côte-des-Neiges 731-8243 "All the president's men" 1.30, 3.50, 6.10, 8.35.
VERDUN: 3841 Wellington 768-2092 "Le souage" 8.00 et "Special magnam" 6.20, 10.00.
VILLERAY: 8042 St-Denis 388-5577 "Chauffeur de taxi" 6.00, 9.30 et "Obsession" 7.50.
WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmount 931-1477 "A Star is Born" 12.45, 3.20, 6.00, 8.45.
YORK: 1487 Ste-Catherine O 937-8978 "Domino principe" 12.45, 2.35, 4.45, 6.55, 9.05.
CINÉMA THÉÂTRE: 1700 St-Denis 844-6734 Relache.
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: 1453 boul. de Maisonneuve 879-4249 "Tirez sur le pianiste" de F. Truffaut - France 1960. 8h30.

sur scène

CENTAUR: 453 St-François-Xavier 288-1229 (Centaur I) "Therese's Creed and Quiller" de M. Cook du mardi au samedi 20 h 30. Dimanche 19 h 30. Centaur II "Comedians" de T. Griffiths du mardi au samedi 20 h 00, dimanche 19 h 00, matinées: mercredi 13 h 00, samedi 14 h 00.
CENTRE D'ESSAI LE CONVENTUM: 1237 Sanguinet - 843-3460 Relache.
NOUVELLE COMPAGNIE THÉÂTRALE: 1200 Bleury 866-1904 "Arlequin, valet de deux maîtres" - de C. Goldoni 14 h 30.
PATRIOTE: 1474 Ste-Catherine E. 523-1131 Relache.
PATRIOTE EN HAUT: "Le clan Simard" mercredi, jeudi, vendredi et dimanche 20 h 00.
LA POUDRIÈRE: Ile Ste-Hélène - 528-0621 Relache.
SALLE WILFRID PELLETIER: Recital Janina Fialkowska, pianiste 20 h 30.
THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI: 1297 Papineau 523-1211 "Les faux brillants" de Félix - Gabriel Marchand tous les soirs 20 h 30. Relache lundi.
THÉÂTRE EN L'AIR: 160 Notre-Dame Est. 845-5338 "Le grand moine" création collective du mercredi au dimanche 21 h 00, relache: lundi, mardi.
THÉÂTRE MAISONNEUVE: Relache.
THÉÂTRE DU NOUVEAU-MONDE: 84 rue Sainte-Catherine, ouest 861-0543 "Mangeront-ils" de Victor Hugo du mardi au vendredi, 20 h 00. Samedi 17 h 00 et 21 h 00 dim. 19 h 00 - relache: lundi.
THÉÂTRE DE QUATRE SOUS: 100 Avenue des Pins 845-7277, relache: lundi.
THÉÂTRE DU RIDEAU VERT: 4664 St. Denis 844-1793 "Cher menteur" de Jervise Kilby, du mardi au samedi 20 h 00. Dimanche: 19 h 00, relache: lundi.



le patrimoine

Reconstruire la citadelle: oui, mais...

par Alain Duhamel

Le projet du ministère des Travaux publics du Canada, au sujet du logis du gouverneur général dans la citadelle de Québec, suscite l'opposition du Conseil des monuments et sites du Québec.

Le Conseil vient de faire parvenir à ce sujet un mémoire au ministre des Travaux publics, M. Judd Buchanan, dans lequel il lui propose de

tenir un inventaire complet des espaces à l'intérieur de la citadelle avant de mettre en chantier l'annexe de la résidence du gouverneur général.

On sait qu'un incendie a détruit en 1976 une partie de la résidence du gouverneur général dans la citadelle. Le ministère des Travaux publics a déjà dépensé un peu plus de \$500,000 à la réfection des lieux et se propose de consacrer un peu plus de \$3 mil-

lions à leur reconstruction.

"Ce projet, affirme le Conseil, affecte le site le plus spectaculaire et le plus prestigieux de toute la région de Québec, et, sous l'aspect historique et archéologique, de toute l'Amérique du Nord. Il s'agit d'un promontoire qui domine par son altitude et sa configuration, toute la région, c'est un belvédère naturel d'où tous les mouvements peuvent être observés sur le fleuve et la cam-

pagne environnante."

De tous les temps, le Cap-aux-Diamants a constitué une place forte naturelle. Samuel de Champlain a songé à fortifier les lieux. C'est cependant, le comte de Frontenac gouverneur de Nouvelle-France, qui en 1693 fit construire une redoute, d'après les plans de Boisberthelot de Beauvais, dont les principaux éléments subsistent toujours dans ce qu'il est convenu d'appeler le

Bastion du roi.

La citadelle, telle qu'elle nous apparaît aujourd'hui, a été construite à partir de 1820 par les troupes britanniques. C'est un gigantesque ouvrage de défense, unique en son genre sur le continent, qui a valu au cap le surnom de Gibraltar d'Amérique.

Les gouverneurs généraux du Canada, Lord Dufferin le premier, ont pris l'habitude de venir passer l'été à la citadelle.

Justement à cause de la présence estivale du gouverneur général, on ajoutait en 1923 une construction jointe à son logis et qui devait servir aux réceptions. C'est cette construction qui devait détruire un incendie.

Or, selon le Conseil des monuments et sites du Québec, le projet du ministère des Travaux publics aurait pour conséquence d'affecter un espace encore plus important de la citadelle à des réunions officielles rares.

"Il appert que les constructions proposées portent une atteinte évidente à l'intégrité du site tant du point de vue géographique qu'historique. On peut constater que la construction projetée vient obstruer complètement la perspective du côté est, c'est-à-dire une large portion du fleuve vers Pointe-à-Levy."



La citadelle de Québec, ou forteresse du Cap-aux-Diamants, était l'un des ouvrages militaires les plus considérables du continent au XIXe siècle. Le gouverneur général du Canada y a sa résidence d'été (en bas à droite de notre photo) près de l'ancienne redoute construite par le comte de Frontenac, en 1693.

"De plus, objecte le Conseil, les marges de recul ou d'attente par rapport aux bâtiments voisins, d'échelle plus restreinte, sont nettement insuffisantes et diminuées, sans compter que les voies de service pour livraison aboutissent justement près de l'extrémité est du Bastion."

Le Conseil propose plutôt au ministre des Travaux publics de faire l'inventaire des espaces disponibles dans la citadelle pour les fins du gouverneur général. "Un inventaire judicieux des espaces existants et de leur vocation permettrait de regrouper les surfaces nécessaires pour ces activités et

à des coûts raisonnables car il s'agit d'activités sociales de type occasionnel."

"Nous savons que de tels ensembles n'ont plus la valeur stratégique qui a commandé leur édification; ils doivent cependant être accessibles librement à toute la population", conclut le Conseil.

Au Canada, le chauffage solaire n'est pas encore rentable

Avec la technologie couramment utilisée l'an dernier dans les projets expérimentaux, le chauffage solaire coûte encore plus cher que le chauffage traditionnel au Canada. Toutefois, le progrès de la technologie et la hausse prévisible des coûts du pétrole pourraient rendre le chauffage solaire "économique" dans bien des cas vers 1980.

C'est ce que conclut une étude de simulation par ordinateur réalisée par deux chercheurs de l'University of Waterloo Research Institute, MM. G.T. Hollands et J.F. Orill.

La lecture de cette étude révèle aussi à quel point il est difficile d'arriver à une conclusion générale concernant la position concurrentielle de l'énergie solaire au Canada.

Les résultats de l'analyse peuvent varier de façon importante selon le type de bâtiment, selon la taille du système, selon l'emplacement géographique et l'ensoleillement, selon la proportion des besoins qu'on veut satisfaire grâce à l'énergie solaire, selon le type de capteurs solaires (rendement/coût), etc.

Si ce n'était que cela, on pourrait encore arriver à des conclusions assez précises. Malheureusement, la situation concurrentielle des systèmes solaires dépend au moins autant de facteurs moins facilement prévisibles: vie utile des installations, fiabilité, inflation, taux d'intérêt, évolution du prix des autres sources d'énergie dans l'avenir, etc.

Toute étude de rentabilité d'un système de chauffage solaire conservera toujours cet aspect un peu spéculatif parce qu'on compare des pommes avec des carottes: d'une part, on a un système très cher à l'achat mais dont le fonctionnement est ensuite gratuit pour toute la durée de vie du système; d'autre part, on a un système qui ne coûte pas cher au départ mais dont le coût de fonctionnement augmentera avec le temps.

Si on passe immédiatement aux conclusions des chercheurs de Waterloo, on constate que la rentabilité de l'énergie solaire apparaît encore très douteuse: à moins qu'on puisse financer la construction de l'installation à un taux d'intérêt de 9%, une maison solaire ne serait pas concurrentielle avec la technologie courante même dans le

cas le plus favorable (c'est-à-dire un système qui satisfait à la moitié des besoins en chauffage et en eau chaude dans un multiplex d'au moins dix logements situé à Winnipeg.) D'ailleurs, même avec un tel taux privilégié d'intérêt, l'économie oscillerait entre zéro et 20% au bout de vingt ans.

Si on refait l'analyse en 1980, la situation s'améliore parce qu'on suppose une augmentation du rendement des systèmes solaires et une hausse plus importante des prix du pétrole (la prévision, dans ce cas, porte jusqu'au début du prochain siècle).

Dans ces nouvelles conditions, le même "multiplex" de Winnipeg aurait avantage à être chauffé par le soleil même si le prix du pétrole augmentait lentement et si les taux d'intérêt demeuraient à 11,5%. Dans plusieurs villes, même des maisons unifamiliales aussi mal isolées que les maisons actuelles pourraient gagner à être chauffées à l'énergie solaire.

Pour une maison unifamiliale de Montréal, toutefois, le chauffage solaire ne pourrait être légèrement économique qu'avec un taux d'intérêt aussi bas que 9%.

Aussi contestables que soient ces conclusions, l'étude des chercheurs de l'Université de Waterloo fournit quand même un grand nombre de données intéressantes sur la meilleure façon d'optimiser le rendement d'un système de chauffage solaire.

Elle révèle par exemple qu'il est beaucoup plus rentable, présentement, de ne pas chercher à satisfaire à tous ses besoins en chauffage avec la seule énergie solaire; ce tour de force ne serait possible que si on pouvait conserver jusqu'en hiver la chaleur disponible en été. Cela prendrait des réservoirs de chaleur tellement importants que le coût de chauffage doublerait pratiquement.

L'optimum varie entre 30% et 60% puisqu'on peut alors se contenter d'une réserve de chaleur de seulement un ou deux jours, si on a un chauffage supplémentaire en décembre et janvier.

Cette étude démontre aussi qu'il est peu économique d'installer un chauffage solaire dans une maison que l'on n'habiterait que l'hiver: c'est en été que les capteurs solaires sont le plus efficaces. Même si on n'a pas besoin de chauffage domestique à ce

moment, ils peuvent au moins fournir l'eau chaude. Plus on utilise d'eau chaude en été, plus un tel système devient rentable.

Il y a aussi des économies d'échelle importantes: plus le système est gros, moins il coûte cher. C'est pourquoi un chauffage solaire est particulièrement attrayant dans un gros immeuble qui contient plusieurs logements: la consommation d'eau chaude est alors importante tandis que les pertes de chaleur par logement sont minimes.

L'étude des chercheurs de Waterloo révèle aussi que les

différences provenant de la situation géographique à l'intérieur du Sud canadien restent minimes. La rentabilité du système varie seulement de 10% en plus ou en moins, par rapport à la moyenne. La ville la moins intéressante semble être Vancouver en raison de son faible ensoleillement. Montréal est aussi légèrement désavantagée.

Ces comparaisons entre villes tiennent compte du nombre de jours couverts et de leur situation dans l'année ainsi que de l'importance des besoins en chauffage et de leur évolution au cours de l'année.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
AVIS

PRENEZ AVIS que Gaston Lachapelle pour le compte de Transport Lachapelle Inc. 7325 rue Mousset, à Anjou, district de Montréal, s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour demander un permis spécial Haulway afin de pouvoir tirer les remorques de la compagnie Carier Transport Inc. selon toutes les clauses du permis 16.903-V laquelle demande un permis de courtier en transport réciproque.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis déposée à la Commission dans les cinq (5) jours qui suivent la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.

PREMIÈRE PARUTION: 4 avril 1977
DEUXIÈME PARUTION: 5 avril 1977
TROISIÈME PARUTION: 6 avril 1977

DEVEAU LAVOIE & HETU
Procureurs du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
MARCEL 22671-V
MARCEL GRAVEL

Requérant
Marcel Gravel, de Notre-Dame des Laurentides, détenant d'un permis émis par la Commission des Transports du Québec et portant le no. 22671-V, s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour l'obtention d'un permis spécial dans les termes suivants:

TRANSPORT RESTREINT - LONGUE DISTANCE - RAYON - CONTRAT

De St-Romuald et de Granby à tous points situés dans la Province de Québec, et retour, pour le transport d'unités mobiles, habitations mobiles, montées ou en pièces détachées, et pour le remorquage desdites unités pour le compte de Treco Inc.

DROIT ADDITIONNEL Pour donner le service ci-haut décrit, le requérant aura le droit d'utiliser des remorques appartenant à l'expédition Treco Inc.

Durée de permis: 364 jours
Tout intéressé désirant faire opposition à la présente requête doit le faire dans les cinq jours qui suivent la troisième publication du présent avis.

1ère publication: 4 avril 1977
2ème publication: 5 avril 1977
3ème publication: 6 avril 1977

Corbeil & Dufresne
Procureurs du requérant

AVIS
Avis est par les présentes donné conformément à l'article 15710 du Code civil, qu'un acte de transport de toutes les créances, présentes et futures, de MACHINERIES LOURDES DE ST-EUSTACHE INC., ayant sa seule place d'affaires en la Ville de St-Eustache, en faveur de La Banque Canadienne Nationale, en date du 2 mai 1975, a été enregistré à St-Eustache le 13 mai 1975 sous le numéro 165475.

Banque Canadienne Nationale
Montréal

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE BÉLLEVILLE
COUR DE BIEN-ÊTRE SOCIAL
M. et Mme X.

Requérants
AVIS A: Pauline Patenaude, de lieux inconnus. PRENEZ AVIS qu'une requête en faveur d'une enfant prénommée Jacqueline, née le 26 mai 1974, sera présentée à monsieur le Juge Gilles Theriault de la Cour de Bien-Être Social de Bedford, au 920 de la rue Principale, Cowansville, le 2 juin 1977 à 9 h 30 heures de l'avant-midi ou aussitôt que Conseil pourra être entendu. Vous êtes donc requis de vous présenter à ces lieux et date.

Vous êtes donc requis de vous présenter à ces lieux et date. Veuillez agir en conséquence.

LONGUEUIL, le 25 mars 1977.

NICOLE BERNIER
Procureur des requérants

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
AVIS

PRENEZ AVIS que JACQUES PELLETIER pour le compte de Transport J. Pelletier Inc., au 8935 rue Eric, App. 5, à Montréal, district de Montréal, s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour demander un permis spécial Haulway afin de pouvoir tirer les remorques de la compagnie Magny Transport Inc. selon toutes les clauses du permis 4724-V, laquelle demande un permis de courtier en transport réciproque.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis déposée à la Commission dans les cinq (5) jours qui suivent la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.

PREMIÈRE PARUTION: 4 avril 1977
DEUXIÈME PARUTION: 5 avril 1977
TROISIÈME PARUTION: 6 avril 1977

DEVEAU LAVOIE & HETU
Procureurs du requérant

AVIS est donné que le requérant-vendeur, PIERRE THOMAS, domicilié et résidant au numéro 1575, Croissant Dumoulin, à Duvrenay, Ville de Laval, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à Louis Laporte (10459, rue Belleville, Montréal-Nord, district de Montréal), les permis portant les numéros M-501321-D-001 et M-501321-D-002 de catégorie entrepreneur qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 10.

Tout intéressé peut y porter opposition en s'adressant à la Commission des Transports du Québec dans les cinq (5) jours suivant la troisième parution de cet avis.

1ère publication: 4 avril 1977
2ème publication: 5 avril 1977
3ème publication: 6 avril 1977

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
No. 500-12-061 150 763
JEAN PIRIE MORRISON

Partie demanderesse
vs
JOHN MORRISON

Partie défenderesse
PAR ORDRE DE LA COUR

La partie défenderesse John Morrison est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente jours suivant la dernière publication. Une copie du jugement Conditionnel de Divorce a été laissée à son intention au Greffe de la Cour de Montréal, ce 30 mars 1977.

Me Jean M. Desrosiers, avocat
4190 Groulx
Montréal, P.Q.
Tel. 482-7428

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
AVIS

PRENEZ AVIS que JACQUES PELLETIER pour le compte de Transport J. Pelletier Inc., au 8935 rue Eric, App. 5, à Montréal, district de Montréal, s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour demander un permis spécial Haulway afin de pouvoir tirer les remorques de la compagnie Magny Transport Inc. selon toutes les clauses du permis 4724-V, laquelle demande un permis de courtier en transport réciproque.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis déposée à la Commission dans les cinq (5) jours qui suivent la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.

PREMIÈRE PARUTION: 4 avril 1977
DEUXIÈME PARUTION: 5 avril 1977
TROISIÈME PARUTION: 6 avril 1977

Corbeil & Dufresne
Procureurs du requérant

AVIS
Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 15710 du Code civil de la Province de Québec, que CONSTRUCTION MENHIR INC. dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal à transporter toutes les créances et comptes de livres, actuels et futurs à La Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du 23ème jour du mois de février 1977 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Chambly le 14ème jour du mois de mars 1977 sous le numéro 473907.

Date à Montréal: ce 23ème jour du mois de mars 1977.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE BÉLLEVILLE
COUR DE BIEN-ÊTRE SOCIAL
M. et Mme X.

Requérants
AVIS A: Pauline Patenaude, de lieux inconnus. PRENEZ AVIS qu'une requête en faveur d'une enfant prénommée Marion, née le 19 juillet 1966, sera présentée à monsieur le Juge Jean-Paul La Vallée de la Cour de Bien-Être Social de Beauharnois, au 180 de la rue Saboury, Valleyfield, le 16 mai 1977 à 14 h 00 heures ou aussitôt que Conseil pourra être entendu. Vous êtes donc requis de vous présenter à ces lieux et date.

Vous êtes donc requis de vous présenter à ces lieux et date. Veuillez agir en conséquence.

LONGUEUIL, le 25 mars 1977.

NICOLE BERNIER
Procureur des requérants

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
AVIS

PRENEZ AVIS que JACQUES PELLETIER pour le compte de Transport J. Pelletier Inc., au 8935 rue Eric, App. 5, à Montréal, district de Montréal, s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour demander un permis spécial Haulway afin de pouvoir tirer les remorques de la compagnie Magny Transport Inc. selon toutes les clauses du permis 4724-V, laquelle demande un permis de courtier en transport réciproque.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis déposée à la Commission dans les cinq (5) jours qui suivent la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.

PREMIÈRE PARUTION: 4 avril 1977
DEUXIÈME PARUTION: 5 avril 1977
TROISIÈME PARUTION: 6 avril 1977

Corbeil & Dufresne
Procureurs du requérant

AVIS est donné que le requérant-vendeur, JACQUES THOMAS, 2755, Massassini, Duvrenay, Ville de Laval, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à Louis Laporte (10459, rue Belleville, Montréal-Nord, district de Montréal), les permis portant les numéros M-501321-D-001 et M-501321-D-002, de catégorie entrepreneur qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 10.

Tout intéressé peut y porter opposition en s'adressant à la Commission des Transports du Québec dans les cinq (5) jours suivant la troisième parution de cet avis.

1ère publication: 4 avril 1977
2ème publication: 5 avril 1977
3ème publication: 6 avril 1977

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE BÉLLEVILLE
COUR DE BIEN-ÊTRE SOCIAL
M. et Mme X.

Requérants
AVIS A: Pauline Patenaude, de lieux inconnus. PRENEZ AVIS qu'une requête en faveur d'une enfant prénommée Marion, née le 21 novembre 1961, sera présentée à monsieur le Juge Gilles Theriault de la Cour de Bien-Être Social de Bedford, au 920 de la rue Principale, Cowansville, le 2 juin 1977 à 9 h 30 heures de l'avant-midi ou aussitôt que Conseil pourra être entendu. Vous êtes donc requis de vous présenter à ces lieux et date.

Vous êtes donc requis de vous présenter à ces lieux et date. Veuillez agir en conséquence.

LONGUEUIL, le 25 mars 1977.

NICOLE BERNIER
Procureur des requérants

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
AVIS

PRENEZ AVIS que Gaston Lachapelle pour le compte de Transport Lachapelle Inc. 7325 rue Mousset, à Anjou, district de Montréal, s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour demander un permis spécial Haulway afin de pouvoir tirer les remorques de la compagnie Carier Transport Inc. selon toutes les clauses du permis 4724-V laquelle demande un permis de courtier en transport réciproque.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis déposée à la Commission dans les cinq (5) jours qui suivent la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.

PREMIÈRE PARUTION: 4 avril 1977
DEUXIÈME PARUTION: 5 avril 1977
3ème publication: 6 avril 1977

DEVEAU LAVOIE & HETU
Procureurs du requérant

Prenez avis que le Conseil Québécois pour la Diffusion du Cinéma (1970) Inc. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Claude Godbout
pour le Conseil d'administration

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
AVIS SELON LA LOI DU CHANGEMENT DE NOM

AVIS est par les présentes donné que MOHAMED ALI ONSY, domicilié et résidant au 5316 Connaught, District de Montréal, Province de Québec, demandera au Lieutenant Gouverneur en Conseil d'enregistrer un décret changeant son nom en celui de MICHAEL ANTHONY ONSY, le tout sous le bénéfice de son épouse, MARY HALIB ACCAD ONSY.

YANOFSKY, KAHN, DURAND, MARCOVITCH
BRILL & STRAUHER
Procureurs du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
AVIS

PRENEZ AVIS que Gaston Lachapelle pour le compte de Transport Lachapelle Inc. 7325 rue Mousset, à Anjou, district de Montréal, s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour demander un permis spécial Haulway afin de pouvoir tirer les remorques de la compagnie Carier Transport Inc. selon toutes les clauses du permis 4724-V laquelle demande un permis de courtier en transport réciproque.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis déposée à la Commission dans les cinq (5) jours qui suivent la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.

PREMIÈRE PARUTION: 4 avril 1977
DEUXIÈME PARUTION: 5 avril 1977
3ème publication: 6 avril 1977

DEVEAU LAVOIE & HETU
Procureurs du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
AVIS

PRENEZ AVIS que JACQUES PELLETIER pour le compte de Transport J. Pelletier Inc., au 8935 rue Eric, App. 5, à Montréal, district de Montréal, s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour demander un permis spécial Haulway afin de pouvoir tirer les remorques de la compagnie Magny Transport Inc. selon toutes les clauses du permis 4724-V, laquelle demande un permis de courtier en transport réciproque.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis déposée à la Commission dans les cinq (5) jours qui suivent la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.

PREMIÈRE PARUTION: 4 avril 1977
DEUXIÈME PARUTION: 5 avril 1977
TROISIÈME PARUTION: 6 avril 1977

Corbeil & Dufresne
Procureurs du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
AVIS

PRENEZ AVIS que JACQUES PELLETIER pour le compte de Transport J. Pelletier Inc., au 8935 rue Eric, App. 5, à Montréal, district de Montréal, s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour demander un permis spécial Haulway afin de pouvoir tirer les remorques de la compagnie Magny Transport Inc. selon toutes les clauses du permis 4724-V, laquelle demande un permis de courtier en transport réciproque.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis déposée à la Commission dans les cinq (5) jours qui suivent la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.

PREMIÈRE PARUTION: 4 avril 1977
DEUXIÈME PARUTION: 5 avril 1977
TROISIÈME PARUTION: 6 avril 1977

Corbeil & Dufresne
Procureurs du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
AVIS

PRENEZ AVIS que JACQUES PELLETIER pour le compte de Transport J. Pelletier Inc., au 8935 rue Eric, App. 5, à Montréal, district de Montréal, s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour demander un permis spécial Haulway afin de pouvoir tirer les remorques de la compagnie Magny Transport Inc. selon toutes les clauses du permis 4724-V, laquelle demande un permis de courtier en transport réciproque.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis déposée à la Commission dans les cinq (5) jours qui suivent la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.

PREMIÈRE PARUTION: 4 avril 1977
DEUXIÈME PARUTION: 5 avril 1977
TROISIÈME PARUTION: 6 avril 1977

Corbeil & Dufresne
Procureurs du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
AVIS

PRENEZ AVIS que JACQUES PELLETIER pour le compte de Transport J. Pelletier Inc., au 8935 rue Eric, App. 5, à Montréal, district de Montréal, s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour demander un permis spécial Haulway afin de pouvoir tirer les remorques de la compagnie Magny Transport Inc. selon toutes les clauses du permis 4724-V, laquelle demande un permis de courtier en transport réciproque.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis déposée à la Commission dans les cinq (5) jours qui suivent la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.

PREMIÈRE PARUTION: 4 avril 1977
DEUXIÈME PARUTION: 5 avril 1977
TROISIÈME PARUTION: 6 avril 1977

Corbeil & Dufresne
Procureurs du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
AVIS

PRENEZ AVIS que JACQUES PELLETIER pour le compte de Transport J. Pelletier Inc., au 8935 rue Eric, App. 5, à Montréal, district de Montréal, s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour demander un permis spécial Haulway afin de pouvoir tirer les remorques de la compagnie Magny Transport Inc. selon toutes les clauses du permis 4724-V, laquelle demande un permis de courtier en transport réciproque.

T

Le Canadien termine la saison avec une 60e victoire

Islanders Chicago

LANDOVER (d'après CP) — Steve Shutt a poursuivi hier soir l'extension de son record de buts pour un ailier gauche de la Ligue nationale avec un 60e filet, aidant le Canadien à enregistrer son 60e gain de la saison, en l'occurrence de 2-1 sur les Capitals de Washington, qu'il avait écrasés 11-0 samedi à Montréal.

Cette 60e victoire constitue une amélioration de son record de victoires en une saison, qu'il a établi samedi avec un 59e gain. Par ailleurs, le Canadien a presque renouvelé le livre des records d'équipe, ne perdant que huit fois, ayant gagné 27 fois consécutives à l'extérieur, n'ayant perdu qu'une fois à domicile — c'était en octobre contre Boston. On pourrait résumer pendant une semaine les

records du Canadien, disait un observateur. Il a presque raison... Le Canadien en a établi 10!

Shutt, auteur de deux buts samedi dans le massacre des Capitals, écrivait la marque établie par Bobby Hull en 1969, et devenait hier soir le troisième joueur de l'histoire de la LNH à marquer 60 buts dans une saison.

Guy Lafleur, lui, a porté sa série de matchs d'au moins un point à 28 dès la première période en marquant son 56e filet. Lafleur aura donc marqué 19 fois et réussi 42 passes pendant ces 28 matchs. Il termine bien sûr au sommet des marqueurs de la LNH avec 136 points, 56 buts et 80 passes — ce dernier item constitue un record, pour le nombre de passes par un ailier.

Buffalo Minnesota

Le Canadien a par ailleurs établi un record important: il a réussi 132 points durant ce calendrier régulier qu'il a dominé d'un bout à l'autre.

Hier soir, il faut dire au bénéfice des Capitals qu'ils ont mieux, beaucoup mieux joué que samedi, alors qu'ils donnaient l'impression d'une équipe des mineurs. Ils ont effectué devant leurs spectateurs, 15,000 personnes, une démonstration non pas de savoir-faire-facile-à-faire — face au Canadien! — mais de détermination et d'un peu de cohésion. Ce qui n'était pas du tout le cas samedi.

Leur gardien, Ron Low, a été superbe à plusieurs occasions, bloquant des lancers difficiles et permettant aux siens d'espérer une dernière victoire jusqu'à la fin. Leurs

attaquants ont donné du mal à Michel Larocque à plusieurs reprises. Larocque, qui remporte le trophée Vézina en compagnie de Ken Dryden, a dû effectuer des arrêts parfois prodigieux.

Les Caps auront au moins terminé la saison en équipe de hockey majeure...

D'autre part, à Boston, les Bruins ont remporté en extrême le championnat de la section Charles-Adams en battant les Leafs de Toronto 7-4. N'eût-elle été cette victoire de dernière partie, les Bruins auraient dû participer aux quarts-de-finale. C'est maintenant au tour des Sabres de Buffalo d'y aller, eux qui ont vaincu les Blues de St-Louis 7-3.

Si Boston avait perdu hier, les deux équipes auraient terminé la saison avec le même nombre de points au classement, le même nombre de victoires et de matchs nuls. C'est

Pittsburgh Atlanta

uniquement en vertu de leurs performances l'une contre l'autre qu'auraient été départagées les deux équipes. Chacune ayant gagné deux des quatre matchs qu'ils se sont disputés, c'est le nombre de buts — 20 contre 17 en faveur de Buffalo — qui aurait tranché.

Toujours est-il que René Robert a réussi ses 31e, 32e et

33e buts de la saison, aidant les Sabres à remporter la victoire. Les Sabres ont marqué quatre buts sans riposte au dernier tiers. Jim Lorentz, Jocelyn Guevremont, Don Luce et Craig Ramsay ont obtenu les autres filets des vainqueurs tandis que Bernie Federko, avec deux buts, et Jerry Butler ont riposté pour St-Louis.

A Pittsburgh, Wayne

Los Angeles Toronto

Blanchin a récolté deux buts et une aide en conduisant les Penguins à un gain de 4-2 sur les Red Wings de Detroit, ce qui leur donnera l'avantage de la patinoire en première ronde des éliminatoires de la coupe Stanley.

Greg Malone et Syl Apps ont complété le total des vainqueurs tandis que Jean-Paul Leblanc et Jean Hamel répliquaient pour les Wings, sauves

du désastre par les 40 arrêts du gardien Jim Rutherford.

Les séries huitièmes-de-finale de la coupe Stanley opposeront donc les Islanders de New York aux Black Hawks de Chicago, les Sabres de Buffalo aux North Stars du Minnesota, les Flames d'Atlanta aux Penguins de Pittsburgh et les Kings de Los Angeles aux Maple Leafs de Toronto.

Trois points gagnants de Cromartie en deux matchs Les Expos battent les Mets 1-0

ST-PETERSBURG, Floride (d'après AP) — Wayne Garrett a marqué le seul point de la rencontre Expos-Mets de New York, hier, sur un simple de Warren Cromartie à la cin-

quième manche. Les lanceurs des Expos ont aussi fait valoir leurs talents dans cette nouvelle victoire des Montréalais dans la Ligue des Pamplemousses, ne donnant que cinq

coups sûrs à leurs adversaires. C'est à la cinquième manche que s'est décidé le sort du match. Pepe Frias a frappé un simple, a pris le deuxième but grâce à un simple sur coup retenu de Garrett, mais a été forcé à courir le troisième par Dave Cash et a été retiré. Garrett a alors marqué le point du match sur le simple de Cromartie, causant la défaite des Mets et du lanceur partant Craig Swan.

Les Mets avaient pourtant rempli les buts contre Clay Carroll à la neuvième, mais accusaient déjà deux retraits lorsque un roulant provoquant une course forcée de Mike Phillips a mis fin au match.

Dan Warthen, qui a lancé les six premières manches, pour être relevé par Jeff

Torpke, a été honoré de la victoire.

Samedi, Cromartie avait donné une autre victoire aux Expos, contre les Blue Jays de Toronto, lorsqu'il a mis fin à l'égalité de 3-3 qui prévalait à la huitième manche. Cromartie a permis aux Expos de l'emporter 5-4, pour une troisième victoire des Expos en cinq matchs hors-concours contre les Jays, en claquant un circuit de deux points contre l'artilleur partant, Pete Vuckovich, entré dans le match à la manche d'avant.

Le principal bénéficiaire de ce circuit a été le lanceur Don Carrithers, qui a officié au monticule pendant les trois dernières manches, méritant la victoire.

Les Expos détenaient une avance de 3-0 avant que les Jays égalent à la septième contre le lanceur partant Gerald Hannahs.

Terry Perez avait claqué un simple à la première manche, produisant le premier point des Expos, après un autre simple de Dave Cash, qui avait atteint le deuxième coussin sur une balle passée.

À la quatrième, Ellis Valentine a frappé un simple et Larry Parrish un triple, pour le faire marquer. Garry Carter a fait compter Parrish avec un simple. C'était tout ce que les Expos allaient arracher au lanceur partant du Toronto Dave Lemczyk, remplacé aussitôt par Vuckovich.

Ursel manque en 10e manche

Kamp champion du monde

KARLSTAD, Suède (d'après CP) — La jeune équipe de Suède dirigée par Ragnar Kamp a vaincu hier après-midi l'équipe montréalaise de Jim Ursel, au compte de 8-5, pour remporter le championnat mondial de curling masculin disputé à Karlstad, devant un foule de 3,500 personnes.

Les Suédois entraînaient de l'arrière après la neuvième et avant-dernière manche, 4-5, après qu'Ursel eut remporté ce "bout" par un point. Kamp a réussi une dixième de quatre points et la victoire, alors que le capitaine canadien a lancé trop court à sa dernière pierre. Kamp, qui avait droit à la finale, n'a pas eu besoin de la lancer.

Samedi, en demi-finale, les Suédois avaient battu les champions sortants, les Américains, 5-0, pendant que les Canadiens l'emportaient 8-5 contre les Écossais.

Kamp est étudiant en génie forestier à Stockholm. Il est âgé de 23 ans. Ses équi-pes, tous des étudiants, sont son frère Björn, 22 ans, qui joue "deuxième", Hakan Rudstrom, 20 ans, "troisième" et Christer Martenson, 22 ans, "premier". Ce "rink" est le plus jeune de l'histoire du championnat mondial à prendre les grands honneurs.

L'équipe d'Ursel tentait d'enlever un pre-

mier championnat du monde pour le Canada depuis 1972, alors qu'à Garmisch-Partenkirchen, en RFA, Orest Meleschuk, de Winnipeg, prenait la couronne.

Le "troisième" Art Lobel a raté ses deux pierres au fatidique 10e bout, après que le Canada en eut déposé trois dans la "maison". Les Suédois en ont délogé une et se sont placés derrière une garde coin, avant que Lobel déplace une pierre canadienne avec sa première pierre. Après qu'Hakam Rudstrom ait partagé la "maison" entre sa première pierre et une autre pierre de son équipe, Lobel s'est échoué sur la garde, protégeant du même coup une pierre adverse.

Rudstrom a mis un autre garde devant sa première pierre, donnant une protection quasi invincible à celles qui étaient déjà entrées. Ursel a alors raté toutes ses tentatives de déloger les pierres suédoises ou d'en placer une lui-même.

"Il faut être assez chanceux pour être champion d'une compétition comme celle-là," disait hier Kamp après sa victoire. Kamp, qui se disait ouvertement partisan des Canadiens, à qui il prédisait la victoire finale, a conservé son attitude modeste même après son triomphe.

Chris Evert bat une Billie King en méforme

HILTON HEAD ISLAND, (Caroline du Sud) (AFP) — L'Américain Chris Evert a facilement disposé de sa compatriote Billie Jean King 6/0, 6/1 en finale du tournoi de tennis de Hilton Head Island doté de 110,000 dollars de prix.

Evert, 22 ans, jouant avec un brio extraordinaire, ne commettant pratiquement aucune faute, domina nettement King, 33 ans. Cette dernière fut constamment prise de vitesse. Elle se montra par trop statique et ne donna dans l'ensemble qu'une très faible réplique à sa cadette de onze ans. En dehors d'un (petit) tournoi qu'elle avait remporté la semaine dernière, King, qui relevait d'une opération au genou subie en octobre dernier, disputait son premier tournoi important.

Evert, qui a touché 25,000 dollars pour sa victoire, a du même coup porté ses gains ac-

cumulés depuis le début de la saison à plus de 200,000 dollars. King a touché 12,500 dollars.

Dans un match de consolation et un set comptant pour la troisième place du tournoi, l'Australienne Kerry Reid, maintenant installée aux États-Unis, a battu la You-

goslave Nima Jausovec, 8/2. Par ailleurs, à Nice, en France, le Suédois Björn Borg a surmonté un mauvais départ et vaincu l'Argentin Guillermo Vilas 6-4, 1-6, 6-2 et 6-0 dans la finale du Grand-Prix de Nice, le premier tournoi sur terre battue de la saison d'Europe.

Victoire d'Andretti au GP des États-Unis de Formule 1

LONG BEACH (Reuter) — Le Grand-Prix des États-Unis de Formule 1 a été remporté hier par l'Américain Mario Andretti au volant d'une Lotus spéciale.

Le champion des États-Unis a pris le commandement de la course à trois tours de la fin.

Jusque là, le peloton avait été conduit par le Sud-Africain Jody Scheckter, au volant d'une Wolf-Form. Scheckter fut dépassé à deux tours de l'arrivée par l'Autrichien Niki Lauda, sur Ferrari.

Au terme d'une fin de course où furent concentrés

les moments les plus passionnants de l'épreuve. Andretti s'est donc vu suivi successivement par Lauda et Scheckter. Le Français Patrick Depailler sur Elf-Tyrell, est quatrième. Le Brésilien Emerson Fittipaldi, sur Coopersucar, est cinquième, suivi du Français Jean-Pierre Jarier, sur Penske.

Le Britannique, James Hunt, qui avait été pris dans un carambolage au départ, est arrivé avec un tour de retard en septième position au volant de sa McLaren.

Andretti, qui a enlevé le record du circuit en réalisant la vitesse moyenne de 86,89 milles à l'heure, a terminé avec une fraction de seconde d'avance sur Lauda, après avoir parcouru les 80 tours d'un circuit sinueux à travers le centre commercial et le port de Palm Beach.

Lauda était en tête de la grille des départs, mais Scheckter est parvenu à le dépasser par l'intérieur pour prendre la tête de la course dès le départ.

avaient terminé avec des fiches identiques de 4-1.

Paul Beaudry, de Montréal, a triomphé au sabre avec une fiche parfaite de 5-0.

BRUNET

DE
CÔTE-DES-NEIGES
EST LE NOM
QUI DOMINE DANS
LA CRÉATION DES
MONUMENTS

AUCUN AGENT

ECONOMISEZ LA COMMISSION
AVANT D'ACHETER
CONSULTEZ LA PLUS VIEILLE
MAISON DU QUÉBEC

Inscriptions
Réparations et nettoyage

J. BRUNET Ltée

4824 Chemin Côte des Neiges

Tel.: 738-8686

Fondée en 1877

COMPTABLES AGRÉÉS

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Lucien Viau, C.A.
Armand Robin, C.A.
Jacques Robin, C.A.
Richard Viau, C.A.
Richard Viau, C.A.
Richard Viau, C.A.
Richard Viau, C.A.

**BELZILE, ST-JEAN
SPERANO ET ASSOCIÉS**
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
2345 est, Belanger
Montréal 729-5226

PROVOST, LAVOIE, LAROSE & POIRIER
Comptables Agréés
Jean Provost, C.A.
Jacques Larose, C.A.
Henri Lavoie, C.A.
Raymond Poirier, C.A.
6000 est, Métropolitain 254-7559

**samson. belair
& associés**
comptables agréés

Montréal — Québec — Rimouski — Sherbrooke —
Trois-Rivières — Ottawa — Sept-Îles

Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal H4Z 1H8
861-5741

hockey

Ligue Nationale

Samedi

Montréal 11, Washington 0
Philadelphie 4, Rangers 1
Boston 5, Islanders 3
Pittsburgh 4, Detroit 3
Buffalo 1, Toronto 1
St-Louis 9, Cleveland 2
Los Angeles 7, Minnesota 2

Hier soir

Montréal 2, Washington 1
Philadelphie 3, Atlanta 3
Vancouver 6, Minnesota 3
Buffalo 7, St-Louis 3
Pittsburgh 4, Detroit 2
Boston 7, Toronto 4
Islanders 5, Rangers 2
Cleveland 4, Chicago 2
Los Angeles 4, Colorado 2

Fin du calendrier régulier

Les pointeurs

(Parties d'hier non comprises)

	b	p	pts
Lafleur, Mtl	55	80	135
Dionne, LA	51	69	120
Shutt, Mtl	59	44	103
MacLeish, Phe	49	46	95
Perreault, Buf	39	55	94
Young, Min	28	65	93
Clarke, Phe	27	63	90
Sittler, Tor	36	52	88
McDonald, Tor	45	42	87

Association Mondiale

Samedi

Edmonton 4, Calgary 4
N.-Angleterre 3, Indianapolis 2
Québec 6, Phoenix 5
San Diego 6, Cincinnati 3
Winnipeg 6, Birmingham 5

LIGUE NATIONALE

Section Lester Patrick

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
PHILADELPHIE	80	48	16	16	323	213	112
ISLANDERS	80	47	21	12	283	193	106
ATLANTA	80	34	34	12	264	265	80
RANGERS	80	29	37	14	272	310	72

Section Connie Smythe

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
ST-LOUIS	80	32	39	9	239	276	73
MINNESOTA	80	23	29	18	240	310	64
CHICAGO	80	26	43	11	240	298	63
VANCOUVER	80	25	42	13	235	294	63
COLORADO	79	20	45	14	222	301	54

Section Charles Adams

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
BOSTON	80	49	23	8	312	240	106
BUFFALO	80	48	24	8	301	220	104
TORONTO	80	32	31	15	297	278	81
CLEVELAND	80	25	42	13	240	292	63

Section James Norris

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
MONTRÉAL	80	60	8	12	387	371	132
LOS ANGELES	79	33	31	15	265	237	81
PITTSBURGH	80	34	33	13	240	252	81
WASHINGTON	80	24	42	14	221	307	62
DETROIT	80	16	55	9	183	309	41

ASSOCIATION MONDIALE

Section Est

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
QUÉBEC	78	46	30	2	344	284	94
CINCINNATI	80	39	37	4	352	301	82
INDIANAPOLIS	80	36	36	8	273	298	80
N.-ANGLETERRE	80	35	39	6	273	283	76
BIRMINGHAM	79	31	45	3	281	299	65

Section Ouest

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
HOUSTON	78	48	24	6	312	237	102
WINNIPEG	78	45	31	2	358	261	92
SAN DIEGO	78	39	35	4	273	275	82
CALGARY	79	31	42	6	244	286	68
EDMONTON	79	32	43	4	231	298	68
PHOENIX	79	27	48	4	274	380	58

sommaires

Ligue Nationale

Canadien 2, Capitals 1

1ère période

1-MONTREAL: Lafleur (56) 4:21
Shutt
2-WASHINGTON: Riley (13) 11:01
Charron, Siros
3-MONTREAL: Shutt (60) 18:17
Lemire, Robinson
Pénalités: Riesenbrough Mon 6:48, 15:08

2ème période

Aucun but
Pénalités: Watson Nash 7:02, Mahovich Mon 7:07, S-H Wash 11:53

3ème période

Aucun but
Tirs au but 6 8 5-19
Washington
Gardiens: Larocque, Montréal, Low, Washington
Assistance: 15,134

Sabres 7, Blues 3

Première période

1-BUFFALO: Lorentz (23) 2:23
T. Martin, Raf
2-ST-LOUIS: Federko (13) 3:24
Masters
3-BUFFALO: Robert (31) 17:51
Ramsay, Guevremont
Pénalités: Stanfield Buf 2:45, Plante STL 9:02, R. Martin Buf majeure 5:43, Schoenfeld Buf 9:52, Gassoff STL 17:36

Deuxième période

4-BUFFALO: Robert (32) 0:41
Luce, Ramsay
5-ST-LOUIS: Federko (14) 0:52
Bourbonais, Seiling
6-ST-LOUIS: Butler (12) 6:10
Berenson, Lefley
Pénalités: Bag Buf 9:07, L. Aron STL 11:46, Buffalo banc 17:20, Masters STL 17:36

Troisième période

7-BUFFALO: Guevremont (9) 7:58
8-BUFFALO: Robert (33) 10:11
Luce, Guevremont
9-BUFFALO: Luce (25) 14:19
Guevremont
10-BUFFALO: Ramsay (20) 19:32
Robert, Luce
Pénalités: Butler STL 1:42, Schoenfeld Buf 5:32, Berenson STL 7:00, Gassoff STL 16:09

Tirs au but

ST-LOUIS 12 11 2-25
BUFFALO 8 11 14-33
Gardiens: Stanowski, St-Louis: Edwards, Buffalo
Assistance: 16,433

Canucks 6, North Stars 3

Première période

1-VANCOUVER: Gassoff (6) 9:44
Ververgaert, Keens
2-MINNESOTA: Erikson (25) 15:18
Young, Pius
Pénalités: Molihargy V 0:53, Gassoff V 4:56, Sanderson V 13:27, Goodenough V 14:49, Red Min 17:42

Deuxième période

3-VANCOUVER: Sanderson (15) 5:40
Lever, Kearne
4-VANCOUVER: Ververgaert (27) 9

Bangladesh: la tornade a fait 600 morts

DACCA Reuter — La tornade qui s'est abattue vendredi sur le Bangladesh a fait plus de 600 morts et au moins 1,500 blessés, indiquent dimanche les autorités du pays.

Les dernières informations parvenues à Dacca des zones sinistrées font également état de milliers de sans-abri.

La région de Madaripur, à 130 km au sud-ouest de Dacca, a été la plus touchée: trois bourgades avec une population totale de 15,000 habitants ont été dévastées.

Selon les responsables des opérations de secours, 596 personnes au moins ont trouvé la mort dans la région de Madaripur, dont 200 dans le naufrage d'un bac sur le fleuve Meghna, près de la ville de Madaripur.

D'autre part, 17 personnes au moins ont été tuées par des arbres arrachés par la tornade ou sous des toits effondrés dans la région de Kishoreganj, dans le nord-est du Bangladesh. Dans cette région, 10,000 personnes au moins sont sans abri, indiquent les autorités gouvernementales.

Des hélicoptères ont commencé à parachuter des secours dans les deux régions sinistrées.

Les météorologues ne s'expliquent pas comment la tornade a pu frapper à peu près à la même heure et avec la même puissance dévastatrice ces deux régions distantes de plus de 200 km l'une de l'autre. On ne signale aucune victime dans le reste du Bangladesh.

AVIS JUDICIAIRE

AVIS est par les présentes donné, en vertu de l'article 26 de la Loi des pouvoirs spéciaux des corporations (S.R.Q. 1964, c. 275), que la garantie créée par l'acte de fidéicommis entre Compagnie de Floceage Original Inc. — Original Flocking Co. Inc. et Compagnie Montréal Trust est qualité de fidéicommissaire, passé le 14 juin 1976 devant Me Pierre Lapointe, notaire, et enregistré le 16 juin 1976 à la division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 2700381, est devenue exécutoire.

Montréal, le 28 mars 1977
Compagnie Montréal Trust
fidéicommissaire

NETTOYEUR

P. M.

Service d'une heure au comptoir

Service de chemises
8309 ST-DENIS
381-1322

ARCHITECTES

DAVID, BOULVA
CLEVE
ARCHITECTES
1253 ave McGill College
Suite 800
MONTREAL - 866-8621

LONGPRÉ
MARCHAND
GOUDREAU
DOBUSH
STEWART
HEIN

DÉCORATEURS ENSEMBLIERS

MADELEINE ARBOUR
BERNARD MORISSET

DÉCORATEURS-ENSEMBLIERS
DESIGNERS D'INTERIEURS

878-3846
266 est, St-Paul, Vieux Montréal

L'AUTHENTIQUE

CHATEAU
d'aujourd'hui

M. Serge Lafrance, s.d.a.
382-4710



Sur toutes les Fiat de modèle 1977 vendues au Canada, la protection anti-corrosion est si complète que vous bénéficiez d'une garantie de 3 ans sans aucune limitation de millage.

Fiat offre désormais une garantie de 3 ans, sans limitation de millage, contre les perforations dues à la corrosion et annonce aussi de nouveaux bas prix pour tous ses modèles 1977.

Les Fiat n'ont plus peur du sel!

Chaque année, des tonnes de sel sont déversées dans les rues. Il suffit de regarder certaines voitures, rongées par la rouille, pour s'en rendre compte.

Toutefois, Fiat a décidé de passer à la contre-attaque en ajoutant des couches de protection anti-corrosion supplémentaires. Ce qui nous permet d'offrir une garantie de 3 ans, sans limitation de millage, contre les perforations dues à la corrosion — la première garantie de ce genre à être offerte pour les voitures importées.

Les Fiat destinées au Canada reçoivent un traitement anti-corrosion beaucoup plus efficace que celui des Fiat vendues en Europe.

L'intérieur des ailes est doublé de robuste plastique.

Sur les Fiat vendues au Canada, l'intérieur des ailes avant est doublé d'une plaque de plastique résistant qui protège contre la projection des pierres et empêche la saleté, donc le sel, de s'accumuler dans les recoins et les parties cachées.

Inspectez une voiture endommagée par la rouille. Vous verrez combien l'intérieur des ailes est rongé... et vous comprendrez alors pourquoi Fiat a ajouté ces doublures en plastique.

De la cire spéciale est injectée dans les endroits les plus vulnérables.

Il suffit qu'une quantité minime de sel s'infilte à l'intérieur des portières pour causer d'importants dégâts. C'est pour cela que Fiat injecte de la cire contenant des substances anti-corrosion à l'intérieur des portières et dans certains endroits inaccessibles de la carrosserie.

Le dessous des Fiat était auparavant protégé par un liquide à base d'asphalte. Du vinyle très résistant est désormais utilisé.

En fait, un grand nombre de voitures reçoivent toujours le revêtement du genre goudron. Mais après avoir essayé le chlorure de polyvinyle, Fiat s'est rendu compte que c'était là une méthode beaucoup plus efficace. La résistance au frottement et aux projections de pierres s'en trouve accrue.

Chaque Fiat 131 reçoit jusqu'à 9½ livres de ce chlorure de polyvinyle. En plus de protéger le dessous de la voiture, celui-ci protège aussi l'intérieur des ailes, le compartiment du moteur et les bas de caisse.

C'est aux jointures soudées que la rouille prend naissance. Voici comment Fiat combat ce problème.

Avant même que la couche d'apprêt ne soit appliquée, Fiat enduit le tour des gouttières du toit et les jointures soudées d'une pâte spéciale durcissant à chaud. Cela empêche l'eau remplie de sel de s'infiltrer dans les endroits vulnérables.

De la peinture spéciale, anti-gravillons, est appliquée sur la partie inférieure des côtés AVANT la couche d'apprêt.

La projection de pierres peut écailler la peinture, ce qui permet à la rouille d'attaquer la carrosserie. C'est pourquoi Fiat ajoute cette couche spéciale avant même d'appliquer l'apprêt.

Une fois l'apprêt appliqué — jusqu'à 9 livres — la voiture est passée au four à 160° C et elle est alors prête à recevoir d'autres couches de peinture.

Quatre couches de peinture sont alors appliquées. Puis la voiture passe de nouveau au four.

Une sous-couche émaillée de couleur et trois couches émaillées de couleur sont ajoutées l'une après l'autre. La voiture a alors reçu jusqu'à 7 livres de peinture. En

fait, si on fait le total, elle reçoit 59 livres de protection anti-corrosion. Trois pour cent du poids de la voiture sert à protéger contre la corrosion. Impressionnant!

Lisez maintenant la garantie offerte par Fiat, vous verrez tout ce que cela représente.

Chaque Fiat de modèle 1977 reçoit une combinaison du traitement anti-corrosion décrit ci-dessus — traitement qui peut varier selon la configuration du véhicule.

Réduction des prix. Acheter une Fiat vous coûtera moins cher cette année que l'année dernière.

Les fluctuations monétaires sur le plan international et une plus grande efficacité du transport au sol ont permis d'arriver à des prix plus avantageux pour 1977.

Les prix indiqués ne sont pas ceux de voitures "à peine équipées". Notez bien que dans le prix de base d'une Fiat, un grand nombre d'accessoires et d'équipement sont

inclus. La nouvelle Fiat 131 par exemple a 19 caractéristiques qui pourraient vous coûter jusqu'à \$800 sur une voiture d'une autre marque. Parmi celles-ci: horloge à cristal de quartz, volant à inclinaison réglable, glaces en verre teinté, pneus radiaux sur jantes en acier de type rallye et glace arrière à dégivrage électrique.

Modèle	*Prix de vente au détail suggérés
128 standard	\$3595
128 sedan, 2 portes	3950
128 sedan, 4 portes	4150
128 familiale	4500
128 3P	4650
131, 2 portes	5295
131, 4 portes	5495
131 familiale	5995
X 1/9	5995
124 spider	6995

*Les prix de vente au détail suggérés par le fabricant n'incluent pas le transport, les taxes, les plaques d'identité ni les frais de préparation du concessionnaire.



Fiat X 1/9



Fiat 128, 2 portes



Fiat 124 spider



Fiat 131 familiale

FIAT

Venez essayer les nouvelles Fiat chez:

Montreal: Eugene Carrie Automobile, 2107 St. Catherine W. Latreille Automobiles, 4184 St. Andre Luciani Automobile, 9474 Boul. St. Michel
Laval: Fortin Automobile, 272-70th Ave. Lachine: Ninth Avenue Motor Sales, 895 St. Louis.
Longueuil: Auto Allard, 2039 Chemin Chambly St. Jean: Garage Lehoux et Simard, 450 Jacques Cartier.